

**COMMUNE DE
VUFFLENS-LA-VILLE**

**Préavis 3/2025 :
RAPPORT DE GESTION
& COMPTES 2024**

TABLE DES MATIÈRE

Première partie : rapport de gestion 2024

1. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR SA GESTION 2024	4
1.1 Conseil communal	5
1.2 Organisation et répartition des dicastères	7
2. ADMINISTRATION & PERSONNEL COMMUNAL	9
3. COMMISSIONS MUNICIPALES & MUNICIPALITE	14
3.1 Dicastère d'Olivier Duperrut – Syndic	17
3.2 Dicastère de Caroline Jaugey – Municipale	22
3.3 Dicastère de Michel Gruaz – Municipal	32
3.4 Dicastère de Pascal Berchier – Municipal	38
3.5 Dicastère de Chantal Di Lallo – Municipale jusqu'au 31 octobre 2024	43
4. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	51
5. CONCLUSIONS	52
6. ANNEXES	53
• La pyramide des âges 2024	53
• L'inventaire des véhicules	54
• La liste des Règlements communaux en vigueur	54
• La liste des associations intercommunales	55
• Suivi des recommandations de la Commission de gestion	57
• La liste des abréviations	59

Deuxième partie : comptes 2024

1. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LES COMPTES 2024	2
2. ANNEXES	
• Présentation des comptes 2024	
• Rapport de la fiduciaire	

An aerial photograph of a church with a prominent steeple, surrounded by a well-maintained lawn and a residential neighborhood. The church is white with a red-tiled roof. The surrounding area includes houses with red-tiled roofs, lush green trees, and a paved path leading to the church. In the background, there are rolling green hills and a forested area. A yellow text box is overlaid on the upper part of the image.

RAPPORT DE GESTION 2024

1. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR SA GESTION 2024

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'au règlement de notre Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2024.

À mi-législature, cette année aurait pu s'inscrire sous le signe de la continuité, avec la volonté de consolider les projets en cours, de mener à terme certains dossiers et d'en initier de nouveaux. Si ces objectifs ont été poursuivis, l'année a également été marquée par des défis importants, notamment liés à une élection complémentaire à la Municipalité.

Malgré cela, plusieurs avancées concrètes ont vu le jour. La refonte de notre site Internet, mis en ligne peu avant Noël, pourra considérablement faciliter les démarches administratives pour nos concitoyennes et concitoyens. Cette digitalisation progressive renforce l'accessibilité et l'efficacité de notre Administration communale, laquelle est désormais dotée d'un nouvel aménagement.

D'autres projets, parfois complexes, ont également connu des avancées. Qu'ils soient internes à notre Municipalité ou menés en partenariat avec des acteurs extérieurs, ces projets posent les fondations de futures réalisations importantes pour le développement harmonieux de notre Commune. Leur planification rigoureuse vise à anticiper les besoins plutôt qu'à devoir réagir dans l'urgence.

L'année 2024 restera comme une période de transition, marquée par l'adaptation, mais aussi par la continuité et l'innovation. Elle témoigne de la capacité de notre collectivité à faire face aux changements avec pragmatisme.

Je tiens à remercier chaleureusement mes collègues de la Municipalité pour leur engagement, leur solidarité et leur efficacité. J'adresse également mes remerciements au Bureau du Conseil communal, à sa Présidente et sa Secrétaire, ainsi qu'aux membres du législatif et des groupes de travail qui se sont investis dans divers dossiers. Votre collaboration, votre sens des responsabilités et la confiance que vous nous avez témoignée ont été précieux.

Mes sincères remerciements vont également au personnel communal pour son travail quotidien, son efficacité et son soutien constant. Une mention particulière à M. Yoann Reymond que nous remercions pour la qualité des photos qu'il nous a fournies dans le cadre du mandat qui lui a été confié. Vous pouvez les retrouver dans ce rapport de gestion ainsi que sur le site Internet communal. La Municipalité adresse également ses remerciements à M. Romain Mange pour la création des logos, qui ont contribué à façonner l'identité visuelle de Pic & Croc ainsi qu'à valoriser le catalogue des subventions du PECC.

Enfin, j'exprime toute ma reconnaissance aux sociétés locales, dont l'implication active renforce la vitalité sociale et l'attractivité de notre village, un élément essentiel de notre vie communale.

C'est grâce à cet esprit d'équipe et à un dialogue constructif que notre Commune peut continuer d'avancer avec sérénité, ambition et bienveillance.

Olivier Duperrut, Syndic

1.1 Conseil communal

Il a siégé 4 fois au cours de l'année 2024. Le tableau ci-dessous résume les différentes décisions :

<u>No</u>	<u>Objet et descriptif des préavis soumis</u>	<u>Séance</u>	<u>Décisions</u>
1	Demande de crédit pour l'achat d'un véhicule en leasing (régularisation)	13.03.2024	Accepté à une large majorité
2	Refonte complète du site Internet communal	13.03.2024	Accepté à une large majorité
3	Réaménagement des bureaux de l'Administration communale	13.03.2024	Accepté à une large majorité
4	Réfection de la couverture et de l'isolation de la salle de sport et pose de panneaux solaires photovoltaïques	13.03.2024	Accepté à une large majorité
5	Installation de deux abribus à l'emplacement de l'arrêt Vufflens-la-Ville, grande salle	26.06.2024	Accepté à une large majorité
6	Rapport de gestion et comptes 2023	26.06.2024	Accepté à une large majorité
7	Modification des statuts de l'ARASPE	04.09.2024	Accepté à l'unanimité
8	Arrêté d'imposition pour l'année 2025	04.09.2024	Accepté à une large majorité
9	Réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le réseau de l'EIEVMV au réseau de la commune de Villars-Ste-Croix	04.09.2024	Accepté à l'unanimité
10	Réfection de la chape des deux cuves du réservoir de l'EIEVMV	04.09.2024	Accepté à l'unanimité
11	Reprise de la gestion du congélateur par la commune de Vufflens-la-Ville	18.12.2024	Accepté à l'unanimité
12	Réfection de l'éclairage public	18.12.2024	Accepté à une large majorité
13	Budget de fonctionnement 2025	18.12.2024	Accepté à l'unanimité
	<u>Objet et descriptif des postulats/rapport déposés</u>	<u>Dépôt & Traité</u>	<u>Décisions</u>
	Proposition d'utilisation du fonds spécial du conseil communal pour l'installation d'une station boxup	Dépôt 13.03.2024 Traité 13.03.2024	Accepté à une large majorité

C'est M. N Batista qui officie en tant que huissier lors de chaque séance.

Séance du Conseil communal au Parlement vaudois

Lors de la seconde séance de l'année, Mme S. Reda, Présidente, a eu le plaisir d'accueillir les membres du Conseil communal au Parlement vaudois, à Lausanne. Après une visite guidée du bâtiment, l'assemblée a siégé dans la Salle plénière du Grand Conseil. En préambule à la séance, M. A. Mocchi, député de notre district, a proposé une présentation très appréciée sur le fonctionnement du Grand Conseil vaudois. Les membres du Conseil communal ont ainsi pu expérimenter le système du vote électronique, au lieu du vote à main levée tel que pratiqué à Vufflens-la-Ville.



1.2 Organisation et répartition des dicastères

Durant l'année, la Municipalité a siégé lors de 48 séances ordinaires, lesquelles ont lieu le lundi en fin de journée. A ces séances sont venues s'ajouter diverses réunions avec des commissions, mandataires, services de l'Etat, architectes, ingénieurs, fournisseurs, avocats et géomètres. A cela se sont également greffées 3 séances extraordinaires afin de réfléchir et débattre plus longuement sur certains sujets comme les ressources humaines, les tarifs des locations, la reprise de la gestion du congélateur, la gestion de l'épicerie du Marteley et les projets spécifiques (suivi des chantiers, modification de l'éclairage public, la réfection des chemins AF, ...).

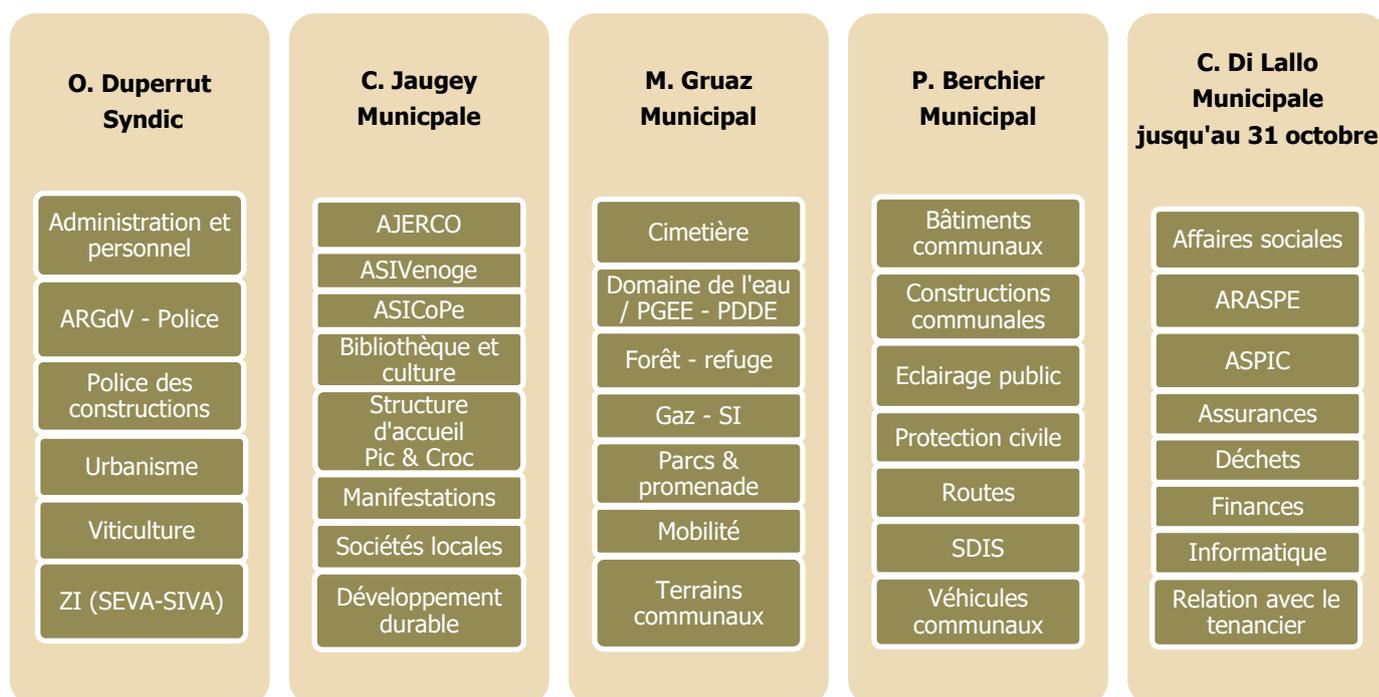
Les communes de Penthaz, Penthaz, Dailens et Lussery-Villars (PPDLV) se rencontrent régulièrement. Deux fois dans l'année, elles intègrent à leurs séances les Communes de Mex et Vufflens-la-Ville pour échanger sur différentes problématiques parfois similaires que nous rencontrons (Tour de Gourmandie, sponsoring et taxes communales, journaux communaux, nouvelle loi sur le patrimoine arboré, commission de salubrité, votations, ...). En 2024, ces séances se sont tenues les 12 mars et 2 octobre. Des solutions communes peuvent être trouvées, ce qui permet une collaboration ou une gestion efficiente des dossiers par la suite.

Une fois par année, M. Pascal Dessauges, Préfet du district du Gros-de-Vaud, rend visite à la Municipalité pour échanger et contrôler la tenue des différents registres. Cette visite est traditionnellement suivie d'un repas en présence des représentants de l'autre Commune visitée ce jour-là. Pour l'année 2024, la visite a été organisée avec la commune de St-Barthélemy le 21 janvier 2025. Il est à relever que toutes les pièces et documents fournis par la Secrétaire municipale, la Boursière communale et la Préposée au contrôle des habitants ont été approuvés par M. le Préfet, avec les félicitations pour leur excellente tenue.



Le 6 mai, Mme Di Lallo, Municipale en fonction depuis le 1^{er} juillet 2021, a adressé sa lettre de démission à la Présidente du Conseil communal avec effet au 31 octobre 2024. Une élection complémentaire selon le système majoritaire à deux tours a été organisée les 24 novembre et 15 décembre. Lors du 1^{er} tour, trois candidats sont venus s'inscrire sur la liste de l'entente communale, MM. Hans Ulrich Wehrli, Philippe Rouge et Marc-Olivier Vullioud. Aucun d'entre eux n'a obtenu la majorité absolue, raison pour laquelle un 2^e tour a dû être organisé. Le 15 décembre, c'est M. Hans Ulrich Wehrli qui a été élu par 236 voix sur un total de 366 votes. M. Hans Ulrich Wehrli est entré en fonction au 1^{er} janvier 2025, date à laquelle une nouvelle répartition des dicastères est entrée en vigueur.

Jusqu'au départ de Mme Di Lallo, il n'y a pas eu de changement dans les dicastères dont vous trouverez la répartition ci-dessous.



Durant les mois de novembre et de décembre, les membres de la Municipalité se sont réparti les tâches de Mme Di Lallo de la manière suivante :

- Finances, assurances et informatique : M. O. Duperrut
- Affaires sociales, ARASPE et ASPIC : Mme C. Jaughey
- Déchets : M. P. Berchier
- Relation avec le tenancier : M. M. Gruaz

M. Berchier a débuté l'année en tant que Vice-syndic, puis, au 1^{er} juillet, c'est Mme Jaughey qui a été nommée à cette fonction.

2. ADMINISTRATION & PERSONNEL COMMUNAL

Structure de la population

Au 31 décembre 2024, la population de Vufflens-la-Ville s'élevait à 1'351 habitants (+12), dont 684 hommes (+4) et 667 femmes (+8). On dénombre 1'116 personnes de nationalité suisse (-16) et 235 personnes de nationalité étrangère (+28).

Durant l'année, il y a eu 95 arrivées (-8), 76 départs (-21), 7 naissances (-2) et 5 décès (+2).

Personnel communal

Personne de confiance

Dans sa séance du 8 avril 2024, la Municipalité a validé l'offre proposée par la société Movis SA à Lausanne portant sur des conseils aux employé-e-s et des conseils spécialisés (personne de confiance). Ce partenariat a débuté le 1^{er} juin 2024 et une présentation des services proposées a eu lieu à l'occasion de la séance annuelle du personnel communal.

Movis contribue à un aménagement sain et positif du monde du travail et de la vie privée. Des conseils peuvent être obtenus sur les thèmes suivants : lien avec le travail, thèmes personnels, santé, finances, intégration.

En 2024, aucune consultation n'a été effectuée.

Tipee

Afin de simplifier les procédures utilisées jusqu'en 2024, la Municipalité a opté pour la mise en place d'un programme de gestion du temps. Les paramétrages du programme Tipee ont été effectués en fin d'année par Mme Hilpert. Dès janvier 2025 une gestion optimale du temps de travail des collaborateurs et collaboratrices verra le jour. Un gain de temps est aussi à percevoir pour la Bourse communale (salaires) et la structure d'accueil parascolaire Pic et Croc (gestion de l'équipe).

Séance du personnel communal

Une séance regroupant l'ensemble du personnel communal s'est tenue le 27 septembre 2024. Cette occasion permet à la Municipalité d'échanger sur des sujets d'actualité et les projets à venir. La réunion s'est terminée avec un repas en commun au refuge.

Entretiens de collaboration

Chaque fin ou début d'année, des entretiens de collaboration individuels sont organisés avec les membres du personnel fixe. Il s'agit d'un moment d'échanges constructifs afin de passer en revue l'année écoulée et de mettre en place une bonne base de travail pour l'année à venir. Des objectifs à atteindre sont discutés et fixés. Un formulaire est complété et signé par la Municipalité et le collaborateur. Ces moments d'échanges sont appréciés de tous.

Administration

Après une année 2023 mouvementée en changement de personnel, l'année 2024 a retrouvé une sérénité très appréciée de toutes et tous. Les collaboratrices de l'Administration communale ont trouvé leur place favorisant ainsi une belle cohésion d'équipe. Les bureaux ont été rénovés pour le bien de chacune, mais aussi pour offrir un accueil de qualité.

Les descriptifs de poste du Greffe municipal et du Contrôle des habitants ont été mis à jour suite à la réorganisation de ces deux services. Les tâches sont désormais réparties de manière à respecter les fonctions et le taux d'activité de chacune, à entière satisfaction des titulaires.

Mouvement du personnel :

En raison de la réorganisation des tâches du Greffe municipal, la Municipalité a décidé de mettre un terme au contrat de travail de Mme A. Ben Saida, chargée de communication, avec effet au 30 novembre.

M. B. Augsburger, venu reprendre du service en 2023 pour soutenir les tâches de la Bourse communale, a terminé son mandat en décembre 2024 après avoir passé le relai à M. J.-D. Quiblier. M. Quiblier a été engagé au poste de boursier adjoint à temps partiel (une à deux journées par semaine) afin de continuer d'épauler la boursière communale quelques mois. Son mandat se terminera au 31 mars 2025.

Effectif du personnel fixe au 31 décembre :

- Secrétaire municipale : Mme Mélanie Hilpert à 100 %.
- Secrétaire adjointe : Mme Véronique Forest à 30 %.
- Boursière communale : Mme Nicole Coronel à 70 % (augmentation de 10 % depuis le 1^{er} janvier).
- Préposée au contrôle des habitants : Mme Simone Muller à 38.1 % (son taux d'activité a été recalculé en 2024 (avant 40%)).

Services extérieurs

Les postes suivants n'ont subi aucun changement :

- Concierge à 100 % : M. Nelso Batista.
- Employé communal à 100 % : M. Patrice Panchaud.

M. Nkumani Zabadio a, à nouveau, été engagé durant 6 mois à temps plein, soit d'avril à septembre, pour seconder les employés communaux, tant pour des travaux de nettoyage que pour des travaux d'entretien extérieurs et les remplacer durant leurs vacances, ce qui fut fort apprécié.

Structure d'accueil parascolaire Pic & Croc

La structure d'accueil parascolaire Pic et Croc est composée de 3 collaborateurs fixes et d'auxiliaires :

Collaborateurs fixes :

- Tania Chanel – responsable à 38.7 %
- Julie Raymond – responsable remplaçante à 70.5 %
- Sébastien Francisco – éducateur de l'enfance ES à 20 % depuis le 1^{er} mars

Postes auxiliaires – 2'384 heures (2'220 heures en 2023)

- Yasmine Berchier - APE
- Maria Lazari, ASE jusqu'au 29 février
- Anna Lo Presti, responsable intendance
- Nathalie Rappaz - APE

A la suite de la démission de Mme M. Lazari, M. S. Francisco a été engagé comme éducateur de l'enfance ES à 20 %. Ses tâches principales sont les suivantes :

- Encadrement et sécurité des enfants : Assurer leur bien-être physique, psychique et émotionnel, encadrer leurs déplacements et veiller au respect des règles.
- Organisation et animation des activités : Mettre en place des activités éducatives adaptées et favoriser le développement de l'autonomie.
- Communication et suivi : Observer les enfants, transmettre les informations importantes et consulter le cahier de communication.
- Collaboration et projets institutionnels : Travailler en équipe, participer aux projets, événements et appliquer le projet pédagogique.
- Relation avec les partenaires : Collaborer avec les familles, enseignants et collègues, gérer les conflits et mener des entretiens avec les parents.

Auxiliaires

Aide conciergerie pour les collègues – 245 heures (223 heures en 2023) :

- Danielle Wyssen

Mme Wyssen a pris une retraite bien méritée à la fin de l'année. Elle nous quitte au 31 décembre après 5 ans d'activité. Sa remplaçante, Mme Margareta Hilpert, a été recrutée en automne.

Archiviste communale – 166 heures (73.75 heures en 2023) :

- Edith Gruaz

L'augmentation des heures effectuées est liée au tri des dossiers effectué par le secrétariat.

Bibliothèque communale – 614 heures et 5 animations (490.25 heures et 4 animations en 2023) :

- Alicia Jaugey
- Gabriele Kraus – responsable
- Jessica Lanni
- Lionel Pichard
- Maelle Rappaz
- Nathalie Rappaz
- Marcela Wihler

Les raisons de l'augmentation des heures du personnel de la Bibliothèque sont les suivantes :

- plusieurs animations pour promouvoir la Bibliothèque (brunch pour « BiblioWeekend », sortie lecture en forêt et sortie bibliothèque pour Pic et Croc),
- les indemnités des aides à la Bibliothèque sont désormais comptabilisées sous « Imputation interne et personnel », ce qui n'était pas le cas auparavant.

Patrouilleurs scolaires – 393 heures (404 heures en 2023) :

- Yasmine Berchier – remplaçante
- Jean-Claude Bersier - remplaçant
- Line Corbaz – remplaçante jusqu’au 31 août
- Denise Kuenzi – titulaire jusqu’au 28 mars
- Stéphane Kuenzi – titulaire depuis le 19 août
- Loïc Laubscher – titulaire d’avril à juin
- Stéphanie Reda – remplaçante

Le 28 mars 2024, Mme Denise Kuenzi a cessé son activité pour une retraite bien méritée après 10 ans de bons et loyaux services.

M. Loïc Laubscher a été engagé en CDD du mois d’avril au mois de juin 2024 pour assurer l’intérim.

À la rentrée scolaire d’août 2024, M. Stéphane Kuenzi est entré en fonction en tant que patrouilleur scolaire afin d’assurer la sécurité des enfants au passage à piétons de la route de Bovon.

Il est chargé des tâches suivantes :

- veiller à la sécurité des élèves aux heures d'entrée et de sortie des classes, aux abords de l'établissement scolaire ;
- protéger les écoliers des dangers de la circulation routière en leur facilitant la traversée de la chaussée ;
- dans la mesure du possible, contribuer à leur éducation routière en surveillant leur comportement ;
- et tous autres travaux éventuels imposés par les circonstances (urgence, maladie, vacances, etc.).

Refuge – 103 réservations (102 réservations en 2023) :

- Patrice Panchaud
- Nelso Batista – remplaçant

Les collaborateurs sont chargés d’effectuer les états des lieux. En cas de dégâts (table cassée), de nettoyage non-conforme ou de non-respect du règlement (utilisation de confettis), des frais supplémentaires sont facturés aux locataires. Le refuge est nettoyé complètement deux fois par année par le responsable.

Service de sécurité 200 heures (poste créé en novembre 2023)

- Jean-Claude Bersier

Le titulaire de ce poste a la charge de :

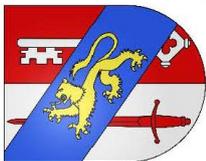
- participer au maintien de l’ordre et de la sécurité sur le territoire communal en affichant une présence de proximité (notamment aux heures de rentrée et sortie d’école) ;
- contrôler le stationnement des véhicules sur l’ensemble du territoire communal ;
- assister l’Administration communale dans le traitement des dossiers de l’Office des poursuites en se rendant, si besoin, au domicile des personnes concernées ;
- collaborer avec le contrôle des habitants.

Organiste :

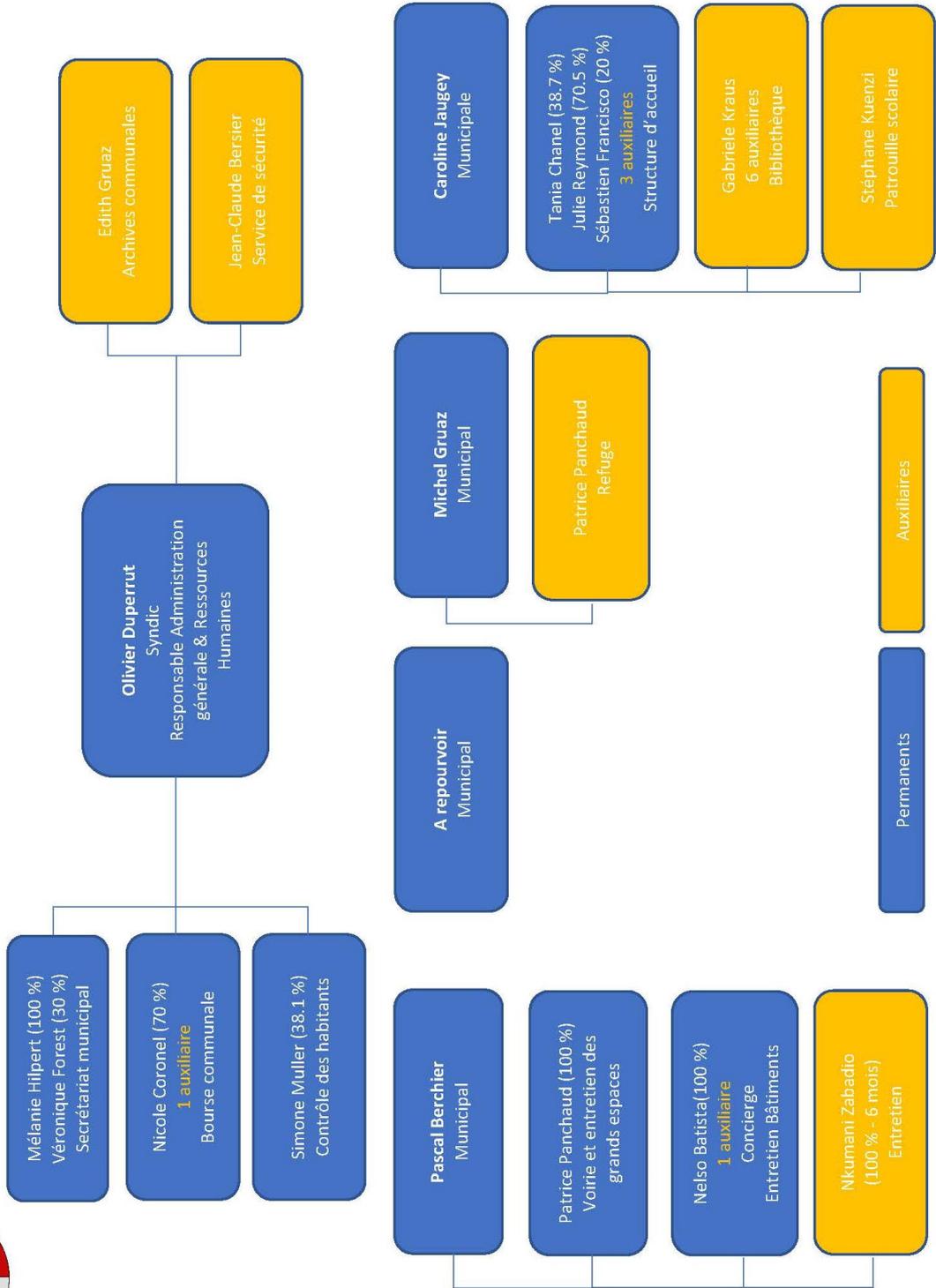
- Kirstina Novello

L'organiste est présente à une quarantaine de cultes par année pour les églises de Mex, Sullens et Vufflens-la-Ville. Des cérémonies particulières (mariages et enterrements) s'ajoutent à ses prestations.

Organigramme au 31 décembre 2024



Municipalité de Vufflens-la-Ville – Législature 2021- 2026
Organigramme de l'Administration communale au 31.12.2024



3. COMMISSIONS MUNICIPALES & MUNICIPALITE

Sur demande ou besoin de la Municipalité, plusieurs commissions ou groupes de travail collaborent avec elle sur différents dossiers, lesquels sont nommés pour la législature en cours et sont composés des personnes suivantes :

Commission consultative d'urbanisme (CCU) :

- Diane Fabre de Pourtalès – Présidente - Citoyenne
- Sébastien Fabre - Citoyen
- Anne Pichard - Citoyenne
- Pierre-André Vullioud - Conseiller communal
- Alexandre Bernel – Avocat (membre juridique)

Cette commission consultative ne s'est pas réunie en 2024.

Commission de salubrité :

- Olivier Duperrut – Syndic
- Christophe Leuenberger – Service Technique de Cossonay
- Etienne Urfer – Médecin

Cette commission ne s'est pas réunie en 2024.

Commission mobilité :

- Guillaume de Buren - Conseiller communal
- David Goy - Conseiller communal
- Martine Nicollérat - Conseillère communale
- Yves Trottet - Conseiller communal
- Joseph Vanderweckene - Conseiller communal

Cette commission ne s'est pas réunie en 2024.

Commission consultative de surveillance de la zone industrielle de la Plaine :

- Stéphanie Reda - Présidente du Conseil communal, membre jusqu'au 6 février
- Laurent Corbaz - Vice-président du Conseil communal, membre jusqu'au 6 février
- Chantal Di Lallo - Municipale, membre jusqu'au 31 octobre
- Hervé Bandini - Conseillé communal, nommé le 14 mars
- Yves Trotter - Conseillé communal, nommé le 14 mars
- Caroline Jaugey – Municipale, nommée le 1^{er} novembre
- Michel Gruaz - Municipal
- Olivier Duperrut - Syndic

La commission consultative s'est réunie le 17 mai 2024. Des rapports ont été rédigés pour les séances du Conseil communal du 26 juin et du 18 décembre.

Commission du Fonds communal pour encourager le développement durable :

- Silvia Pequerul - Citoyenne
- Jérôme Fabre - Citoyen, remplacé au printemps par Johanna Schoop - Citoyenne
- Samuel Berthoud – Conseiller communal
- Vu Tran – Conseiller communal
- Caroline Jaugey - Municipale
- Olivier Duperrut - Syndic

Suite à l'adoption du règlement sur le « Fonds communal pour encourager le développement durable », le groupe de travail a été dissous au 31 décembre 2023 et une commission du Fonds communal pour encourager le développement durable a été créée en janvier 2024. Les membres de cette commission se sont réunis à plusieurs reprises afin de mettre en place le catalogue des subventions octroyées dans le cadre du « Fonds communal pour encourager le développement durable ».

Groupe de travail pour le développement des zones d'utilité publique en Bovon et en Marteley :

- Fanny Allienne - Conseillère communale
- Marie-Laure Lüscher - Conseillère communale
- Thierry Marchon - Conseiller communal
- Sébastien Fabre - Citoyen
- Olivier Zinsli - Citoyen
- Lionnel Pichard - Citoyen
- Chantal Di Lallo - Municipale, jusqu'au 31 octobre
- Caroline Jaugey - Municipale
- Olivier Duperrut - Syndic

Le groupe de travail s'est réuni dans le cadre de la mise en place de la démarche participative pour le développement des zones d'utilité publique.

Commission d'urbanisme :

- Olivier Duperrut – Syndic
- Valérie Jacquemettaz – SECU Chantier & habitation Sàrl, jusqu'au 30 avril
- Pierre Matthey – Alpha-Géo, ingénieurs et géomètres SA, depuis le 1^{er} mai

Il est ici rappelé que tous les dossiers de la police des constructions qui nécessitent un rapport sont transmis au bureau technique de Cossonay avec qui la Municipalité a signé un contrat de prestations.

Il en va de même pour ce qui est de la sécurité du domaine public, selon le Règlement cantonal vaudois de Prévention des Accidents dus aux chantiers (RPAC) et la surveillance de la sécurité des constructions selon la LATC, avec SECU Chantier & habitation Sàrl jusqu'au 30 avril et avec Alpha-Géo ingénieurs et géomètres SA depuis le 1^{er} mai 2024.

SECU Chantier & habitation Sàrl a effectué environ 32 heures (161 heures en 2023) et Alpha-Géo ingénieurs et géomètres SA a effectué environ 93 heures pour la Commune. Ce qui représente un total de 125 heures pour l'année 2024.

Naturalisation :

Les auditions des requérant(e)s sur le thème de l'intégration ainsi que l'établissement du rapport d'enquête et le suivi des tests élémentaires sont effectuées, par délégation, par le personnel du Greffe municipal. La Municipalité reçoit les candidats uniquement en cas de situation problématique. Quatre demandes de naturalisation ordinaire nous sont parvenues en 2024 et deux personnes de Vufflens-la-Ville ont obtenu la nationalité suisse.



3.1 Dicastère de M. Olivier Duperrut - Syndic



Faits marquants du dicastère :

- ❖ Suivi dans le domaine des Ressources Humaines et amélioration des processus
- ❖ Mise à jour des dossiers de la police des constructions
- ❖ Appui aux autres membres de la Municipalité dans le traitement des dossiers d'envergure pour la Commune

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Administration et personnel communal
 - Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV)
 - Police
 - Police des constructions
 - Urbanisme
 - Viticulture
 - Zone industrielle (Syndicat Entretien SEVA – Syndicat Infrastructures SIVA)
- En cas d'absence, c'est le(a) Vice-syndic(que) qui est nommé(e) remplaçant(e) pour ce dicastère et qui engage la Municipalité par sa signature avec la Secrétaire municipale.

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'EIEVMV (6 séances dont 2 avec les CoGest & CoFin)
- Membre du CoDir du SEVA (10 séances dont une AG)
- Membre du CoDir du SIVA (7 séances dont une AG)
- Membre du Conseil du réseau des TL, délégué pour les communes desservies par le réseau régional (4 séances)
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge & commission des finances (6 séances)
- Membre du Conseil intercommunal de l'AJERCO (1 séance)
- Représentant à la séance des Syndics du Gros-de-Vaud (2 séances)
- Représentant à la séance des Syndics Venoge (2 séances)
- Représentant communal à l'ARGdV et à la Commission agriculture (pas de séance)
- Représentant communal à l'assemblée générale du Syndicat AF RC 177 (pas de séance)

Administration, personnel et finances

Ces points sont développés dans les pages précédentes ou en deuxième partie. Cela permet de vous donner une vision globale de ces thématiques.

ARGdV

La Stratégie régionale des zones d'activités (SRGZA) a été finalisée et son volet stratégique a été transmis auprès des communes du district pour validation. A Vufflens-la-Ville, ce volet sera adopté lors de la séance du Conseil communal de mars 2025. Dès la signature du Conseil d'Etat, sa mise en œuvre pourra débuter, en particulier l'organisation d'un organe de gestion régional.

Le rapport de gestion complet de cette intercommunale au Greffe municipal.

Police

Dans la main courante du poste d'Echallens, il est à signaler 150 évènements (184 en 2023) relatifs à la commune de Vufflens-la-Ville. Un nombre important de vols par effraction est à relever, ceci est notamment dû à la proximité de la gare. Le nombre de plaignants à la cybercriminalité est également important pour la taille de la Commune. La Municipalité communique à ce sujet dans le BIOV et va adresser un courrier aux seniors afin de les sensibiliser à cette problématique. Les infractions à la circulation routière sont en diminution de plus de 50 % par rapport à 2023. Il est possible de lier cette différence à la résolution, en grande partie, des nuisances provenant de la zone industrielle.

Le poste mobile de la Gendarmerie est venu 4 fois dans notre village (3 fois en 2023). A part le travail courant (accueil au bus, patrouilles pédestre/cycliste), il a effectué les tâches suivantes :

- prise de contact avec les citoyens afin de signaler une pratique à risque au niveau sécuritaire (garage ouvert, clé au contact d'un véhicule) ;
- visite aux citoyens ayant été victimes de cambriolage pour les conseiller et les rassurer ;
- prévention à l'école (entrée et sortie des classes) ;
- sensibilisation auprès des personnes stationnées hors case à l'école ;
- prévention routière.

La Gendarmerie a effectué sept contrôles radar à la Grand-Rue durant l'année. Sur 2'160 véhicules contrôlés, 139 conducteurs ont été dénoncés. Le taux d'infractions à Vufflens-la-Ville est supérieur à la moyenne cantonale.

Police des constructions

Au courant de l'année, la Municipalité a délivré, autorisé ou effectué :

- 12 autorisations municipales, toutes affichées au pilier public durant 10 jours (7 en 2023),
- 14 dossiers ont été soumis à l'enquête publique (14 en 2023),
- 1 dossier a été soumis à l'enquête administrative soit uniquement traité par les Services du canton (2 en 2023),

- 18 permis de construire délivrés (pas recensé en 2023),
- 5 matinées de visites d'urbanisme en vue de contrôler la conformité des constructions/installations suite aux travaux réalisés sur des propriétés privées (pas recensé en 2023).
- 34 permis d'habiter ou d'utiliser délivrés (pas recensé en 2023),
- 2 fouilles chaussée/trottoir, toutes annoncées au moyen du formulaire disponible sur le site sous « police des constructions » (2 en 2023),
- 8 autorisations pour la pose d'échafaudages (8 en 2023).

En 2024, un état des lieux des dossiers de construction en cours a été effectué et un suivi a été mis en place par le Syndic et la Secrétaire. C'est pour cette raison qu'un grand nombre de permis de d'habiter ou d'utiliser a été délivré. Le suivi va se poursuivre en 2025.

En ce qui concerne les annonces d'installations solaires ou photovoltaïques, 20 annonces ont été signées (5 en 2023). Selon le Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), il est précisé que ces installations ne sont plus soumises à autorisation, pour autant que certaines conditions soient respectées, notamment que la parcelle soit en zone à bâtir. Toutefois, le chiffre susmentionné ne reflète pas les demandes totales, mais uniquement les annonces faites à la Municipalité, hors demandes de permis de construire.

Depuis le 23 février 2024, une simplification de la procédure d'installation de pompes à chaleur air/eau ou air/air est entrée en vigueur dans le canton. Depuis cette date, il est possible d'obtenir, au regard de l'art. 68c RLATC, une dispense d'autorisation de construire pour ce système de chauffage à l'intérieur d'un bâtiment. Pour une installation à l'extérieur, des conditions sont applicables (intégration, volume, distance à respecter, ...). Les demandes reçues sont analysées par le service technique avant que la Municipalité donne son aval au constructeur. 6 dossiers ont été approuvés en 2024.

La commune de Vufflens-La-Ville ne bénéficiant pas d'un règlement sur les procédés de réclame, c'est la Loi cantonale sur les procédés de réclame (LPR) et son règlement d'application (RLPR) qui s'appliquent. Les demandes proches de la route sont soumises au préalable à la DGMR, pour préavis. En 2024, 1 permis pour l'utilisation de procédés de réclame a été délivré (4 en 2023).

Projet de la Commune – Démolition des édicules

Le 7 octobre 2024, la Municipalité a délivré le permis de démolir pour le bâtiment ECA n° 187 et pour le garage non-cadastré sur les parcelles n°s 98 et 1150 découlant du préavis municipal n° 4/2021 « Démolition des édicules construits à cheval sur la limite de la parcelle communale n° 98, en zone d'utilité publique, et la parcelle privée n° 1150 ». L'enquête publique a eu lieu du 31 août au 29 septembre et n'a pas suscité d'opposition. Cette démolition se déroulera en deux étapes : la première sera la démolition de l'ancien carnotzet et le réaménagement de la place, en 2025, et la deuxième consistera en la démolition du garage qui interviendra ultérieurement.

Zone industrielle

Un point de situation sur le développement des projets :

- Simond SA (parcelle n° 932) : construction d'un poste de distribution de carburant, avec lavage, un shop, bureaux associés et appartement de gardiennage. Le chantier s'est terminé

dans le courant du deuxième semestre 2024. Après une visite technique et une mise en conformité, notamment du système de chauffage, le permis d'utiliser a pu être délivré le 24 décembre 2024.

- Demaurex SA (parcelle communale n° 930) : construction d'une usine avec administration et garage souterrain. Les travaux ont pris fin dans le courant de l'année et les mises en conformité ont été effectuées. Le permis d'utiliser pourra être délivré début 2025.
- Walser Schweiz SA (parcelle n° 1130) : construction d'une halle industrielle et d'un bâtiment administratif. Le chantier est en cours après l'obtention du permis de construire le 7 septembre 2022.
- HG Commerciale (parcelle n° 925) : construction d'une halle de stockage, d'un entrepôt externe couvert, d'un entrepôt non couvert et d'un bâtiment contenant des bureaux. L'enquête publique a eu lieu du 10 février au 10 mars 2024. Aucune opposition n'a été déposée et, par conséquent, le permis de construire a pu être délivré à réception de la synthèse CAMAC (durant l'été). Les premières investigations archéologiques ont mis à jour un site conservé et inédit. De ce fait, les travaux de construction ont été suspendus.
- Holcim BF+P SA, HOLCIM granulats et bétons SA (parcelle n° 923) : construction d'une halle de stockage. Le permis de construire a été délivré le 12 août 2024 après réception de la synthèse CAMAC.

SIVA/SEVA

Le SIVA/SEVA sont des syndicats qui s'occupent de la gestion de la zone industrielle de la Plaine. Leurs rôles sont clairement définis dans leurs statuts disponibles sur le site Internet des syndicats.

Le SIVA (Syndicat d'améliorations foncières de Vufflens-la-Ville et Aclens) a pour but principal l'aménagement de la propriété foncière pour permettre la réalisation du secteur industriel de la Plaine. En 2024, il a poursuivi le traitement des dossiers en cours. Le rapport de gestion du SIVA peut être consulté dans son intégralité au Greffe municipal.

Synthèse des activités :

- Une étude sur l'accessibilité multimodale des zones industrielles (dont celle de Vufflens) a été lancée avec Arcam (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges). Ce projet vise à améliorer les connexions de transport et est cofinancé par les Communes concernées, dont Vufflens-la-Ville.
- Le doublement de la voie-mère, infrastructure stratégique pour le développement de la zone industrielle, a progressé. Une étude a été commandée au bureau BBHN et les retours de l'État n'ont soulevé aucun obstacle majeur.
- Deux groupes de travail ont été actifs : l'un sur le financement des infrastructures (avec prise en compte des subsides fédéraux/cantonaux), l'autre sur les besoins énergétiques futurs de la zone, en lien avec Romande Energie.
- Enfin, une gouvernance renforcée avec des changements dont la fiduciaire (passage de GRF à E-Gestion dès 2024) et un renouvellement partiel des membres des commissions a permis de structurer l'avenir.

Le SEVA (Syndicat d'Entretien de la Plaine de Vufflens-la-Ville et Aclens), en charge de l'entretien des infrastructures et de l'exploitation du site, a également eu une activité soutenue. Son rapport de gestion peut être consulté dans son intégralité au Greffe municipal.

Synthèse des activités :

Les points ci-dessous veillent à un accomplissement optimal des tâches et garantissent une gestion de la zone industrielle :

- Des séances régulières du comité avec une liste des suspens.
- La répartition du comité par compétences sous les dicastères suivants : Administration, Finances, Espaces verts, Projets, Réglementation/statuts et assurance, routes, technique, voies de chemin de fer.
- Le Président assure la conduite des séances avec en ligne de mire les intérêts du syndicat de manière transparente.
- Des tournées régulières de contrôle des différentes installations / parcelles.
- La coordination et le suivi des différents projets, du contrat d'entretien des installations ferroviaires avec les CFF et du VAP pour la réglementation relative à l'utilisation de voies du SEVA.

Syndicat AF RC 177

L'objectif de ce syndicat était de remanier les parcelles sises dans son périmètre afin de permettre la construction de la RC 177, laquelle libère notre village du trafic poids lourds et d'une grande partie du trafic routier. Il a été atteint.

Quelques opérations administratives doivent encore être effectuées, de sorte que le Syndicat poursuive son activité, qui est désormais très légère. Une assemblée générale de dissolution devrait avoir lieu en 2025.



3.2 Dicastère de Mme Caroline Jaughey - Municipale



Faits marquants du dicastère :

- ❖ Mise en place du catalogue de subventions dans le cadre du PECC
- ❖ Démarche participative « Quelles utilisations du sol pour les terrains avec un potentiel de développement pour la Commune »
- ❖ Election en tant que nouvelle membre du CoDir de l'ASPIC

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Accueil de jour des enfants (AJERCO)
 - Association intercommunale pour l'école primaire (ASIVenoge)
 - Association intercommunale pour l'école secondaire (ASICoPe)
 - Bibliothèque et culture
 - Structure d'accueil parascolaire Pic & Croc
 - Manifestations / Sociétés locales
 - Cours BSL/AED
 - Plan énergie et climat communal (PECC)
- En cas d'absence, c'est Mme Di Lallo qui était nommée remplaçante de ce dicastère jusqu'au 31 octobre.

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'AJERCO (8 séances ordinaires et 2 extraordinaires)
- Membre du CoDir de l'ASIVenoge (23 séances – 4 séances Comité pilotage construction)
- Membre du Conseil intercommunal de l'ARASPE (2 séances)
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASICoPe (3 séances) & commission des finances (3 séances)
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASPIC (2 séances)

AJERCO (Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay)

Les principaux événements de l'année 2024 :

- Ouvertures de structures en 2024 :
 - l'UAPE des Laurelles à Cossonay, 48 places, a ouvert le 19 février 2024,
 - la garderie Cocoon à Cossonay, 44 places, a accueilli ses premiers enfants le 19 août 2024.
- En mai 2024, adoption par le Conseil Intercommunal du plan de développement quinquennal (2025-2030).
- Politique tarifaire : le CoDir travaille sur une refonte en profondeur de la politique tarifaire en collaboration avec le réseau AJOVAL.

L'AJERCO en quelques chiffres pour l'année 2024 :

- ✓ **Pour l'accueil collectif préscolaire** : 10 garderies, 296 places (252 en 2023), 738 enfants accueillis (689 en 2023).
- ✓ **Pour l'accueil collectif parascolaire** : 9 UAPE, 300 places (228 en 2023) – 666 enfants accueillis (561 en 2023).
- ✓ **Pour l'accueil en milieu familial** : 41 accueillantes en milieu familial (46 en 2023), 210 enfants accueillis en préscolaire (229 en 2023), 247 enfants accueillis en parascolaire (267 en 2023).

Taux d'occupation 2024 des structures d'accueil pré et para scolaires de Vufflens-la-Ville :

Nom de la structure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie Les Lucioles	97.08 %	94.55 %	85.17 %	94.05 %	90.97 %

Nom de la structure	Matin	Midi	Après-midi
UAPE Les Lionceaux	64 %	94 %	94 %

Nombre d'enfants domiciliés à Vufflens-la-Ville accueillis :

- ✓ en garderie : 24 sur 694 pour l'ensemble des 27 Communes,
- ✓ en UAPE : 32 sur 638 pour l'ensemble des 27 Communes,
- ✓ 1 accueillante en milieu familial exerce à Vufflens-la-Ville, 3 enfants en préscolaire et 6 en parascolaire sont accueillis.

Le Conseil Intercommunal a siégé 2 fois au cours de l'année 2024, 4 préavis du comité directeur lui ont été soumis et ont été acceptés :

- comptes de fonctionnement et rapport de gestion pour l'année 2023 ;
- plan quinquennal de développement (PQD) du réseau AJERCO, 2025-30 ;
- budget de fonctionnement pour l'année 2025 ;
- budget complémentaire relatif aux travaux d'aménagement de la nouvelle garderie Cocoon à Cossonay.

Il est ici rappelé que le rapport de gestion de cette intercommunale est consultable soit sur son site soit au Greffe municipal.

ASIVenoge

Les sujets habituels tels que les transports, l'accueil de midi et les devoirs surveillés ont été abordés durant l'année lors des séances bimensuelles du CoDir.

Le comité a principalement été occupé par le projet d'extension du futur complexe scolaire du Cheminet à Penthalaz qui a participé à toutes les séances du comité de pilotage avec le bureau Ferrari Architecte. Les délais sont tenus selon le programme et le budget est également respecté. En septembre, il a été célébré la pause du bouquet de chantier, tradition symbolique, qui marque l'achèvement de la structure principale d'un bâtiment.

Des visites du chantier à l'intention des délégués du Conseil Intercommunal ont été organisées avant chaque séance.

L'Atelier Schlaepfer Capt a été retenu pour la création de l'œuvre artistique qui embellira le site au terme des travaux.

En mars 2024, le Conseil Intercommunal de l'ASIVenoge a accepté à l'unanimité les comptes et le rapport de gestion 2023 ainsi que le règlement du Conseil d'établissement validé en septembre 2024 par le Canton.

En octobre 2024, le Conseil Intercommunal de l'ASIVenoge a accepté à l'unanimité le budget 2025.

Nous vous laissons le soin de consulter le rapport de gestion complet de cette intercommunale au Greffe municipal.

ASICoPe

Le 26 mars 2024, le Conseil Intercommunal a approuvé à l'unanimité les comptes et le rapport de gestion 2023 de l'ASICoPe.

Le 8 octobre 2024, le Conseil Intercommunal a approuvé à l'unanimité le budget 2025 de l'ASICoPe.

En novembre 2024, s'est tenu un Conseil Intercommunal extraordinaire afin de présenter le préavis relatif à la demande de crédit pour l'acquisition de mobilier scolaire pour le collège du Pré-aux-Moines à Cossonay. Ce dernier a été accepté à l'unanimité.

Il n'y a pas eu de fait marquant pour notre Commune. De ce fait, nous vous laissons le soin de consulter le rapport de gestion de cette intercommunale au Greffe municipal.

Bibliothèque

Nombre total de documents : 5'005, 192 DVD (films jeunesse et films adultes), plus de 350 livres prêtés par Bibliomedia Lausanne (échangés 2 fois par an).

Activité de l'année 2024 :

Mois	Lecteurs		Prêts	
	2023	2024	2023	2024
Janvier	61	42	294	251
Février	103	83	491	392
Mars	87	59	418	334
Avril	68	47	290	197
Mai	72	79	329	357
Juin	53	71	256	306
Juillet	23	23	96	92
Août	44	41	248	187
Septembre	47	67	225	342
Octobre	63	53	255	239
Novembre	91	72	399	359
Décembre	43	30	185	124
Total	755	667	3486	3180

Animations

Le « BiblioWeekend » a eu lieu le 24 mars 2024 sur le thème « A table » avec un brunch et des jeux de société proposés par la ludothèque de la Venoge. Nous avons accueilli 25 enfants et 23 adultes.

Balade au fil des pages, le mercredi 30 octobre 2024, au refuge avec Mme Nathalie Baudin. Ont participé 15 enfants et 8 adultes.

Le 19 décembre, fenêtre de l'Avent de la bibliothèque animée par une conteuse du groupe « L'oreille qui parle ».

Tous les deux mois, Mme Nathalie Rappaz anime les ateliers « Né pour lire » afin de sensibiliser les parents à l'importance de raconter des histoires et de découvrir des livres avec les tout-petits.

Depuis le mois d'avril, la structure « Pic & Croc » organise des « sorties bibliothèque » tous les mois pour emprunter des livres.

Structure d'accueil parascolaire Pic & Croc

Par semaine, une moyenne de 76 enfants (80 en 2023) sont inscrits. Les enfants viennent en grande majorité de Vufflens-la-Ville.

Durant l'année, 4'613 repas ont été servis (4'336 en 2023).

Depuis la rentrée scolaire 2023, la structure d'accueil parascolaire Pic & Croc est ouverte comme suit :

- ✓ Lundi-mardi-jeudi de 11h50 à 17h50
- ✓ Mercredi de 11h50 à 14h00
- ✓ Vendredi de 08h30 à 17h50.

Les horaires de midi et des goûters sont complets (40 enfants à midi et 24 au goûter), en moyenne 10 enfants sont accueillis les après-midis. Les autres créneaux ont un taux d'occupation très variable suivant les années scolaires (mercredi midi peu fréquenté pour l'année scolaire 23-24, avec une bonne augmentation depuis la rentrée 24-25 et inversement pour le vendredi matin et après-midi) En fin d'année 2024, nous avons donc dû prendre la décision de réduire les créneaux du vendredi par manque d'enfants inscrits. Seule une élève restait inscrite le matin, de 08h30 à 11h50, et de l'après-midi, de 14h00 à 15h45.

En fin d'année 2024, nous avons dû prendre la décision de réduire les créneaux du vendredi par manque d'enfants inscrits. Seule une élève restait inscrite sur les créneaux du matin, de 08h30 à 11h50, et de l'après-midi, de 14h00 à 15h45.

Mme Maria Lazzari, ASE, a donné son congé au 28 février 2024 et M. Sébastien Fransisco a été engagé au 1^{er} mars 2024 en tant qu'éducateur de l'enfance ES

L'équipe éducative se compose ainsi :

- 1 responsable ESE (éducatrice socio-éducative),
- 1 ASE (assistante socio-éducative),
- 1 éducateur de l'enfance ES
- 2 APE (auxiliaires petite enfance),
- 1 responsable intendance.

Afin d'avoir une identité visuelle, un logo pour la structure d'accueil parascolaire Pic & Croc a été créé durant l'été.



PECC (Plan énergie et climat communal)

Fin 2023, le préavis relatif à la création d'un « Fonds communal pour encourager le développement durable » et le règlement en découlant ont été adoptés par le Conseil communal. Ce Fonds permet à la Commune de disposer de ressources financières nécessaires pour pérenniser et poursuivre les actions communales en matière de politique énergétique et de développement durable.

À la suite de cela, le groupe de travail nommé par la Municipalité et ayant œuvré à l'élaboration du PECC de Vufflens-la-Ville a été transformé en commission du Fonds pour encourager l'énergie renouvelable et le développement durable, tel que défini dans le règlement.

La commission s'est réunie à sept reprises durant l'année 2024 afin de traiter de divers travaux.

Durant le premier trimestre 2024, la commission a travaillé sur l'élaboration du catalogue des subventions pour encourager le développement durable.

Le 1^{er} avril 2024, l'émolument communal pour l'usage du sol est entré en vigueur.

Le 8 avril 2024, la Directive concernant les subventions octroyées dans le cadre du « Fonds communal pour encourager le développement durable » a été adoptée par la Municipalité. Elle est entrée en vigueur le 15 avril 2024, date à partir de laquelle les citoyens ont pu déposer, auprès du Greffe municipal, leur(s) demande(s) de subvention(s).

Les subventions ont été réparties en 4 catégories : Biodiversité – Mobilité durable – Energie renouvelable et efficacité énergétique – Energie et ressources.

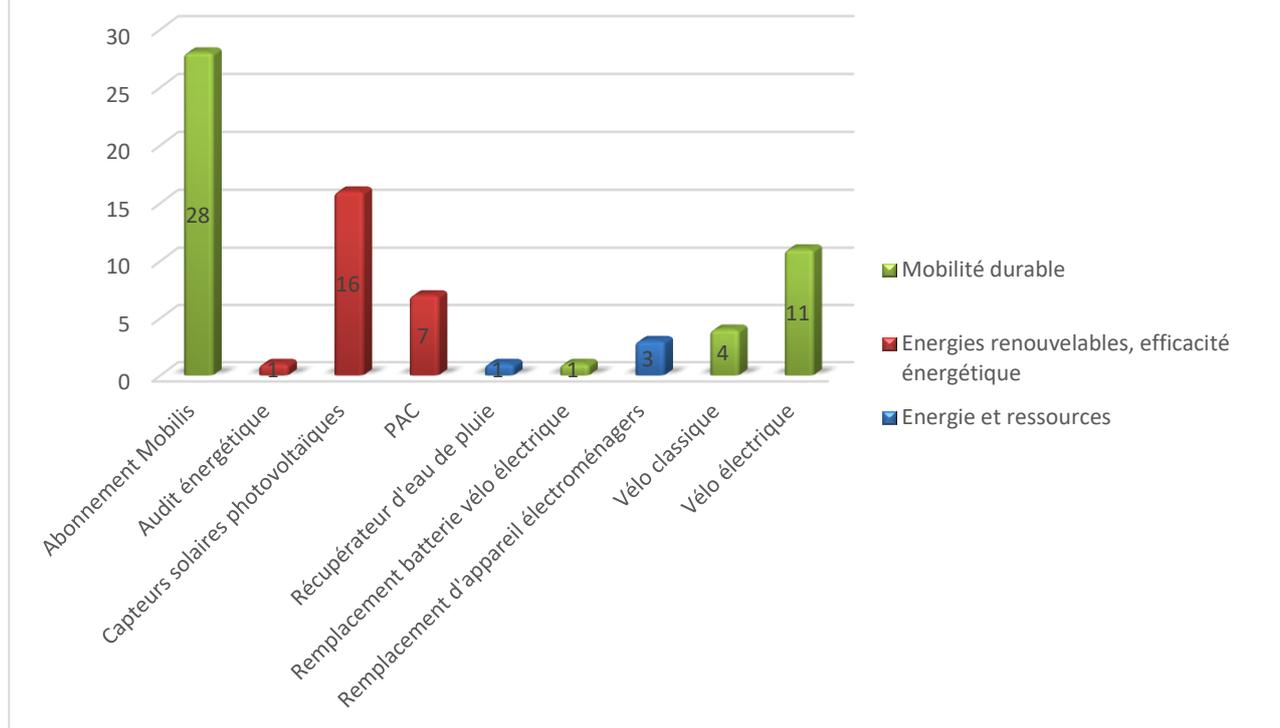
Afin de présenter plus en détail le catalogue des subventions, la commission a organisé une séance publique le 15 mai 2024 à laquelle ont participé une soixantaine de personnes. Toute la documentation se trouve sur le site Internet de la Commune.



Statistiques 2024

72 demandes ont été acceptées selon les détails du graphique ci-après et 12 demandes ont été refusées principalement en raison du non-respect des délais d'octroi (pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique), de la classe d'efficacité (pour l'énergie et les ressources) et du type d'abonnement (pour la mobilité durable). A noter qu'il n'y a pas eu de demande, en 2024, touchant le thème « Biodiversité ».

Statistique par catégorie et type de subvention



Au 31 décembre 2024 :

- 52 dossiers ont été traités jusqu'au versement de la subvention pour un montant total de CHF 16'320.95.
- 20 dossiers sont en attente de la réception des documents finaux pour le versement de la subvention, ceci pour un montant total maximum de CHF 32'500.--.

La somme de CHF 68'773.75 prélevée par Romande Energie SA via à l'émolument communal a alimenté le « Fonds communal pour encourager le développement durable ».

La commission a également, en collaboration avec notre partenaire Impact-Concept SA, travaillé à la mise à jour du tableau de suivi.

La seconde tranche de subvention* PECC a été versée en août 2024 à la suite du rendu du tableau de suivi à l'Office cantonal de la durabilité et du climat. Quelques recommandations sur la mise en œuvre du PECC ont été transmises. Elles devront figurer sur le prochain tableau de suivi élaboré en collaboration avec Impact-Concept SA. Ce dernier devra parvenir au service cantonal concernée d'ici fin avril 2025 afin de bénéficier de la 3^e tranche de subvention*.

*Pour rappel la subvention se monte à 50 % des frais engagés par la Commune pour l'accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre de son Plan énergie et climat communal.

Dans le cadre du PECC et de la biodiversité, 20 nichoirs à martinets noirs ont été posés sur le vieux collège. Cette action découle de l'initiative de Mme Marceline Touati qui a collaboré avec des élèves des classes de 5 et 6 P. Des nichoirs ont également été installés chez un particulier le même jour. Toute cette opération a été intégralement subventionnée par le Canton.



Le nouvel impôt spécial affecté à des dépenses liées à la transition énergétique, voté en 2023 et fixé pour l'année 2024 à 2 % de l'impôt cantonal de base, a été reconduit pour 2025 lors du Conseil communal d'octobre 2024.

Cet impôt est exclusivement consacré à l'alimentation d'un « Fonds durabilité-énergie-climat » pour la transition énergétique communale.

En 2024, ce fonds, d'un montant de CHF 78'451.53, a été utilisé afin de couvrir une partie de l'investissement des panneaux solaires photovoltaïques installés sur la toiture de la salle de sport.

Le bâtiment administratif, les collèges, la grande salle et la salle de sport ont fait l'objet de rapports de conseil CECB Plus, dont une partie des études a été subventionnée par la Direction générale de l'environnement. Ces rapports seront analysés courant 2025, ce qui permettra ensuite à la Municipalité de planifier des actions à effectuer sur ces bâtiments communaux.

Zones d'utilité publique de Bovon et du Marteley (ZUP)

L'année 2024 a intégralement été consacrée à la mise en place et à la tenue de la démarche participative sur les ZUP de Bovon et du Marteley. Ce projet a été mené par le bureau d'architectes-urbanistes, Aba Partenaires SA, qui, en décembre 2023, avait remporté le mandat à la suite de l'appel d'offres.

Une séance préliminaire au lancement des travaux a eu lieu au mois de mars 2024 entre la Municipalité et les représentants du bureau Aba Partenaires. Puis en mai 2024, une seconde séance réunissant Aba Partenaires et le groupe de travail pour les ZUP a permis de finaliser la démarche participative.

Le premier atelier de la démarche participative « Quelles utilisations du sol pour les terrains avec un potentiel de développement pour la commune » animé par le bureau Aba Partenaires a eu lieu le 5 juin 2024 avec une quarantaine de participants, répartis en 5 groupes de travail.

La soirée s'est déroulée en 3 parties :

1. énoncer les besoins et les souhaits des groupes ;
2. présentation de la vision de la Municipalité et des besoins des sociétés locales ;
3. présentation par chaque groupe de sa programmation idéale.

Le second atelier de la démarche participative a eu lieu le 28 août 2024 avec également une quarantaine de participants, toujours répartis en 5 groupes de travail.

Cet atelier s'est tenu en deux temps :

1. restitution des résultats du premier atelier ;
2. visite sur sites, où différentes variantes ont été présentées, puis retour en salle pour un échange et une discussion sur les variantes.

Le rapport détaillé de cette démarche participative a été présenté par Aba Partenaires à l'occasion du Conseil communal du 18 décembre 2024, puis l'entier du rapport a été mis en ligne en janvier 2025 afin que toute la population puisse le consulter.

Sécurité routière

La Municipalité a travaillé avec la société Team+ afin d'élaborer un dossier pour le passage du secteur bas du village à 30 km/h. Celui-ci a été transmis à la DGMR début 2025 pour validation.

Manifestations / Sociétés locales

Le 14 avril 2024, un peu plus de 300 cyclistes ont participé, sous un soleil radieux, à la deuxième édition du Tour de Gourmandie à travers nos 6 villages (Vufflens-la-Ville – Mex - Pent haz – Dail lens – Lussery-Villars et Penthalaz).

La fête nationale organisée en 2024 par le Badminton club de Vufflens-la-Ville a battu tous les records de participation avec pas loin de 300 personnes.

Le 5 septembre 2024 a eu lieu la traditionnelle sortie des aînés avec 68 participants. Au programme visite du musée du Fort de Chillon puis dîner à la Ferme 1806 à Saint-Légier.

Le 8 novembre 2024, 11 jeunes de 18 ans ont inauguré la nouvelle formule de réception des jeunes citoyens lors d'une soirée bowling-pizza.

Le 3 décembre 2024 s'est ouverte la fenêtre de l'Avent de la Commune.

Les autres manifestations qui ont animé l'année 2024 :

- 9 mars : soirée annuelle de la FSG Vufflens-la-Ville sous le thème « Les métiers »
- 21 avril : les assises annuelles du groupement des gymnastes vétérans vaudois ont été organisées par la FSG Vufflens-la-Ville
- 27 avril : le coup de balai organisé par la Commune a dû être annulé faute de participants
- 4 mai : soirée annuelle de l'Harmonie du Pontet
- 31 août : marché artisanal organisé par le GSL, suivi d'un after-marché organisé par la Gym Féminine à l'occasion de son 50^e anniversaire
- Durant tout l'été « les mardis de la pétanque » organisés par Michel Equey
- 6 octobre : vide-greniers – vide-dressing organisé par le GSL
- 16 novembre : soirée annuelle du Tennis Club de Vufflens-la-Ville
- 7 décembre : le premier Marché de Noël vufflanais organisé par le GSL

- Durant tout le mois de décembre les fenêtres de l'Avent coordonnées par la Gym Féminine
- Durant toute l'année, la Bobine 1302 a projetée 4 films et organisé une disco kids

Jubilés

Nous avons eu l'honneur de pouvoir fêter plusieurs jubilés durant l'année 2024. Comme le veut la tradition, une délégation municipale s'est rendue au domicile de nos citoyen-ne-s leur apportant un présent ainsi que les meilleurs vœux des Autorités, soit :

- 27 mai pour les 90 ans de M. Decrausaz
- 1^{er} juillet pour les 90 ans de Mme Hämmerli
- 8 juillet pour les noces d'or de M. et Mme Stadler
- 2 septembre pour les noces d'or de M. et Mme Meyer
- 25 novembre pour les 90 ans de M. Schmidt
- 29 novembre pour les 90 ans de Mme Duperrut

Cours BSL/AED

Le 8 juin, 5 personnes, initialement formées au cours de base BLS/AED (défibrillateur), ont participé à leur cours refresh prodigué par le SDIS Venoge. Ces cours sont obligatoires tous les deux ans afin de conserver la certification first responder.



3.3 Dicastère de Michel Gruaz - Municipal



Faits marquants du dicastère :

- ❖ Remplacement de la conduite d'eau du chemin de l'Arzillier 2-16
- ❖ Présentation d'un préavis pour la pose d'une deuxième conduite d'alimentation de Villars-Ste-Croix par l'EIEVMV
- ❖ Présentation d'un préavis pour la réfection des deux cuves du réservoir de l'EIEVMV
- ❖ Réfection de la cuve Est du réservoir d'eau de l'EIEVMV

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Cimetière
- Domaine de l'eau / PDDE
- Epuration / PGEE
- Forêt - refuge
- Mobilité
- Parcs & Promenade
- Terrains communaux
- Télecabon – gaz – SI

➤ En cas d'absence, c'est M. Berchier qui est nommé remplaçant de ce dicastère.

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'AIEV (10 séances)
- Membre du CoDir de l'EIEVMV (6 séances dont 2 avec les CoGest & CoFin)
- Membre du Conseil intercommunal de la PCi Gros-de-Vaud (2 séances)
- Membre du Conseil intercommunal du SDIS Région Venoge & commission de gestion (4 séances)
- Représentant communal au sein du Groupement forestier intercommunal de la Venoge (2 séances)
- Délégué UCV à la Commission consultative Venoge (2 séances)

Domaine de l'eau / PDDE

Notre SIT est suivi avec beaucoup d'attention et adapté au fur et à mesure des modifications du réseau. Ce fut en particulier le cas après les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de l'Arzillier.

La présence de 40 micros sur les vannes du réseau permet de détecter rapidement les fuites éventuelles. Par ailleurs, la Municipalité assure un contrôle hebdomadaire grâce à la réception d'un relevé journalier de notre consommation d'eau. Toute différence significative est ainsi rapidement analysée.

En 2024, nous n'avons pas déplorer de fuite d'eau sur le réseau communal. Quatre fuites se sont produites sur des conduites privées. A l'exception d'une, qui s'est produite juste avant les fêtes de fin d'année et dont la réparation n'a été réalisée qu'en début d'année 2025, les autres ont été réparées rapidement. Compte tenu des fuites déplorées en 2023 et de son état général, nous avons procédé au remplacement de la conduite du chemin de l'Arzillier 2-16.



D'octobre 2023 à octobre 2024, nous avons acheté 70'500 m³ d'eau à l'EIEVMV et en avons vendu 63'000 m³ à nos abonnés soit une perte, que l'on peut qualifier de normale, de 10,6 %. Celle-ci résulte principalement des fuites subies mais aussi des immanquables différences liées aux compteurs puisque la fluctuation usuelle tolérée de telles installations est de l'ordre de plus ou moins 5 %.



Entente intercommunale des eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix

L'année 2024 s'est avérée assez pluvieuse d'où des ventes d'eau de l'EIEVMV nettement inférieures à celles de 2023, lesquelles avaient atteint un niveau record de 220'310 m³. En 2024, le volume des ventes a atteint 188'952 m³. Le comité de l'EIEVMV a décidé de renoncer à la protection cathodique installée dans le puits de pompage afin de prévenir la corrosion liée aux courants vagabonds car cette protection provoquait une formation de calcaire néfaste pour les pompes.

Réfection des cuves du réservoir

Au niveau des cuves du réservoir le comité a décidé d'assainir la chape qui, depuis plus de 10 ans, se fissurait provoquant l'apparition de champignons de carbonate de calcium. La première cuve a été réfectionnée avec succès en fin d'année 2024. La seconde le sera en début d'année 2025. Un préavis pour un montant de CHF 500'000.-- a été présenté aux Conseils généraux et communal des trois villages.

Deuxième conduite Villars-Ste-Croix

Les Municipalités de nos trois Communes ont aussi soumis un préavis à leurs conseils généraux et communal, relatif à la pose d'une deuxième conduite d'alimentation de Villars-Ste-Croix pour un montant de CHF 620'000.--. Cette réalisation d'une deuxième conduite, mise à l'enquête en 2024, aura un impact sur le prix de l'eau d'environ CHF 0.10 m³.

Sur le plan chimique et bactériologique, nous distribuons une eau non filtrée et non chlorée d'excellente qualité malgré sa dureté. Notre eau est régulièrement analysée et les dernières analyses sont rassurantes. Relevons une fois encore que l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) rappelle régulièrement l'information ci-après :

***« Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil.
Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées. »***

A ce jour aucune mesure contraignante nous est imposée et les dernières analyses semblent prouver que l'interdiction de répandre le pesticide chlorothalonil dès janvier 2020 contribue à réduire progressivement la teneur en métabolites de notre eau.

Epuration / PGEE

Conçue pour 8'000 EH (équivalents habitants), la STEP de Bremblens pourrait, moyennant des investissements relativement modestes, épurer les eaux usées provenant de plus de 12'000 EH.

L'année 2023 a été catastrophique pour l'AIEV qui achetait son électricité sur le marché libre et dont le contrat arrivait à terme à fin 2022. Elle a renouvelé son contrat pour un an seulement mais à un prix de 68 c par kWh alors que le prix 2022 était inférieur à 6 c/kWh. Ceci a eu pour conséquence une forte augmentation des coûts d'épuration. En 2024, la situation est revenue normale et le coût du kWh a été ramené à 19 c/kWh. Grâce à la baisse des coûts de l'électricité le coût par EH a fortement diminué en 2024, passant à CHF 86.97 contre CHF 112.51 en 2023.

Le traitement des micropolluants n'est toujours pas à l'ordre du jour pour l'AIEV car le volume d'eau épurée représente une concentration relativement modeste par rapport au débit de la Venoge. Par ailleurs, le traitement des micropolluants des grandes STEP est prioritaire pour la Confédération qui les subventionne en primeur.

Forêt – Refuge

Préambule

Les travaux forestiers réalisés en 2024 ont été marqués par une météo capricieuse, notamment en début d'année. Les pluies régulières entre les mois de janvier et mi-mai ont rendu les travaux de sortie des bois compliqués, avec parfois plusieurs reports d'interventions. Ces conditions renchérissent les coûts des travaux et augmentent très fortement le risque d'accident pour le personnel travaillant en forêt. Grâce à la météo pluvieuse, 2024 a été une bonne année pour la croissance des plantes. Celles-ci ont pu bénéficier d'apport d'eau régulier, avec un été sans température extrême. Les arbres ont pu développer leurs houppiers, en taille et en nombre de ramifications. En résumé l'année 2024 a permis un répit pour la nature après les étés caniculaires de 2022 et 2023 qui ont mis à rude épreuve la forêt, notamment le hêtre et l'épicéa.

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires des communes membres et de défendre leurs intérêts. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

Vufflens-la-Ville :

Une coupe de bois a été effectuée en bordure de la RC 177 au lieu-dit le Rafour. Cette intervention avait pour but de retravailler la lisière en enlevant les arbres instables. Ces abattages ont permis un apport de lumière suffisant pour développer le futur rajeunissement en lisière. La dernière intervention datait de 1996. Le bois issu de cette exploitation a été valorisé auprès de différents marchands, notamment les billes de chêne qui ont trouvé preneur, pour les plus belles qualités, auprès de sociétés actives dans la tonnellerie. Ces bois sont négociés aux alentours des CHF 600.--/m³. Le solde des bois a été transformé en bois de chauffage ; une partie en bois de déchetage (copeau) et le solde en bûche pour la mise de bois de feu. Un hêtre d'un diamètre imposant et difficilement transformable, a été sculpté en forme de banc. Ce nouveau mobilier peut être admirer à proximité du cimetière.



Afin de compléter le « trottoir » à faune présent sur la route du Moulinet, au-dessus-de la RC 177, il a été demandé au Groupement forestier de déposer des troncs servant de « cache » pour la petite faune. Cette mesure vient compléter le dispositif utile à la transition des espèces des deux côtés. Une seconde exploitation a été effectuée également en lisière de champs, à proximité du chemin du refuge. Ces travaux ont été réalisés par le Centre de formation forestière et ils ont servi à la

formation des apprentis. Comme pour les travaux en bordure de la RC 177, cette intervention en lisière permet de supprimer les arbres instables. L'apport de lumière permettra le développement de la jeune forêt ainsi qu'une ceinture buissonnante en bordure de la partie agricole. Les bois coupés seront valorisés en bûches ou en plaquettes pour du chauffage.

Plusieurs parcelles forestières privées ont récemment été acquises par la commune. Ces surfaces sont, le plus souvent, en déficit d'entretien. Des travaux de coupe ou soins culturaux sont à prévoir rapidement après le changement de propriétaire.

Le refuge, dont la gestion fait partie du dicastère « domaine forestier », a été loué ou mis à disposition à 103 reprises (102 en 2023).

Mobilité

La desserte ferroviaire de notre halte a été modifiée dès le 15 décembre 2024. Les trains en direction de Lausanne partent de Vufflens-la-Ville aux 09 et 39 et donnent correspondance à Renens pour Genève avec une attente de 7 et 9 minutes tant à l'aller qu'au retour.

En direction d'Yverdon-les-Bains, les trains partent de Vufflens-la-Ville aux 22 et 52 et donnent correspondance avec les trains directs pour la Suisse allemande avec une attente de 16 minutes à Yverdon. Au retour de Suisse alémanique il faut attendre 19 minutes à Yverdon. Les temps d'attente sont donc prolongés puisqu'avant le 15 décembre les correspondances étaient assurées après 6 à 8 minutes seulement.

La ligne TL 56 avec dorénavant 13 courses/jour au lieu de 7, assure la correspondance à la gare de Vufflens-la-Ville avec les trains de et pour Yverdon-les-Bains. Elle ne transite plus par la zone industrielle Vufflens-Aclens. Son nouveau tracé va de la gare de Bussigny à celle de Vufflens-la-Ville via le gymnase de Bussigny, Mex-Faraz, Vufflens église et Cuvillard.



La ligne 58 avec toujours ses 18 courses dans chaque sens en périodes scolaires, n'aboutit plus à Bussigny via le gymnase mais à Renens via Crissier. Pour le confort des utilisateurs deux abribus ont été posés à proximité de la grande salle.

Selon les dernières informations des CFF, la mise en conformité LHand de la gare, afin de permettre son accessibilité aux personnes à mobilité réduite, est prévue à l'horizon 2030. Les exigences techniques contraignent les CFF à déplacer l'arrêt des trains de 350 mètres environ en direction de Bussigny. Préalablement, en 2026, les CFF vont créer un parking Parc + Rail d'une cinquantaine de

place sur la partie herbeuse à l'avant et à l'arrière du tilleul. Lorsque la gare sera déplacée, l'arrêt des bus de la ligne 56 n'aura plus lieu sur la route mais sera déplacé dans le secteur du P+R améliorant ainsi la sécurité des usagers et du trafic routier.

Parcs & Promenade

L'entretien courant du cimetière et des espaces publics est assuré par l'employé communal.

La taille des grands arbres ainsi que des nouvelles plantations à structures spéciales (parasol) est confiée à des paysagistes locaux.

Dans notre cimetière, les feuilles de l'arbre du souvenir ont été nettoyées afin que les noms de nos anciens soient bien lisibles.



Sites pollués sur le territoire communal

L'ancienne décharge de Réverule est toujours suivie par le canton et des campagnes de surveillance sont effectuées 2 fois par année par le bureau Geotest SA (mandaté par la DGE). A l'heure actuelle, la pollution mesurée en arsenic reste stable et ne menace pas de biens à protéger tels que les eaux souterraines ou de surface. Un suivi est cependant nécessaire. En ce qui concerne les autres décharges, rien n'a changé en 2024 et nous attendons l'adoption de la demande de crédit par le Grand Conseil. Une fois le crédit obtenu, le Canton pourra alors lancer la mise à jour du cadastre des sites pollués selon la priorisation des sites, réalisée en fonction de leur impact sur l'environnement.



3.4 Dicastère de Pascal Berchier - Municipal



Faits marquants du dicastère :

- ❖ Réfection des chemins AF
- ❖ Réfection de la toiture et pose de panneaux solaires à la salle de sport
- ❖ Réaménagement des bureaux de l'Administration communale

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Bâtiments communaux
- Constructions communales
- Eclairage public
- Protection civile
- Routes – chemin AF
- SDIS Région Venoge
- Véhicules communaux
- Matériel de voirie

➤ En cas d'absence, c'est M. Gruaz qui est nommé remplaçant de ce dicastère.

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de la PCI Gros-de-Vaud (6 séances)
- Membre du CoDir du SDIS Région Venoge (7 séances)
- Membre du Conseil intercommunal de l'AIEV (2 séances)

Bâtiments communaux

Collèges

Durant les vacances d'été, les deux portes palières des classes de l'ancien collège ont été remplacées, de même que la porte de sortie sur l'arrière du bâtiment.

A cette même période, le système de fermeture des portes a été remplacé par le système déjà mis en place sur d'autres bâtiments et fonctionnant avec des badges.

Grande salle

Les locations payantes pour 2024 sont de 53 (36 en 2023). Une habile gestion des réservations permet de satisfaire le plus grand nombre de demandes. Les tarifs des locations ont été réajustés et sont entrés en vigueur au 1^{er} avril.

Maison de Commune

Suite à l'adoption, en mars, du préavis municipal n° 3/2024 « Réaménagement des bureaux de l'Administration communale », la peinture des murs a été effectuée et des plafonniers LED ont été installés. Ces deux adaptations rendent les pièces plus lumineuses. Une réorganisation complète des bureaux du rez-de-chaussée a permis de répondre aux différentes contraintes de confidentialité. Aujourd'hui, le Contrôle des habitants possède son propre bureau, ce qui permet de recevoir les citoyens en toute discrétion. Au Greffe municipal, la pose d'une banque de réception a permis de mettre une limite d'accès au bureau pour les différentes personnes se rendant à l'Administration. Le coins cuisine a aussi été repensé et la pose d'une fontaine à eau permet aux utilisateurs de déguster l'excellente eau de notre réseau.

Salle de paroisse

Elle a été louée à 10 reprises (7 en 2023), avec l'accord de M. Bader, Pasteur, qui l'occupe également pour des raisons professionnelles.

Eglise

Dans la cadre du préavis municipal n° 4/2023 « Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation de l'église », les divers corps de métier indispensables à la rénovation d'un bâtiment classé ont été sollicités soit par la Commune, soit par le Canton. Leurs rapports nous sont parvenus à fin 2024.

Salle de sport

En mars, le préavis municipal n° 4/2024 « Réfection de la couverture et de l'isolation de la salle de sport et pose de panneaux solaires photovoltaïques » a été accepté. C'est sous une météo capricieuse que les travaux ont eu lieu (entre juin et août). L'isolation de la salle de sport a été renforcée et environ 400 m² de panneaux solaires ont été posés en toiture.

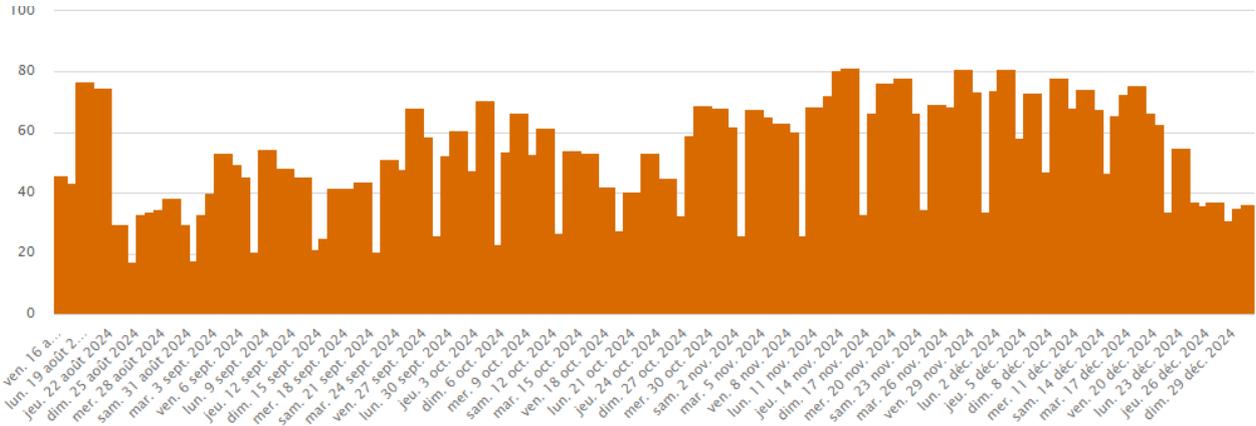


La production d'énergie solaire pour la période du 16 août au 31 décembre a été de 19.95 MWh.

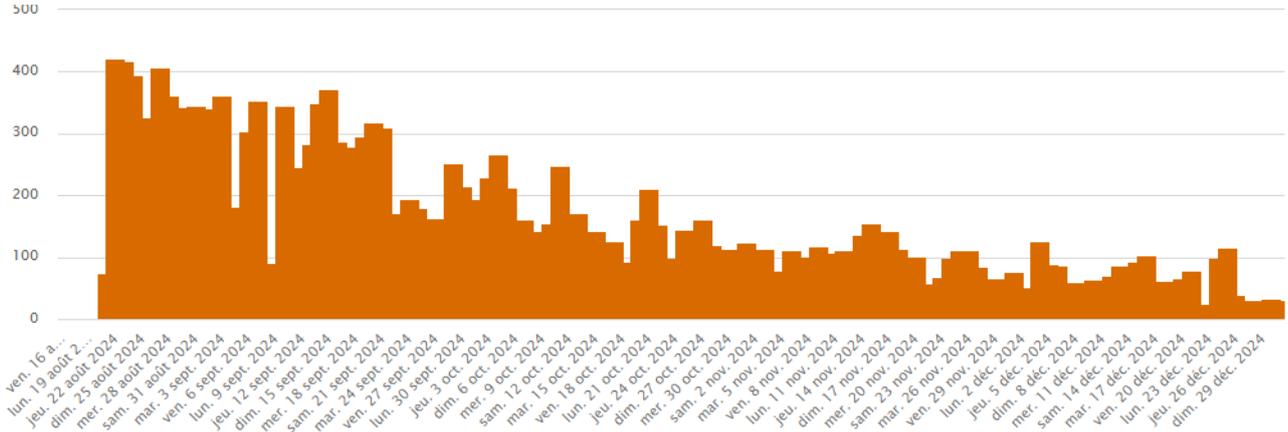
Vous trouverez ci-après les graphiques représentant la consommation, la production, l'auto-consommation et l'excédent en kWh pour la période allant du 16 août au 31 décembre 2024. Ces

données n'ont pas encore été analysées. Le taux d'auto-consommation et celui revendu à la Romande Energie ne sont pas connus. Nous attendons d'avoir exploité les panneaux solaires sur une année complète afin de pouvoir en tirer un bilan.

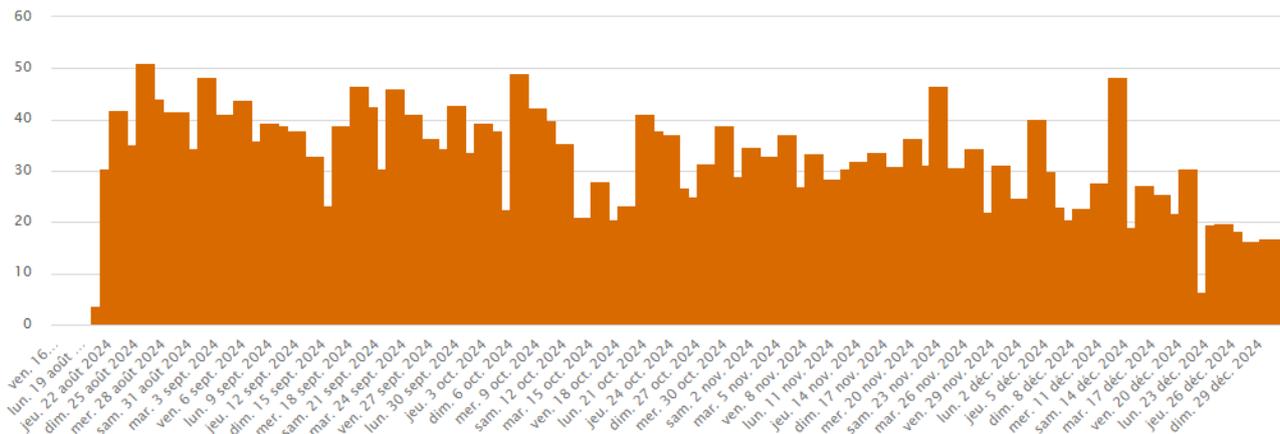
Consommation en KWh :



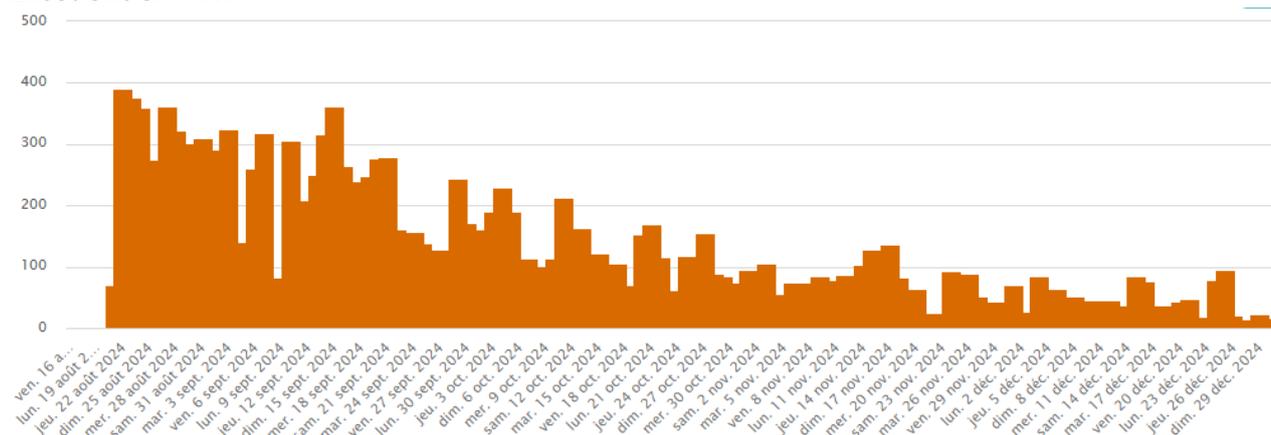
Production en KWh :



Auto-consommation en KWh :



Excédent en KWh :



Afin d'obtenir la totalité des subventions proposées, un complément de panneaux solaires photovoltaïques sera posé sur la partie plate de la toiture de la salle de sport dans le courant du premier semestre 2025.

Protection civile

Suite au décès du Président du CoDir, M. Gérald Chambon, ce poste a été repris par Mme Valérie Codina-Cervellin, Municipale à Penthalaz.

Il n'y a pas eu de fait marquant pour notre Commune. De ce fait, nous vous laissons le soin de consulter le rapport de gestion de cette intercommunale soit sur son site soit au Greffe municipal.

SDIS Région Venoge

En 2024, un poste restait à repourvoir au CoDir. Celui-ci a été attribué par le Conseil intercommunal à M. Cédric Gaudin, Municipal à Chevilly.

Il n'y a pas eu de fait marquant pour notre Commune. De ce fait, nous vous laissons le soin de consulter le rapport de gestion de cette intercommunale soit sur son site soit au Greffe municipal.

Routes – chemins AF

Chemins AF

Début août, nous avons obtenu l'autorisation de commencer la rénovation des chemins d'amélioration foncière (AF). Les travaux se sont déroulés du 9 septembre au 6 décembre 2024. Il reste à réaliser les travaux de finitions (banquettes et ensemencement).

14 séances de chantier ont eu lieu, lors desquelles des remarques sur des défauts constatés ont été régulièrement formulées à l'encontre de l'entreprise en charge des travaux.

Une séance de réception provisoire des travaux a eu lieu le 3 décembre 2024 en présence du maître de l'ouvrage, de la direction des travaux, du responsable auprès de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires et de l'entreprise. La visite locale de tous

les chemins AF a montré de nombreux défauts importants, ce qui a conduit à la non-acceptation des travaux et au report de la réception des travaux.

Les défauts principaux sont :

- Largeur des chemins supérieure à 3 m. Certains chemins ont été mesurés avec une largeur jusqu'à 3.60 m (supérieure à la tolérance).
- Suppression ou forte réduction des largeurs de banquettes.
- Sur un chemin, les eaux de surface ne s'évacuent pas dans le caniveau transversal mais s'écoulent dans le champ adjacent.
- La zone inférieure d'un chemin a été réfectionnée. L'apparence grossière de la surface (présence de beaucoup de gros granulats dans la partie supérieure) ne donne pas satisfaction.

En fin d'année, la Municipalité a entrepris les démarches nécessaires afin d'interdire la circulation aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs, exploitation agricole et services publics exceptés. Les panneaux idoines seront posés en 2025 étant donné que cette mesure a été acceptée par la Direction générale de la mobilité et des routes.

Route du Moulinet

En octobre, des panneaux interdisant aux véhicules de s'arrêter ont été installés au début de la route du Moulinet. Cette légalisation a été demandée par la Municipalité afin d'éviter que de nombreux parents utilisent cette portion de route afin de déposer leurs enfants pour se rendre à l'école.

Chemin de la Musire et environs

Un nouveau tapis a été posé en septembre sur le chemin de la Musire et quelques regards ont été changés à Grand-Vigne et à la rue de la Poste.

Piste de pétanque

La piste de pétanque située au chemin des Grands-Champs a été rénovée par nos employés.

Entretien des routes et des espaces publics

Dans une logique de respect de l'environnement et en cohérence avec nos engagements écologiques, la Commune a abandonné l'usage du désherbant chimique. Le désherbage mécanique est privilégié pour l'entretien des routes et des espaces publics. Cette démarche vise à préserver la qualité de l'eau, à protéger la biodiversité locale et à offrir un cadre de vie plus sain à nos habitantes et habitants.



3.5 Dicastère de Chantal Di Lallo – Municipale jusqu'au 3 octobre 2024



Faits marquants du dicastère :

- ❖ Mise en ligne d'un nouveau site Internet
- ❖ Mise en place d'une campagne de sensibilisation à la sécurité informatique
- ❖ Démission au 31 octobre 2024

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Affaires sociales
- Association régionale de l'action sociale (ARASPE)
- Association intercommunale pour la piscine à Cossonay (ASPIC)
- Assurances
- Déchets
- Finances
- Informatique

➤ En cas d'absence, c'est Mme Jaugey qui est nommée remplaçante pour ce dicastère.

Entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2024, les tâches assumées par Mme Di Lallo ont été répartie à l'interne.

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'ASPIC (4 séances et 13 séances de travail)
- Membre du CoDir de l'ARASPE (8 séances)
- Membre du Conseil intercommunal de l'AJERCO & commission des finances (2 séances)
- Membre de la commission de gestion de l'AJERCO (5 séances)
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASIVENoge (2 séances)

Affaires sociales

ARASPE

L'ARASPE offre des prestations d'aides financières et d'assurances sociales, de l'appui social (conseil personnalisé et orientation) et administratif. Deux services délivrent ces prestations : Le Centre social régional (CSR) et l'Agence d'assurances sociales (AAS).

La mission principale du CSR est d'offrir une aide personnalisée à toute personne ayant besoin de conseil, de soutien et d'écoute en vue d'améliorer sa situation sociale et financière. Une aide financière de revenu d'insertion (RI) est octroyée aux adultes en situation d'indigence.

En 2024, le processus d'accueil pour les nouvelles situations a été revu et toutes les nouvelles personnes requérantes ont désormais la possibilité d'obtenir un entretien avec un·e assistant·e social·e y compris les personnes qui n'ont pas accès ou pas besoin de la prestation financière.

La mission principale des AAS est de réceptionner, renseigner, orienter et accompagner la population sur les prestations d'assurances. Elles ont également un rôle d'information sur les droits et obligations des assurances sociales, ainsi qu'un rôle de contrôle sur les demandes de PC traitées et sur l'obligation d'affiliation à l'assurance obligatoire. L'AAS et le CSR offrent un service à notre population par des prestations d'accueil, d'écoute et de prise en charge globale.

L'année 2024 a été marquée par des changements au sein du Comité de direction (CoDir), avec la démission de deux de ses membres, Mme Chantal Di Lallo de la commune de Vufflens-la-Ville et M. Jean-Pierre Sterchi de la commune de Cugy. À la suite de ces démissions, Mme Pamela Burdet de la commune de St-Barthélemy et M. Carmine Ciaramella de la commune de Lussery-Villars ont été élus au CoDir par le Conseil intercommunal.

En 2024, le CoDir s'est réuni à quatre reprises lors de ses séances ordinaires.

Le Conseil intercommunal, quant à lui, a été convoqué à deux occasions afin de valider des points essentiels tels que le projet de nouveaux statuts de l'ARASPE, les comptes et le budget de l'association.

En 2024 parmi tous les projets menés par la Direction une attention toute particulière a été portée à l'accompagnement des jeunes, dans une volonté affirmée de lutter contre le décrochage. Enfin, un projet sur une nouvelle gouvernance des régions d'action sociale est en cours d'étude. Ce projet est mené conjointement entre le Canton et les régions d'action sociale. Un EMPD (Exposé des motifs et projet de décret) sera présenté au Grand Conseil en juin 2026 pour une entrée en vigueur dès le deuxième semestre 2026.

Dans un souci d'optimisation du service rendu aux usagers·ères la mise en place d'un guichet intégré sur les deux sites a été finalisée en juillet 2024 avec le site de Prilly. Ceci s'inscrit pleinement dans la dynamique de réorganisation territoriale des communes desservies et permet d'harmoniser le découpage entre les deux sites en améliorant la lisibilité et en renforçant la proximité des services publics. La répartition géographique a été repensée selon une logique de répartition par district (communes du district du Gros-de-Vaud sur Echallens, communes des districts de Lausanne et la commune de l'Ouest-lausannois sur Prilly).

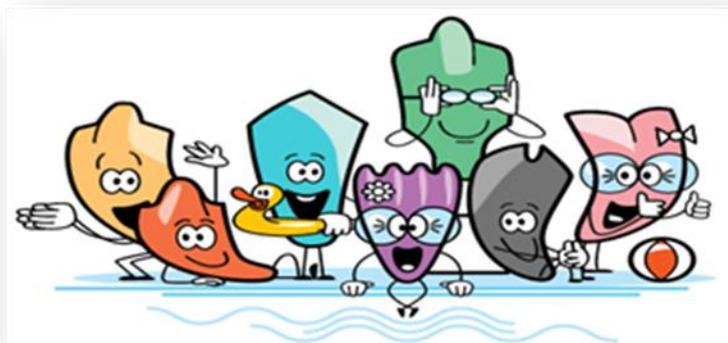
Dans ce contexte de centralisation de l'accueil, l'Agence du Mont-sur-Lausanne a fermé ses portes le 1er juin 2024, néanmoins une permanence sera assurée sur deux demi-journées dès 2025.

Le projet « Clic Ensemble » visant à réduire la fracture numérique et à favoriser l'inclusion digitale, fort de son succès en 2024 sera prolongé en 2025.

Le rapport annuel de cette intercommunale est consultable au Greffe municipal.

ASPIC

Depuis son ouverture le 17 juillet 2021, la piscine des Chavannes de Cossonay a pu accueillir différents publics, proposer et encadrer des activités variées et motivantes, en partageant bassins et couloirs en bonne entente avec tous les intervenants.



Le Comité de Direction s'est réuni à 10 reprises en 2024 pour traiter de l'exploitation courante de la piscine et a présenté deux préavis au Conseil intercommunal, celui des comptes et celui du budget.

L'équipe de la piscine de Cossonay est formée de collaboratrices et collaborateurs fixes représentant 10.65 ETP (équivalents temps pleins), équipe complétée par de nombreux auxiliaires auxquels l'association fait appel pour les remplacements divers à hauteur de 45 % (environ 15 personnes).

La piscine est ouverte au public 7/7, toute l'année, sur de larges créneaux horaires.

Voici les activités proposées durant toute l'année à la piscine de Cossonay : L'école de natation avec 473 petits nageurs par semaine, les cours privés, les cours aqua avec 14 cours d'aquagym et d'aquabike par semaine, les cours Masters avec 4 entraînements par semaine, les cours Mermaiding et Apnée et les cours Barboteurs (Bébés Nageurs).

Les entrées et abonnements sont en légère augmentation par rapport à 2023 avec 15'000 ventes. La fréquentation de la piscine pour l'année 2024 a été de l'ordre de 76'369 passages (66'527 en 2023). Elle est satisfaisante, avec environ 7'000 personnes chaque mois, ceci pendant la grosse saison (automne, hiver, printemps) une augmentation de 15 % comparée à l'année 2023 (6'500 passages mois).

Durant l'année scolaire, 125 classes provenant de la Fondation de Vernand, de l'EP Penthalaz-Venoge, de l'EP Cossonay Veyron-Venoge, de l'ES Cossonay-Penthalaz PAM, sont accueillies. Depuis cette rentrée scolaire 2024/2025, 2 périodes sont attribuées à des classes de l'écoles d'Apples-Bière (groupement ASIABE).

L'ASPIC a loué des lignes d'eau à plusieurs prestataires externes tels que le Mouvement des Aînés, la Ligue Vaudoise contre le Rhumatisme, une clinique de physiothérapie, le Club de natation

d'Yverdon, Lavigny (École de la Passerelle), Philip Morris, LD SWIZERLAND et le waterpolo (Aspic Natation).

L'ASPIC organise également tout au long de l'année de nombreuses manifestations telles que des matchs, des tournois, des championnats ou des stages saisonniers.

L'offre de l'ASPIC est également complétée par sa cafétéria ouverte au public et sa boutique.

Le rapport de gestion détaillé de cette intercommunale est consultable au Greffe municipal.

Assurances

La totalité de notre portefeuille (assurance des bâtiments, des véhicules, de choses, ECA, assurances collectives maladie, accident, 2^e pilier) a été analysée et commentée par E-Gestion Léman SA.

De nouvelles propositions sont faites à chaque échéance de contrat en vue d'améliorations constantes.

Déchets

Au 1^{er} janvier, la commune de Vufflens-la-Ville a rejoint la déchetterie intercommunale de Gollion, Penthaz et Penthalaz chez Valorsa où la quasi-totalité des déchets urbains peuvent être amenés. Malgré le fait que de nouvelles habitudes ont dû être prises par nos citoyens, la transition a été effectuée avec succès.

Une fois par année, une séance regroupant les quatre Municipalités et la direction de Valorsa se tient en ses murs. En 2024, il a été décidé de professionnaliser la ressourcerie de la déchetterie intercommunale. C'est l'Association Demain Penthalaz qui sera responsable de sa gestion et la nouvelle ressourcerie verra le jour au printemps 2025.

Depuis janvier également, un conteneur à déchets organiques est à disposition des habitants de Vufflens-la-Ville au lieu de collecte des déchets de la grande salle. Les déchets de cuisine, crus et cuits, peuvent y être déposés.

En 2024, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

Notre Municipalité utilise le centre de Valorsa à Penthaz, pour les filières de gestion des déchets incinérables, du verre, du bois, des déchets électriques, des huiles végétales et des pneus.

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la Commune. Il est de l'ordre de CHF 360.-- par tonne.

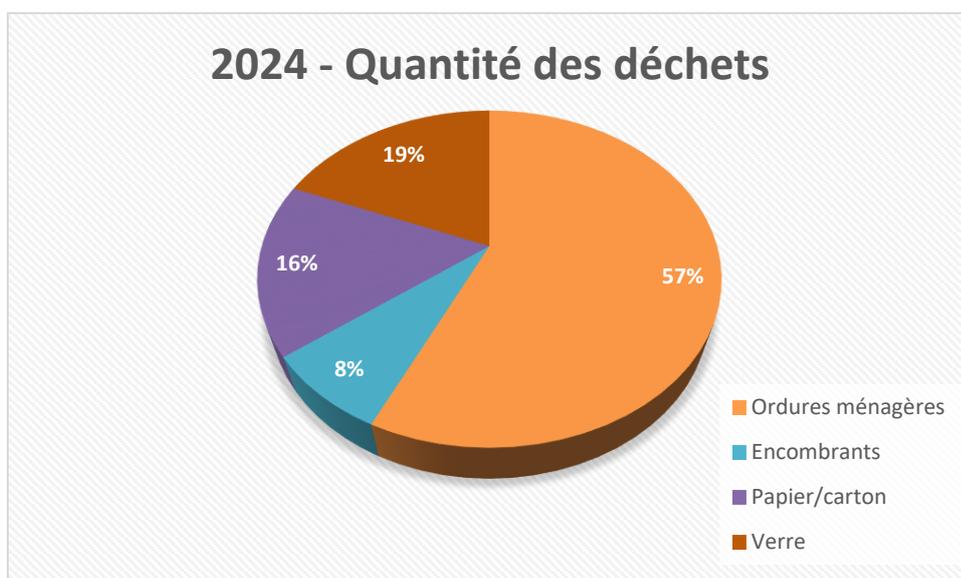
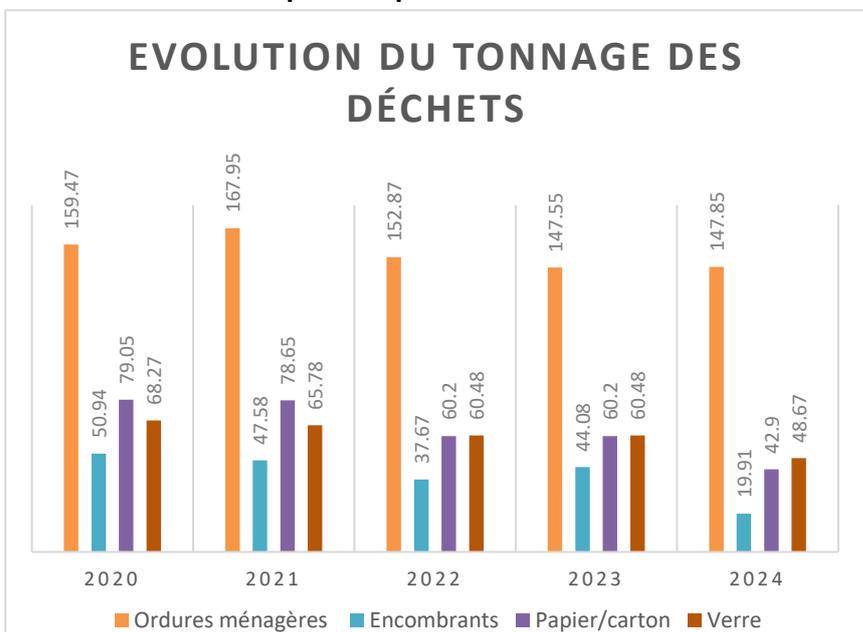
En 2024, la rétrocession liée aux déchets, coordonnée par VALORSA nous a rapporté CHF 51'536.65 HT, soit CHF 341.98 pour 150.7 tonnes d'ordures ménagères.

La rétrocession annuelle pour le verre qui est acheminé chez Valorsa est de CHF 3'483.65.

Le coup de balai organisé par la Commune a dû être annulé par manque de participant-e-s. Toutefois et afin de sensibiliser la population au « littering » (déchets sauvages). La Municipalité espère que l'édition 2025 aura plus de succès.

Les statistiques communales sur les déchets ramassés en porte-à-porte :

La diminution constatée est liée au fait que les habitants peuvent, depuis le 1^{er} janvier 2024, apporter directement leurs déchets à la déchetterie intercommunale chez Valorsa SA.



Informatique

Trois sujets sont à relever pour cette année 2024 :

- Mis en ligne d'un nouveau site Internet communal ;
- Campagne de sécurité informatique ;
- Changement de prestataire informatique.

Mise en ligne d'un nouveau site Internet communal :

L'ancien site Internet communal avait été mis en ligne en 2010 par un habitant de Vufflens-la-Ville. Plusieurs adaptations et mises à jour de sécurité avaient été effectuées par la société Inetis qui assurait une assistance jusqu'alors. Toutefois, les versions des outils utilisés étaient en fort déclin et ne correspondaient plus aux standards des développements actuels, raison pour laquelle la décision d'établir un nouveau site Internet a été prise.

En automne 2023, un appel d'offres a été lancé et quatre entreprises ont été mises en concurrence.

Après acceptation du préavis municipal n° 2/2024 « Refonte complète du site Internet communal » par le Conseil communal lors de sa séance du 13 mars 2024, le mandat a été confié à l'entreprise Inetis à Vufflens-la-Ville. Les travaux préparatoires ont pu commencer.

Dans un premier temps, un sondage a été préparé afin que la population puisse donner son avis général sur l'évolution du site web communal. Seules 43 personnes ont participé à cette enquête dont les thèmes principaux étaient : la fréquence de consultation, les informations recherchées, le type de démarches souhaitées, notifications. Les informations collectées ont été prises en compte dans la mesure du possible.

Ensuite, c'est la trame et la configuration du site qui ont été définies.

Pour finir, d'août à décembre, la création des pages par Mme Hilpert. Le nouveau site a été mis en ligne le 16 décembre 2024 respectant ainsi le planning défini. Le site a été conçu pour offrir un accès pratique, rapide et intuitif aux informations communales. On y trouve, entre autres, des services en ligne simplifiés pour des démarches administratives et un accès rapide aux informations locales.

A fin 2024, certaines pages sont encore en cours de réalisation et des ajustements seront effectués au fil des semaines à venir. Le développement des plateformes de réservations et d'inscriptions en ligne sont en cours de développement et verront le jour au printemps 2025.

Les photos utilisées pour illustrer le site Internet ont été réalisées par un jeune du village, M. Y. Reymond, que nous remercions une nouvelle fois.

Campagne de sécurité informatique

En début d'année, un contrat a été convenu avec la société Navixia SA afin de mettre en place une campagne de sensibilisation à la sécurité informatique sur 12 mois. L'ensemble des collaborateurs ayant accès aux données informatiques de la commune de Vufflens-la-Ville a assisté à une séance en présentiel le 7 mai 2024.

La campagne de sensibilisation consiste à visionner de courtes vidéos explicatives, répondre à des quizz et recevoir des affiches de sensibilisation. Pour chaque thème, un test de pseudo-phishing est réalisé et les résultats sont transmis à la Municipalité. Il en ressort, à la suite des tests, sur une moyenne de 12 utilisateurs, un taux de réussite de plus de 90 %.

Thèmes abordés :

- Savez-vous reconnaître les courriels malveillants ?
- Savez-vous reconnaître l'identité d'un site web ?
- Savoir lire les liens Internet
- Fichiers joints... Dangereux ou pas ?

Changement de prestataire informatique

Depuis plusieurs années, la commune de Vufflens-la-Ville était liée par un contrat de prestations avec l'entreprise Sadies SA pour la gestion de son infrastructure informatique. Etant donné que les services de cette société ne donnaient pas entière satisfaction, la Municipalité a décidé d'entamer les démarches afin de changer de prestataire.

L'entreprise Ofisa informatique SA, qui gérait déjà nos logiciels métiers, a été approchée. Après avoir rencontré cette société et obtenu des offres pour la gestion de notre infrastructure, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 7 octobre 2024, d'accepter ses propositions et de migrer son infrastructure. Les travaux ont débuté en décembre et se termineront dans le premier trimestre 2025.

BIOV

En 2024, cinq éditions du journal communal ont vu le jour. Ce bulletin officiel est désormais réservé aux activités vufflanaises afin de permettre à chacune et chacun de voir son article publié.

Après une réorganisation à l'interne, le journal communal est désormais établi par la secrétaire adjointe qui se charge de récolter le contenu et de le mettre en page.

Nous continuons de tout mettre en œuvre afin de faire évoluer le journal de manière diversifiée grâce notamment à l'aide des contributions des citoyens, des sociétés locales et autres associations.

Nous adressons nos sincères remerciements à M. Pierre Baumann pour son engagement et la réalisation du jeu des 7 erreurs. Une animation toujours attendue et appréciée par les citoyennes et citoyens.

Nos remerciements vont également à Mme Regula Heck-Tobler pour ses textes mettant en lumière les personnes et les sociétés de notre Commune. Son regard attentif et sa plume délicate contribuent à valoriser celles et ceux qui participent activement à la vie locale.

Ces deux contributions renforcent le lien entre les habitants et participent à faire vivre, avec chaleur et simplicité, l'esprit de notre Commune.

Epicerie du Marteley

A l'automne 2024, un sondage sur la gestion de l'épicerie communale et plus particulièrement sur les attentes des habitant-e-s et leurs préférences a été mis en place par la Municipalité, ceci dans le but de développer l'offre à la population selon ses besoins.

Plus de 90 personnes du village ont pris la peine de répondre aux questions qui seront examinées par la Municipalité en 2025. Un débriefing sera organisé avec le tenancier afin d'optimiser la prise en compte des souhaits exprimés tout en envisageant des possibilités concrètes, tant du point de vue des citoyens que de celui du tenancier.



4. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Comme les années précédentes, la Municipalité a décidé que le contenu de son rapport de gestion se limiterait à la gestion communale. Cette décision s'inscrit également dans un aspect écologique étant donné que le rapport de gestion dans sa forme « papier » en sera ainsi réduit.

Les liens suivants vous permettront d'accéder aux sites de diverses entités intercommunales :



<https://www.ajerco.ch>



<https://www.es-cossonay-penthalaz-pam.ch>



<https://www.asivenoge.ch>



<https://www.grosdvaud.ch/>

Piscine des Chavannes



<https://www.aspicoss.ch>



<https://pci-gdv.ch>



<https://www.sdis-venoge.com>



<https://www.valorsa.ch>

* * *

Les rapports complets des entités intercommunales peuvent être consultés au bureau communal, soit :

- | | |
|---------------------|-------------------------------------|
| - AJERCO | - AIEV |
| - ARASPE | - ARGdV |
| - ASIcOpe | - ASIVenoge |
| - ASPIC | - Bibliothèque |
| - EIEVMV | - Groupement forestier de la Venoge |
| - ORPC Gros-de-Vaud | - SDIS Région Venoge |
| - SEVA | - Valorsa SA |

5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et conseillères communales, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

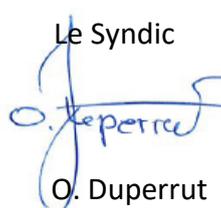
- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2024 et en donne décharge à la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité en séance 5 mai 2025

Au nom de la Municipalité

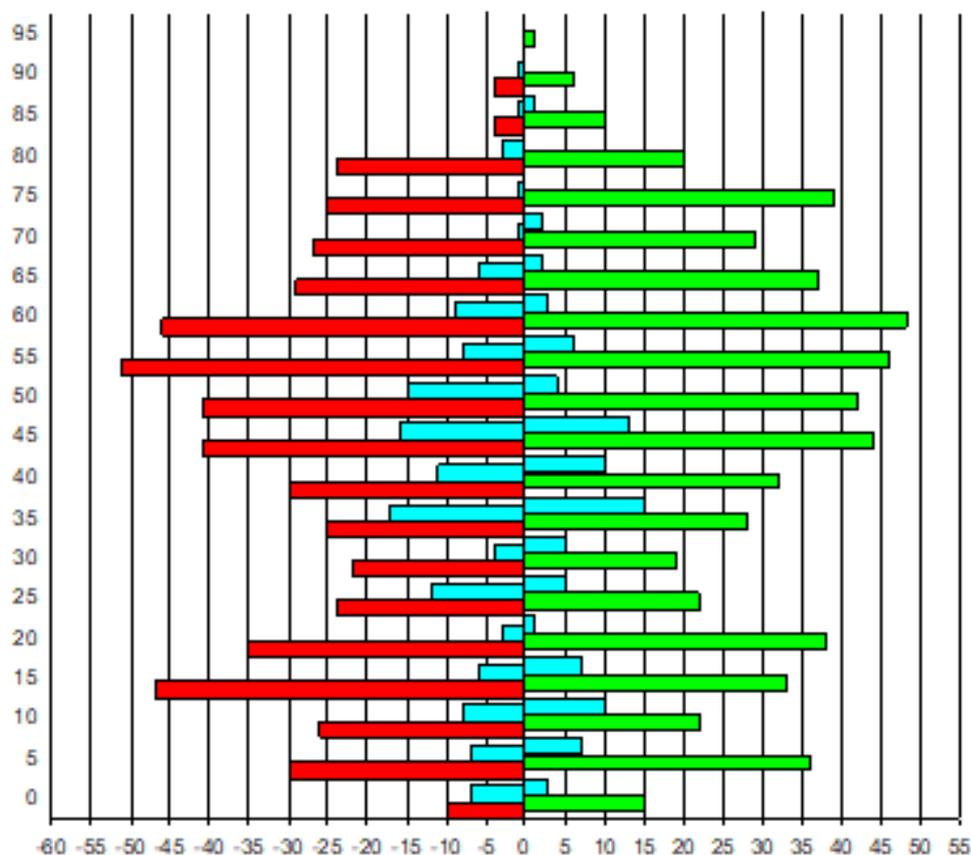
Le Syndic		La Secrétaire
		
O. Duperrut		M. Hilpert

6. ANNEXES

La pyramide des âges 2024 :

Pyramide des âges

■ Hommes (suisse) ■ Femmes (suisse)
■ Hommes (étranger) ■ Femmes (étranger)



	0	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95
Femmes (étranger)	3	7	10	7	1	5	5	15	10	13	4	6	3	2	2	0	0	1	0	0
Hommes (étranger)	-7	-7	-8	-6	-3	-12	-4	-17	-11	-16	-15	-8	-9	-6	-1	-1	-3	-1	-1	0
Femmes (suisse)	15	36	22	33	38	22	19	28	32	44	42	46	48	37	29	39	20	10	6	1
Hommes (suisse)	-10	-30	-26	-47	-35	-24	-22	-25	-30	-41	-41	-51	-46	-29	-27	-25	-24	-4	-4	0

L'inventaire des véhicules :

Genre véhicule	Marque	Modèle	No plaque	Assurance	Valeur achat	Mise en circulation	KM ou heure
Remorque	Atlas	UP 133 T	VD 407 358	-	4 100.--	14.07.2003	-
Camion	Reform	Muli 880S	VD 690 227	Axa RC + Casco	149 946.55	09.10.2003	56 347 km
Voiture du livraison	Toyota	PROACE CITY	VD 303 925	Vaudoise RC + Casco	42 400.--	12.09.2023	5 376 km
Tracteur tondeuse	Kubota	G23	VD 9 992	Vaudoise RC + Casco	19 000.--	03.05.2018	207 h
Chariot à moteur	Kubota	B2650	VD 690 245	Axa RC + Casco	35 225.--	20.11.2018	369 h

La liste des Règlements communaux, lesquels sont consultables sur le site communal :

<u>Objet</u>	<u>Date d'approbation</u>
Améliorations foncières	18.04.1936
Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions	15.11.2000
Règlement communal sur les taxes communales de police des constructions et aménagement du territoire	02.07.2001
Règlement de fonction de la commission consultative d'urbanisme	01.04.2002
Règlement d'utilisation de la salle de sports, de ses locaux annexes et des installations extérieures	17.05.2010
Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données	05.08.2011
Règlement communal sur la gestion des déchets	12.11.2012
Règlement communal sur la distribution de l'eau (annexe approuvée 13.12.17)	20.08.2015
Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales	07.09.2015
Règlement communal des sépultures et du cimetière	17.11.2015
Règlement interne du Conseil communal sur l'utilisation du « Fonds Spécial du Conseil communal »	17.05.2016
Règlement pour le Conseil communal	07.02.2017
Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux	13.12.2017
Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants	13.12.2018
Règlement concernant les périodes d'ouverture et de fermeture des magasins	04.06.2019
Règlement général de police	12.07.2019
Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires	06.01.2021
Dispositions réglementaires municipales pour le stationnement privilégié de véhicules des résidents et des entreprises sur la voie publique	02.02.2022
Règlement du « Fonds communal pour encourager le développement durable »	01.02.2024

Liste des associations intercommunales (situation au 31.12.2024) :

Entente			
Entente	Président Com. Gestion Président Com. Finances	Délégué-e-s Muni	CoDir
EIEVMV Entente Intercommunale des Eaux de Vuflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix	Duperrut Olivier Gruaz Michel		
Association de communes (LC)			
Association de communes (LC)	Délégué-e-s Conseil communal	Délégué-e-s Muni	CoDir
ASiCoPe Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Env.	Duperrut Diana Nicollerat Martine (suppl.)	Jaugey Caroline	-
ASiVenoge Association Scolaire Intercommunale de la Venoge	Reda Stéphanie Stucki Jean-Claude Allienne Fanny (suppl.)	Gruaz Michel Duperrut Olivier	Jaugey Caroline
ASPIC Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes	Vullioud Pierre-André Duperrut Diana (suppl.)	Hans Wehrli Duperrut Olivier (suppl.)	Jaugey Caroline
AJERCO Accueil de jour des Enfants de la Région de Cossonay	Lüscher Marie-Laure Maillefer Jérémy (suppl.)	Duperrut Olivier	Jaugey Caroline
AIEV Association Intercommunale d'Épuration des eaux usées	Boss Cédric Goy David Pilet Jacques Trottet Yves Vigouret Patrick Berthoud Samuel (1 ^{er} s.) Marchon Thierry (2 ^e s.)	Berchier Pascal	Gruaz Michel
ARASPE Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens	-	Jaugey Caroline	-
ARGdV Association de Développement Région Gros-de-Vaud	-	Gruaz Michel	Duperrut Olivier

SDIS Région Venoge	Gruaz Michel	-	Berchier Pascal
ORPC Gros-de-Vaud	Gruaz Michel	-	Berchier Pascal
Groupement forestier intercommunal de la Venoge	Gruaz Michel	-	-
Divers			
ASPMAD – CMS Nord Vaudois	Jaugey Caroline	-	-
Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile	Jaugey Caroline	-	-
AVASAD	Jaugey Caroline	-	-
Association vaudoise d'aide et de soins à domicile	Jaugey Caroline	-	-
EFRC	Duperrut Olivier	-	-
Entraide familiale de la région de Cossonay	Jaugey Caroline	-	-
Eglise catholique de Bussigny	Jaugey Caroline	-	-
EHNV	Jaugey Caroline	-	-
Etablissement hospitalier du Nord Vaudois	Jaugey Caroline	-	-
FEM	Gruaz Michel	-	-
Fondation pour l'enseignement de la musique	Gruaz Michel	-	-
Paroisse EERV	Gruaz Michel	-	-
Eglise Réformée Vaudoise	Jaugey Caroline	-	-
Passeport Vacances Cossonay	Berchier Pascal	-	-
Réseau santé	Berchier Pascal	-	-
VALORSA	Berchier Pascal	-	-
Centre de tri et de conseil pour les déchets de communes vaudoises	Berchier Pascal	-	-
TRIDEL	Duperrut Olivier	-	Berthoud Olivier
Usine d'incinération cantonale vaudoise	Gruaz Michel	-	Duperrut Olivier
SAF RC 177			
Syndicat Améliorations Foncières de la RC 177			
SEVA – SIVA			

Demandes de la commission de gestion – Suivi :

Recommandations	Réponses - Actions
<p>1. La Cogest recommande de finaliser le recrutement d'un référent RH dans les meilleurs délais, chacun s'accordant à voix dans cette fonction un élément essentiel au bon fonctionnement des relations employeurs/employés</p>	<p>Contrat signé avec la société Movis SA à Lausanne. En vigueur depuis le 01.06.2024.</p>
<p>2. La Cogest recommande à la Municipalité de poursuivre les efforts entrepris en termes de dialogue et de « teambuilding » ainsi que de se former, par exemple auprès de l'UCV qui propose une formation « Rôles et responsabilités dans les communes »</p>	<p>La Municipalité a pris bonne note de cette recommandation qui sera prise en considération et ajoutée aux formations à effectuer.</p>
<p>3. Au cours de ses travaux la Cogest a réalisé que le Secrétaire du Conseil restait la seule personne actuellement rémunérée à l'heure, sans contrat. La Cogest recommande à la Municipalité et au Bureau du Conseil de finaliser un contrat pour ladite Secrétaire et d'intégrer son salaire dans l'échelle des salaires de la commune</p>	<p>Cette demande a été étudiée par la Municipalité et le statu quo a été maintenu. Les conditions financières liées à cette fonction ont été définies dans le cadre du préavis municipal n° 6/2021 « Rémunération des autorités communales pour la législature 2021-2026 ». Aucune modification n'est envisagée pour cette législature.</p>
<p>4. L'AIEV se finance actuellement via une répartition des coûts entre les communes basées sur les EH. C'est la pratique courante pour les associations intercommunales depuis des années. Cette pratique tend aujourd'hui à se modifier, les nouvelles associations créées, ou en voie de création, mettant sur pied une répartition des coûts basés à 50 % sur les EH et à 50 % sur les débits acheminés. Cette nouvelle version étant jugée plus réaliste pour les communes. La Cogest recommande d'examiner cette proposition.</p>	<p>Le CODIR ne voit pas la nécessité de modifier le système actuel de facturation basé sur les EH. La forte représentation de Vuflens-la-Ville au sein du législatif de l'AIEV a cependant la possibilité de faire une proposition dans ce sens, laquelle obligerait le CODIR à étudier les avantages et inconvénients de cette nouvelle version.</p>

<p>5. La Cogest recommande de s'assurer que les séparatifs sur le territoire communal soient performant afin de diminuer au maximum les pollutions par les eaux claires émanant de la commune.</p>	<p>Des contrôles lors de fortes précipitations ont révélé que dans nos chambres doubles (mixtes) il n'y avait pas d'eaux claires qui se déversaient dans les eaux usées. A relever que nos conduites sont régulièrement curées ce qui améliore l'écoulement des eaux claires comme des eaux usées.</p>
<p>6. La Cogest recommande de sensibiliser régulièrement la population de la commune à ce qu'il est permis d'évacuer via les eaux usées en utilisant les supports existants (BIOV, Directives sur la gestion des déchets, etc.)</p>	<p>D'entente avec le CODIR de l'AIEV qui va proposer à toutes les communes de rappeler aussi la chose à leurs populations, un rappel sera inséré dans le prochain BIOV.</p>
<p>7. Dans son rapport de 2021, la DGE jugeait la qualité de la plupart du matériel en place à la STEP de « passable » à « mauvais ». Elle ajoutait la présence d'une odeur de gaz dans le local concerné et recommandait d'y remédier. La Cogest recommande de s'assurer que la maintenance de tous les équipements est garantie.</p>	<p>Des investissements sont régulièrement consentis par l'AIEV afin de maintenir les installations au goût du jour. Le CODIR prend toutes les mesures nécessaires à garantir un bon fonctionnement actuel et futur de la STEP.</p>
<p>8. Dans le rapport de la délégation AIEV au CC de VLV (2022), il est mentionné que « tous les documents en lien avec l'AIEV sont sauvegardés dans notre intranet communal ». C'est probablement vrai mais cela reste inaccessible à ceux qui ne sont pas membre de la délégation. La Cogest recommande de faciliter l'accès à ces archives.</p>	<p>De l'avis de la Municipalité cette demande est l'affaire du Conseil communal et des représentants de celui-ci au sein de l'exécutif de l'AIEV.</p>

La liste des abréviations :

AAS	Agence d'Assurances Sociales
AF	Améliorations foncières
AG	Assemblée générale
AIEV	Association Intercommunale Eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs
AJERCO	Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay
AJOVAL	Accueil de Jour de l'Enfance de la Région Orbe – La Vallée de Joux
AMF	Accueillante en Milieu Familial
APE	Auxiliaire petite enfance
ARASPE	Association Régionale d'Action Sociale Prilly Echallens
ARASOL	Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest lausannois
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASE	Assistante socio-éducative
ASIABE	Association Scolaire Intercommunale Apples-Bière et Environs
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthalaz
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de La Venoge
ASPIC	Association Intercommunale de la piscine de Chavannes
BIOV	Bulletin d'informations officielles
BLS/AED	Cours premiers secours
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire
CCU	Commission Consultative d'Urbanisme
CDD	Contrat de durée déterminée
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
CoDir	Comité de direction
CoFin	Commission des finances
CoGest	Commission de gestion
CSR	Centre Social Régional
DGE	Direction générale de l'environnement
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
EH	Equivalents habitants
EIEVMV	Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Sainte-Croix
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
EP	Etablissement primaire
ETP	Equivalent temps plein
ES	Etablissement secondaire
ES	Educateur spécialisé
ESE	Educatrice socio-éducative
FSG	Fédération suisse de gymnastique
GSL	Groupement des sociétés locales
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LHAND	Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées
LPR	Loi sur les procédés de réclame
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
PAC	Pompe à chaleur
PAM	Pré-aux-Moines
PCI	Protection civile

PECC	Plan énergie et climat communal
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPDLV	Penthalaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars
PQD	Plan quinquenal de développement
P + R	Parkings - relais
RC 177	Route cantonale de liaison zone industrielle – entrée autoroute
RI	Revenu d'insertion
RLATC	Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire
RLPR	Règlement d'application de la Loi sur les procédés de réclame
RPAC	Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SEVA	Syndicat d'Entretien de Vuflens-Aclens
SI	Services industriels
SIT	Service d'Information du territoire
SIVA	Syndicat d'Infrastructures Vuflens-Aclens
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
STEP	Station d'épuration des eaux de Lausanne
TL	Transports publics de la région lausannoise
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
VLV	Viufflens-la-Ville
ZI	Zone industrielle
ZUP	Zone d'utilité publique

COMPTES 2024



1. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LES COMPTES 2024

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes de la Commune de Vufflens-la-Ville arrêtés au 31 décembre 2024.

Comparaison comptes 2024 / budget 2024/ comptes 2023

	Comptes 2024	Budget 2024	Variation	Comptes 2023	Variation
	CHF	CHF	%	CHF	%
CHARGES	9'498'779.26	10'499'952.31	-9.5%	8'474'632.17	10.8%
Administration	1'888'746.18	1'682'002.31	12.3%	1'469'854.89	22.2%
Finances	1'786'547.98	2'128'100.00	-16.0%	2'315'035.96	-29.6%
Domaines&Bâtiments	845'848.99	877'450.00	-3.6%	857'447.69	-1.4%
Travaux	1'965'136.63	2'451'600.00	-19.8%	703'463.07	64.2%
Instruction publique&cultes	1'132'304.03	1'140'300.00	-0.7%	945'272.00	16.5%
Police	288'258.60	313'000.00	-7.9%	304'889.28	-5.8%
Sécurité sociale	1'354'260.67	1'616'900.00	-16.2%	1'609'377.38	-18.8%
Services industriels	237'676.18	290'600.00	-18.2%	269'291.90	-13.3%
REVENUS	9'509'010.86	9'867'600.00	-3.6%	8'493'552.41	10.7%
Administration	631'233.55	547'900.00	15.2%	455'280.25	27.9%
Finances	5'932'504.88	6'205'100.00	-4.4%	6'505'654.08	-9.7%
Domaines&Bâtiments	643'444.58	583'200.00	10.3%	477'648.90	25.8%
Travaux	1'844'502.32	1'989'700.00	-7.3%	498'890.18	73.0%
Instruction publique&cultes	207'120.35	238'100.00	-13.0%	180'273.00	13.0%
Police	12'529.00	13'000.00	-3.6%	15'158.50	-21.0%
Sécurité sociale	0.00	0.00	0.0%	91'355.60	-21.0%
Services industriels	237'676.18	290'600.00	-18.2%	269'291.90	-13.3%
RESULTAT	10'231.60	-632'352.31	-101.6%	18'920.24	-84.9%

Commentaire général sur les comptes 2024

Le budget 2024, présenté par la Municipalité a été amendé puis adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 13 décembre 2023.

À la clôture de l'exercice, les comptes font apparaître un résultat nettement plus favorable que celui inscrit au budget.

La différence notable entre l'excédent de charges initialement prévu au budget et l'excédent de revenus constaté à la clôture des comptes sera analysée et expliquée dans les sections suivantes.

Cette analyse présente un état des lieux complet de la situation financière de la Commune pour l'exercice 2024, sur la base des éléments suivants :

- les comptes 2023 (à titre de comparaison) ;
- le budget 2024 (référence prévisionnelle) ;
- Les comptes 2024 (référence).

Elle a pour objectif de mettre en lumière l'évolution des recettes, des charges, de la marge d'autofinancement, ainsi que l'impact des mécanismes de péréquation cantonale.

Résultats de l'exercice

Le résultat est positif, principalement grâce à des dépenses inférieures aux prévisions. En particulier, les frais liés à l'entretien des routes ont été fortement réduits, tout comme plusieurs charges cantonales (péréquation, police, cohésion sociale, transports).

La diminution globale des charges par rapport au budget atteint CHF - 1'001'173.05, soit une baisse de - 9.5 %.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'en 2024, aucun emprunt n'a été nécessaire pour financer les travaux et investissements réalisés. La totalité des dépenses a pu être couverte par les liquidités communales, démontrant ainsi une saine gestion et un bon niveau d'autofinancement.

Marge d'autofinancement et ventilation du résultat

Notre marge d'autofinancement s'élève à CHF 206'611.--. En plus des attributions ou prélèvements habituels aux fonds de réserve et fonds affectés, cette marge a permis de ventiler le résultat de la manière suivante :

1. CHF 180'000.-- versés au fonds de renouvellement « Affaires culturelles » (compte 9281.02), pour financer l'aménagement du giratoire Sud de la RC 177 et reconduire l'action entreprise en 2023 concernant la prise en charge de la taxe déchets pour 2025. Des préavis municipaux vous seront présentés.
2. CHF 100'000.-- versés au fonds de réserve « Rénovation d'immeubles » (compte 9282.13), destinés aux travaux futurs de rénovation de l'église, conformément au plan des investissements.

Résultat net

Après ces opérations extrabudgétaires, l'excédent de revenus net pour l'exercice 2024 s'élève à CHF 10'231.60.

Points notables à relever :

1. Comptes 210.4011 et 210.4012 : L'impôt sur le bénéfice net des personnes morales est en forte progression, une fois de plus. Cette tendance réjouissante reflète à la fois la vitalité du tissu économique local et l'attractivité de notre Commune. La stabilité des entreprises existantes, combinée à l'arrivée de nouvelles sociétés, génère des recettes fiscales significatives.

Années	Montants	Augmentation
2021	CHF 310'587.50	
2022	CHF 484'582.--	+ 56 %
2023	CHF 727'289.--	+ 50 %
2024	CHF 1'368'276.--	+ 88 %

2. Première année de revenu lié à la location du droit distinct et permanent (DDP) de la parcelle n° 930 (zone industrielle) : Suite à la mise en place d'un DDP, la parcelle n° 930, située en zone industrielle, a été louée à l'entreprise Demarex SA. Cette première année génère un revenu locatif de CHF 68'500.--.

3. Écart favorable sur les achats d'énergie pour les bâtiments communaux : Une réévaluation positive des coûts d'énergie suite aux décomptes finaux transmis par des fournisseurs tels que Holdigaz et Romande Énergie ont générés une différence importante à la baisse. Une bonne surprise pour nos finances avec des charges nettement inférieures aux montants initialement prévus au budget.

- Total budgété pour l'énergie des bâtiments en 2024 : CHF 143'600.--
- Total réalisé : CHF 96'773.80
- Économie nette : CHF 46'826.20 (- 32 %)

Détails complémentaires sur les revenus fiscaux (comptes 210)

La partie « Finances – impôts » des comptes 2024 présente plusieurs écarts notables entre le budget et la réalité des comptes. Voici les principales observations :

1. 210.4001 – Impôt sur le revenu des personnes physiques
On observe une forte diminution de ce poste par rapport à 2023, avec une baisse de - 39 %. Cette chute s'explique, comme cela avait été annoncé à la COFIN et au Conseil communal, par une taxation rectificative liée à l'aboutissement d'un recours datant de nombreuses années dont nous n'avions pas connaissance lors de l'élaboration du budget 2024.
2. 210.4050 – Impôts sur les successions et donations
Les recettes dans cette catégorie ont été plus que doublées par rapport au montant budgété. Alors que nous avions prévu CHF 20'000.--, les comptes se sont bouclés avec CHF 41'111.--. Cela illustre bien la difficulté de prévoir ce type de revenus, qui restent aléatoires par nature.
3. 210.4411 – Rétrocession d'impôts des frontaliers
Cette recette a été particulièrement élevée cette année, atteignant CHF 363'996.-- contre CHF 294'580.-- en 2023 (+ 23 %), et bien au-delà du budget initial de CHF 186'000.--
4. 210.4414 – Impôt sur les gains immobiliers
Nous enregistrons à nouveau une forte progression, avec une hausse de + 122 % par rapport aux comptes 2023. Cela reflète la dynamique immobilière de notre Commune.

En résumé – Partie « Finances – Impôts » de l'exercice 2024 :

- Écart sur les charges budgétisées vs charges réelles : CHF - 341'552.--
- Écart sur les revenus budgétés vs revenus réalisés : CHF - 272'595.--
- Excédent final de cette section : CHF + 68'957.--, légèrement supérieur aux prévisions, comme résumé dans le tableau ci-dessous.

Résumé de la rubrique 2 - FINANCES

Rubrique	Budget 2024 (CHF)	Compte 2024 (CHF)	Écart (CHF)
Charges totales	2'128'100.--	1'786'548.--	- 341'552.--
Revenus totaux	6'205'100.--	5'932'505.--	- 272'595.--
Solde net	+ 4'077'000.--	+ 4'145'957.--	+ 68'957.--

Focus sur la section 21 - IMPÔTS

Élément	Budget 2024 (CHF)	Compte 2024 (CHF)	Écart (CHF)
Revenus d'impôts total (Rubrique 21)	5'491'300.--	5'512'884.--	+ 21'584.--
Charges liées à la fiscalité	108'500.--	170'695.--	+ 62'195.--

Revenus fiscaux détaillés

Type d'impôt	Budget (CHF)	Compte (CHF)	Écart
Impôt sur le revenu (PP)	3'250'000.--	1'983'954.--	- 1'266'046.--
Impôt sur la fortune (PP)	540'000.--	526'280.--	- 13'720.--
Impôt à la source (PP)	50'000.--	44'039.--	- 5'961.--
Total personnes physiques (PP)	3'840'000.--	2'554'273.--	- 1'285'727.--
Impôt bénéfice net (PM)	500'000.--	1'366'756.--	+ 866'756.--
Impôt sur capital (PM)	39'000.--	1'520.--	- 37'480.--
Impôt sur immeubles (PM)	29'000.--	65'975.--	+ 36'975.--
Total personnes morales (PM)	568'000.--	1'434'251.--	+ 866'251.--
Droits de mutation	60'000.--	105'869.--	+ 45'869.--
Gains immobiliers	78'000.--	229'882.--	+ 151'882.--
Part impôts frontaliers	186'000.--	362'996.--	+ 176'996.--
Impôt successions & donations	20'000.--	41'111.--	+ 21'111.--
Impôt foncier (PP/PM)	590'000.--	611'892.--	+ 21'892.--

Travaux principaux hors préavis, mais budgétisés

Les principaux travaux réalisés en 2024, hors préavis mais intégrés au budget, sont les suivants :

1. Entretien des routes

Réfections des chemins AF et du chemin de la Musire :

- Montant budgété : CHF 1'765'500.--
- Coût final : CHF 1'181'741.60
- ➤ Économie réalisée : CHF 583'788.40, soit - 33 % par rapport au budget.

2. Frais d'études et démarches préparatoires

Plusieurs études ont été menées en vue de projets futurs ou pour répondre à des enjeux urbanistiques, de sécurité ou d'efficacité énergétique :

- Études d'urbanisme et démarches participatives dans le cadre des ZUP en Marteley et en Bovon
- Constitution des groupes de travail ZUP et PECC
- Étude de sécurité pour la Grand-Rue : création d'un trottoir et amélioration de la capacité d'évacuation des eaux
- Élaboration d'un plan de mobilité villageoise
- Bilan énergétique des bâtiments communaux

Retour attendu des dépenses thématiques de la part du Canton (volet transport & routes)

Le mécanisme des dépenses thématiques, instauré par la Loi sur les péréquations intercommunales, vise à soutenir financièrement les communes confrontées à des charges structurellement élevées dans certains domaines spécifiques.

Objectif : corriger les déséquilibres de charges entre les communes, indépendamment de leur capacité fiscale, en tenant compte de la spécificité structurelle de leurs dépenses.

Domaines concernés :

- Transports & routes (routes communales, transports publics, transports scolaires)
- Forêts

Modalité de calcul – volet transports & routes :

- Le seuil d'intervention est fixé à 8 fois la valeur du point d'impôt péréquatif de la commune.
- Si les dépenses réelles dépassent ce seuil, au maximum 75 % du montant excédentaire est pris en charge par le Canton.

Plafonnement :

Le montant total alloué au titre des dépenses thématiques est limité à la valeur de 4.5 points d'impôt de l'ensemble des communes. En cas de dépassement, le taux de compensation (normalement de 75 %) est réduit en conséquence.

Application à Vufflens-la-Ville :

- Les charges engagées en 2024 pour les routes et les transports ont dépassé le seuil d'intervention fixé par le Canton.
- Une compensation estimée à CHF 322'000.-- est attendue pour l'exercice 2025, correspondant à 60 % du montant excédentaire, selon les calculs validés par l'organe de contrôle.

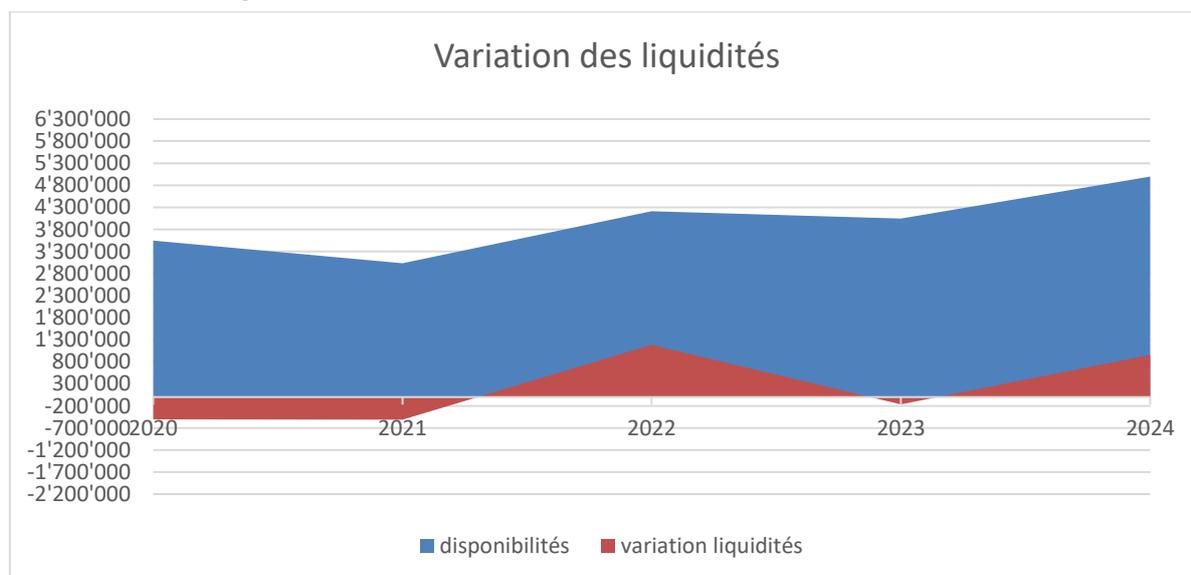
Vous trouverez en annexes les rapports établis par l'organe de contrôle Fiprom à la suite de la révision des comptes du 30 avril 2025 :

1. Le rapport spécifique relatif aux dépenses thématiques, fournissant des précisions sur le calcul et la justification du retour attendu de la part du Canton.
2. Le rapport général de révision des comptes 2024, validant la conformité de l'exercice comptable.

Evolution chiffres-clé (comptes et bilan 2019-2024)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Revenus						
21 - Revenus d'impôts, dont	6'537'638	5'020'660	6'020'642	5'622'534	5'839'739	5'596'144
Impôts PP	4'628'566	3'545'173	4'521'484	3'990'103	3'850'765	2'554'273
Impôts PM, y.c participation Canton	988'583	599'109	425'017	595'870	875'964	1'434'252
Impôts conjoncturels	448'174	329'680	480'592	369'921	489'454	739'860
Charges cantonales						
18 - Transports	111'090	128'904	133'736	132'111	144'065	149'040
22 - Péréquation	1'529'424	1'064'415	1'209'621	1'182'664	1'233'726	1'090'157
61 - Police	221'568	194'758	212'717	207'844	209'096	197'789
72 - Facture sociale	2'076'861	1'119'629	1'194'862	1'161'224	1'134'305	1'081'009
51 - Ecoles primaire/secondaire	596'231	655'779	648'896	696'697	723'483	822'601
72 - Accueil de jour	185'431	183'452	198'111	217'160	269'740	251'238
Autres charges						
22 - Intérêts dettes	84'358	93'732	90'120	81'114	79'239	75'991
23 - Amortissements obligatoires	378'840	408'631	426'903	396'805	337'967	318'880
23 - Amortissements supplémentaires	402'205	221'879	197'597	33'656	-	-
Résultat	-94'319	26'026	25'698	5'759	18'920	10'232
Bilan						
Disponibilités	4'051'590	3'543'886	3'030'876	4'212'897	4'043'503	4'996'981
Emprunts	8'488'500	8'244'500	7'900'500	7'646'500	7'037'500	6'495'500
Endettement net	4'436'910	4'700'614	4'869'624	3'433'603	2'993'997	1'498'519
Patrimoine administratif	6'629'643	6'364'715	6'312'677	6'545'770	6'624'349	6'890'310
Augmentation d'investissements	2'911'711	377'782	572'462	233'092	78'579	265'961
Marge brute d'autofinancement	-38'035	462'472	1'470'752	855'525	684'321	206'611
Marge nette d'autofinancement	-44'433	688'535	1'432'198	897'220	669'754	27'505
Variation liquidités	-2'224'083	-507'704	-513'010	1'182'022	-169'394	953'478
Divers						
nb habitants	1'295	1'349	1'346	1'334	1'346	1'342
Taux d'impôt	67	67	67	67	67	67
Point d'impôt	87'926	66'678	79'030	75'223	77'420	68'822
Point d'impôt par habitant	67.9	49.4	58.7	56.4	57.5	51.3

Variation des liquidités



Evolution des données péréquatives

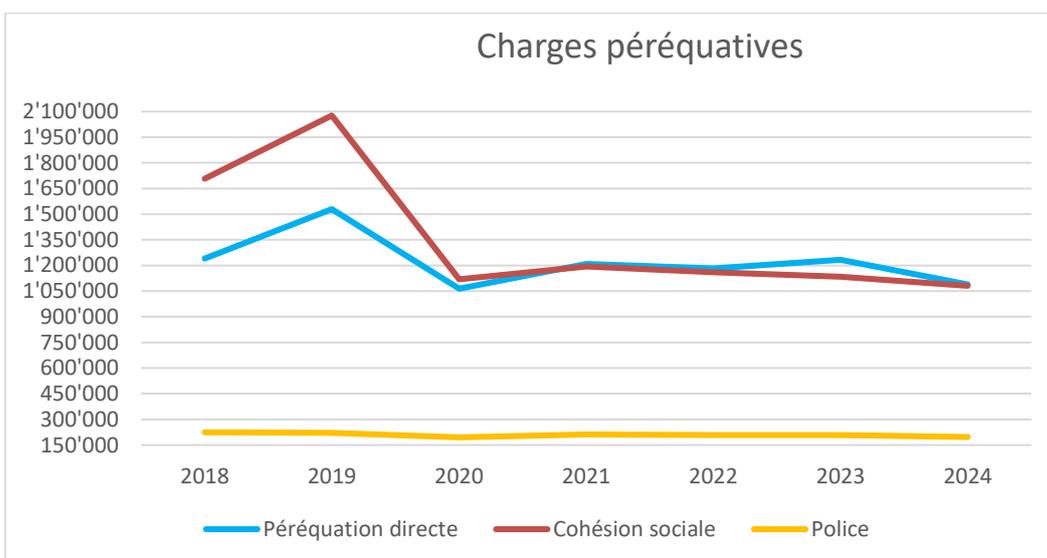
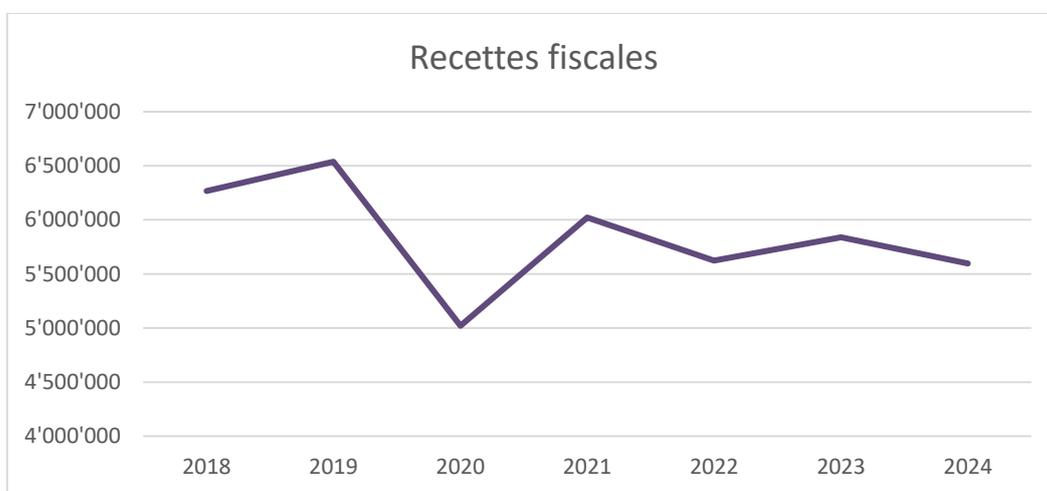
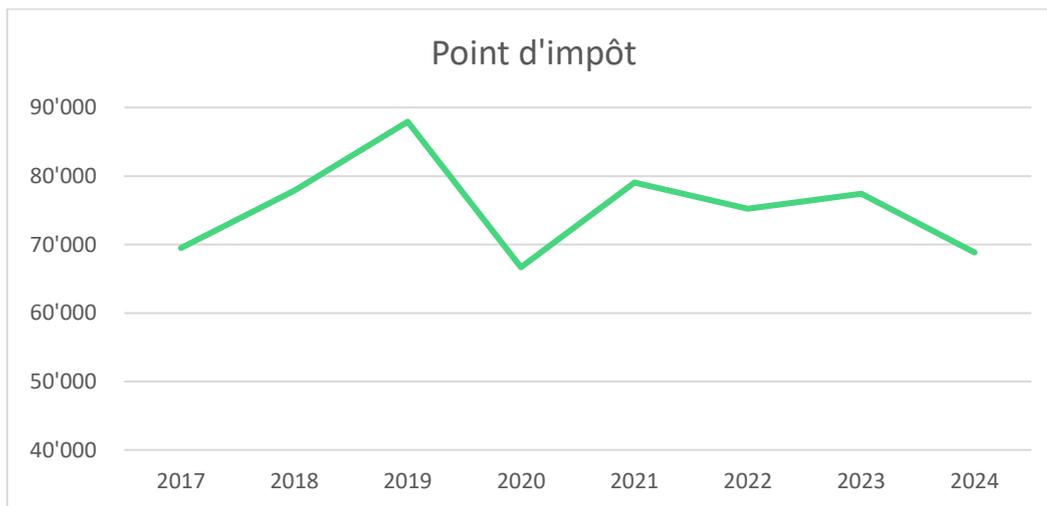
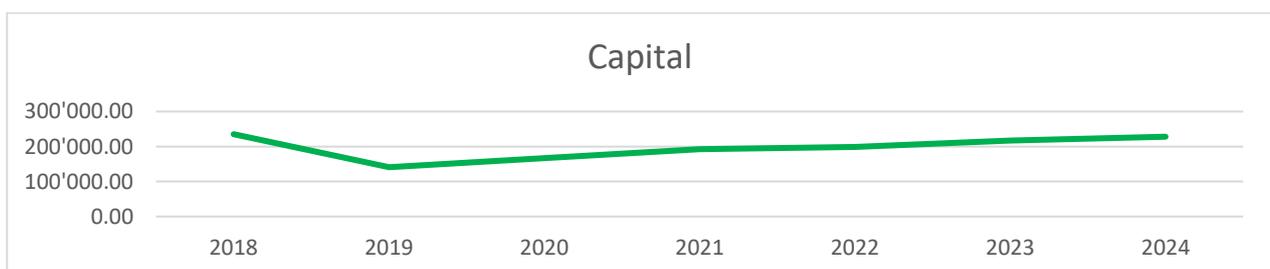
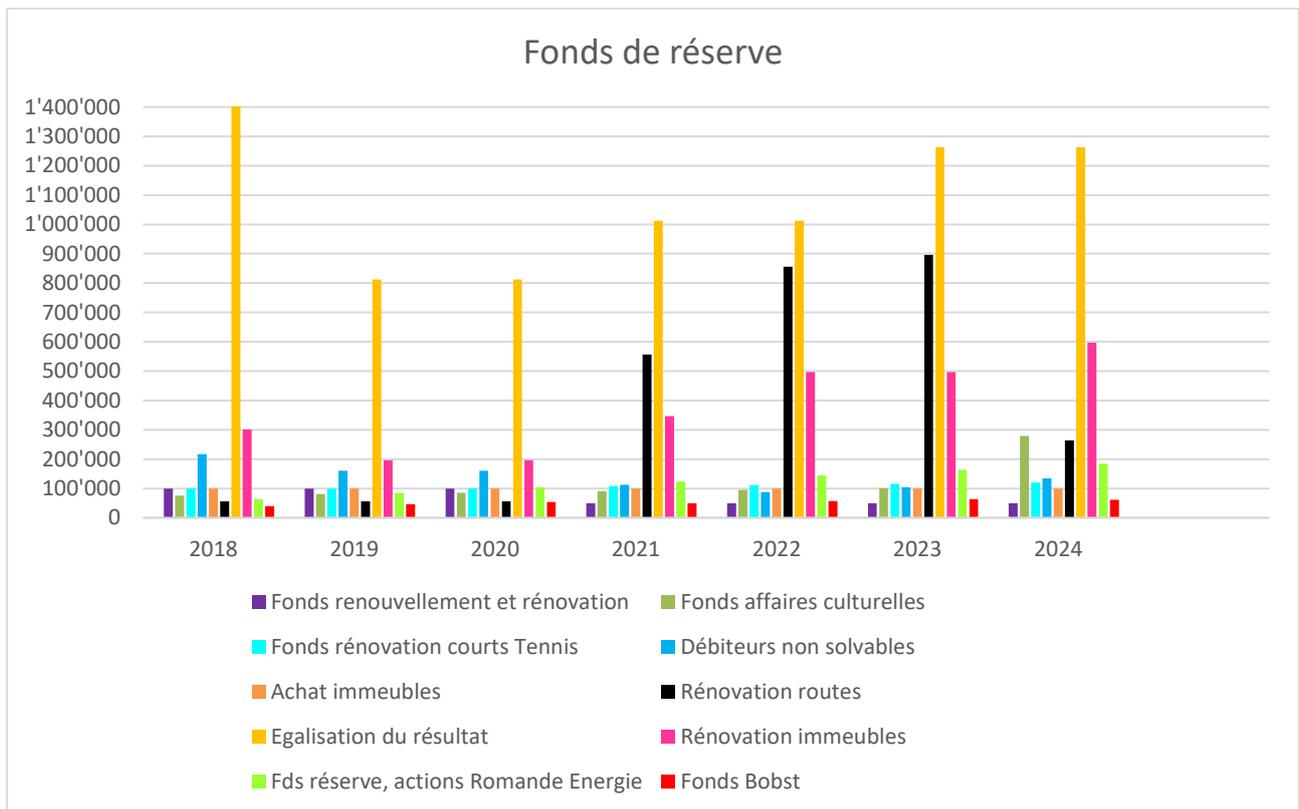
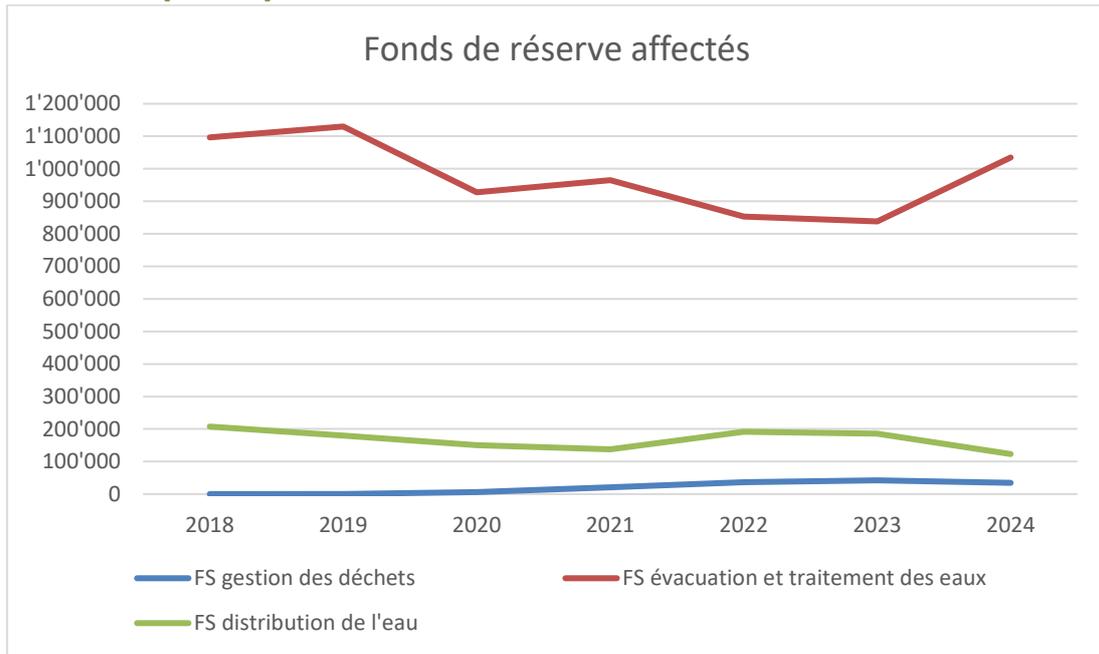


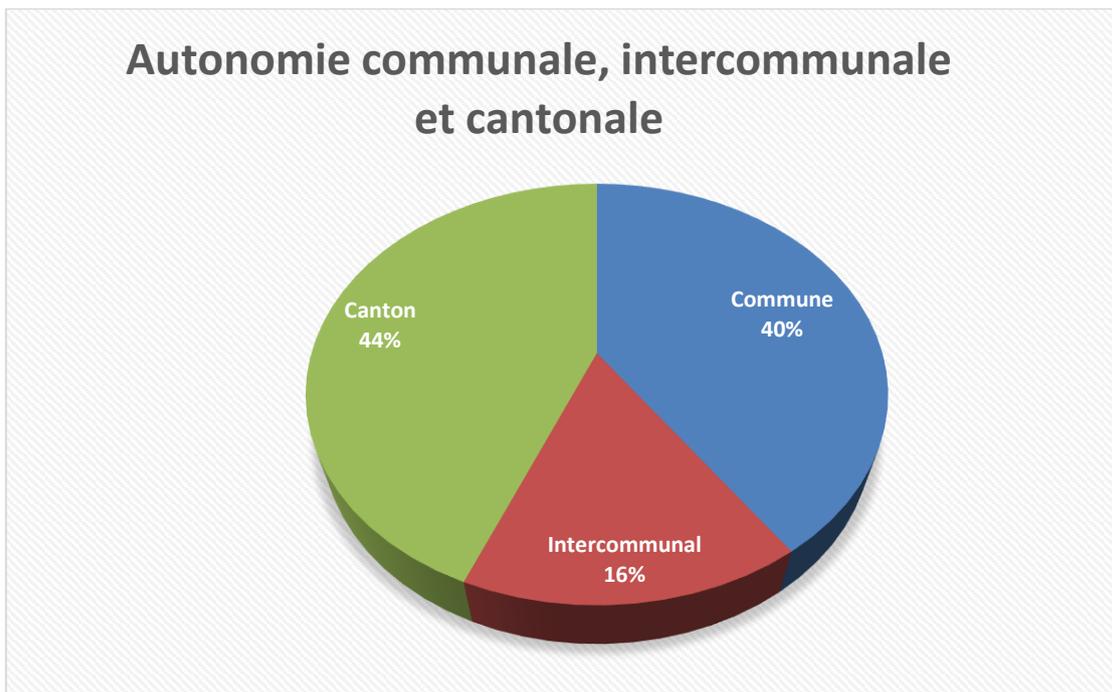
Tableau de flux de liquidités 2024 – 2022

Flux de trésorerie	2024	2023	2022
Fonctionnement			
Résultat net	10'231.60	18'920.24	5'758.63
Variation financements spéciaux	179'105.27	-15'375.77	-41'695.88
Variation fonds de réserve	-301'715.80	342'000.00	461'000.00
Variation fonds propres	-112'378.93	345'544.47	425'062.75
Amort. Invest. P.A.	318'989.65	338'776.26	430'460.80
Amort.prêts et capitaux de dotation	-	-	1.00
Cash flow (marge brute autofinancement)	206'610.72	684'320.73	855'524.55
Gain sur P.F. ou P.A.	-	-	-11'700.00
Variation c/c débiteurs	-152'568.81	744'479.88	77'942.20
Variation actifs transitoires	-578'368.47	-396'636.08	1'101'743.50
Variation créanciers	-156'072.57	121'872.20	552'404.17
Variation passifs transitoires	1'538'627.27	-86'544.82	-586'665.35
Variation diverses	1'222'200.03	33'214.08	98'626.00
Trésorerie générée par fonctionnement	2'080'428.17	1'100'705.99	2'087'875.07
Investissement			
Vente P.F.	-	-	11'700.00
Augmentation invest.patrimoine administratif	-690'650.71	-416'546.48	-678'853.15
Subvention patrimoine administratif	105'811.00	-	15'300.00
Part de tiers patrimoine administratif	-	-	-
Invest. prêts et capitaux de dotation	-	-	-
Désinvestissement	-	-	-
Trésorerie générée par investissement	-584'839.71	-416'546.48	-651'853.15
Financement			
Augmentation emprunts	1'304'000.00	180'000.00	500'000.00
Remboursement emprunts	-1'635'000.00	-568'000.00	-510'000.00
Amortissement emprunts -609000	-211'000.00	-221'000.00	-244'000.00
Trésorerie par financement	-542'000.00	-609'000.00	-254'000.00
Variation trésorerie	953'588.46	75'159.51	1'182'021.92
Disponibilités début exercice	4'043'503.04	4'212'897.44	3'030'875.52
Disponibilités fin exercice	4'996'980.95	4'043'503.04	4'212'897.44
Variation disponibilités	953'477.91	-169'394.40	1'182'021.92
Placement P.F. début exercice	785'747.00	785'747.00	785'747.00
Placement P.F. fin exercice	785'747.00	785'747.00	785'747.00
Variation disponibilités		-	-
Variation trésorerie	953'477.91	-169'394.40	1'182'021.92

Evolution des principaux fonds de réserve



Taux d'autonomie



Secteurs

Commune	Intercommunal	Canton
Autorité	Service administratif et technique	Affaires culturelles, loisirs
Administration	Forêts	Transports publics
Affaires culturelles, loisirs	Réseaux canalisations EC/EU et	Impôts
Amortissements	épuración	Service financier
Service administratif et technique	Enseignement primaire	Office régional orientation
Bâtiments communaux	Enseignement secondaire	professionnelle
Service technique	Temples et cultes	Corps de police
Service de l'urbanisme	Services des eaux	Contrôle des habitants
Routes et chemins	Service social	Police sanitaire
Espaces publics	Défense contre l'incendie	Service des inhumations
Gestion des déchets	Protection civile	Défense contre l'incendie
Réseaux canalisations EC/EU et		Protection civile
épuración		Service social
Enseignement primaire		Prévoyance sociale cantonale
Services des eaux		

Conclusions

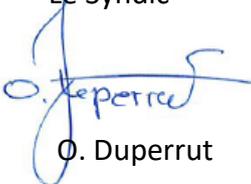
Les comptes 2024 clôturent sur un excédent de revenu, soutenu par une maîtrise des charges et des recettes fiscales particulièrement dynamiques. Ce résultat, qui constitue une bonne surprise, confirme la solidité des finances communales. La situation financière de la Commune demeure saine, avec une marge d'autofinancement favorable et aucun recours à l'endettement.

Nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, après avoir pris connaissance des comptes communaux 2024 et entendu le rapport de la Commission des finances de bien vouloir :

- approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 10'231.60 au capital, portant ce dernier à CHF 217'364.75 ;
- adopter les comptes communaux pour l'année 2024, à savoir la clôture du compte de fonctionnement ainsi que le bilan arrêté au 31 décembre 2024 tels que présentés ;
- donner décharge à la Municipalité, à la Boursière communale ainsi qu'à la Commission des finances pour l'exercice de leur mandat.

Approuvé par la Municipalité en séance du 12 mai 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
O. Duperrut		M. Hilpert

Annexes : ment.

PRÉSENTATION DES COMPTES 2024



COMPTES DE FONCTIONNEMENT

1 ADMINISTRATION GENERALE

101 CONSEIL COMMUNAL

101.300+301 Indemnités et jetons de présence + traitement du personnel attribué au CC

	2024	2023	2022	2021	2020
Conseil	4	4	4	5	5
Préavis	7	7	8	11	10

102 MUNICIPALITE

Evolution des heures de vacations (y.c. heures dans les différentes associations) :

	2024	2023	2022	2021	2020
Syndic	484	629	522	584	445
4 Municipaux	1'180	1'444	1'045	1'237	1'146
Total	1'664	2'073	1'567	1'821	1'591

Madame Di Lallo a quitté ses fonctions au 31 octobre 2024 et a été remplacée par Monsieur Wehrli au 1^{er} janvier 2025.

11 ADMINISTRATION

110.3011 4.8 EPT : 2 employés communaux à 100 %, 1 secrétaire municipale à 100 %, 1 secrétaire municipale adjointe à 30 %, 1 préposée contrôle des habitants à 38.1 %, 1 assistante communication à 20 %, 1 boursière à 70 %, 1 adjoint boursier à 20 %.

Augmentation du taux d'activité de la Boursière - Soutien rattrapage et mise à niveau bourse budgété sous 110.309 fait partie des salaires.

110.3012

	Budget 2024	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Pic et Croc	161'000	173'763	113'998	89'827	89'030	65'438	60'556
Bibliothèque	11'500	15'422	13'687	16'142	14'894	16'791	18'911
Conciergerie collèges	6'000	6'076	6'156	6'102	10'593	11'346	6'583
Archiviste	9'600	7'191	3'540	3'960	4'308	4'836	5'760
Refuge	1'800	-	2'274	2'274	2'123	1'011	1'400
Organiste	1'900	13'500	1'700	2'150	2'900	1'950	2'000
Patrouilleurs	10'300	10'856	12'120	8'983	8'658	8'502	8'177
Sécurité- empl. com aux	-	6'001	26'456	-	-	140	-
Indemnités	-	-	-1'896	-	10'962	-	-
CHF	202'100	232'809	178'033	129'437	121'542	110'014	103'387

Concernant le refuge et les indemnités, ces dernières font partie intégrante du salaire des collaborateurs et sont imputées dans le compte 110.3011. La répartition se fait par le biais des imputations internes.

La forte augmentation de la charge de l'organiste fait suite à la réévaluation de son statut selon le barème de l'Etat de Vaud. De plus, dès cette année une entente concernant la paroisse de Vuiffens-la-Ville-Mex-Boussens-Bournens-Sullens s'est formée. Etant commune boursière, les charges salariales sont prises en charge par Vuiffens-la-Ville puis décomptées et facturées aux communes de l'entente à la suite d'une convention signée entre les communes (comptes 110.4522-9259.10).

110.304 Affiliation de 11 collaborateurs, ainsi que du Syndic et d'une Municipale.

110.309 Au budget figure CHF 15'000.00 concernant le rattrapage et la mise à niveau de la bourse communale. Ce montant figure dans les comptes sous la rubrique 110.3011 adjoint boursier. Nous avons également budgétisé CHF 15'000.00 pour un soutien RH, à la demande de la commission de gestion. Ce montant n'a pas été utilisé.

110.3101 Impression 5 parutions du BIOV (4 en 2023) CHF 15'000.00. Matériel de bureau, enveloppes, boîtes d'archives, papier et copies, cartouches imprimante bourse.

110.3102 Retour à la normale en 2024. Pour rappel, en 2023 figuraient les annonces passées pour la recherche de collaborateurs (Bourse – Greffe – Contrôle des habitants).

110.3112 Cette année nous avons mis en route le logiciel de timbrage Tipee pour l'ensemble de nos collaborateurs. Ce dernier a été mis en exploitation au 1^{er} janvier 2025.

110.3151 Nouveau prestataire informatique, nous avons opté pour Ofisa Informatique SA afin de centraliser nos services, renforcer la sécurité et moderniser nos outils. Nous travaillons désormais sur Microsoft Azure, un environnement plus fiable et performant. L'augmentation des coûts est liée à cette transition stratégique.

110.318 Le budget pour les dépenses courantes (téléphone, frais postaux, fiduciaire, cours BLS) a été respecté.
Les éléments ci-dessous budgétisés sous 2024 n'ont pas été effectués sur cet exercice et sont reportés :

Frais étude architecte fermeture terrasse Marteley 5'000.00

Plan d'archivage 5'000.00

Dans le cadre de la poursuite des études prévues pour 2025, une partie d'ores et déjà été réalisée :

Frais d'étude plan de mobilité villageoise 25'000.00

Frais étude réflexion Grand-Rue et adaptations trottoir 30'000.00

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	1'888'746.18	631'233.55	1'682'002.31	547'900.00	1'469'854.89	455'280.25
10	Autorités	185'745.25	29'352.55	219'402.31	18'300.00	192'246.70	15'348.65
101	Conseil communal	37'049.55	9'474.20	33'900.00	300.00	27'298.25	
101.300	Indemnités et jetons de présence	14'413.50		16'900.00		14'520.00	
101.301	Traitement du personnel attribué au Conseil communal	10'111.05		12'000.00		11'108.75	
101.306	Indemnisation & remboursements de frais	12'525.00		5'000.00		1'669.50	
101.436	Remboursements de tiers (séances d'associations diverses)		300.00		300.00		
101.480	Prélèvement du fonds Bobst		9'474.20				
102	Municipalité	148'695.70	19'878.35	185'502.31	18'000.00	164'948.45	15'348.65
10000	Indemnisations & remboursements de frais			102.31		4'157.10	
102.300	Traitements, vacations	139'517.50		180'400.00		160'464.35	
102.306	Indemnisations & remboursements de frais / Municipalité	4'313.00					
102.309	Autres charges autorités	4'865.20		5'000.00		327.00	
102.436	Remboursements de tiers (séances d'associations diverses)		19'878.35		18'000.00		15'348.65
11	Administration	1'296'674.73	600'303.00	1'259'500.00	528'400.00	1'112'457.24	439'801.60
110.3011	Traitement personnel permanent	503'335.65		460'100.00		455'482.85	
110.3012	Traitement personnel auxiliaire	232'808.90		202'100.00		178'032.85	
110.303	Assurances sociales	68'253.45		73'800.00		71'008.95	
110.304	Caisse de pensions	93'072.45		92'000.00		75'647.45	
110.305	Assurances maladies et accidents	22'468.80		26'300.00		21'392.05	
110.306	Indemnisations & remboursements de frais	6'180.40		3'200.00		5'572.45	
110.309	Autres charges autorités et personnel	5'130.85		34'500.00		1'833.05	
110.3101	Imprimés et fournitures bureau	30'169.36		21'800.00		23'911.18	
110.3102	Frais annonces, enquêtes, divers	3'282.10		2'200.00		15'383.05	
110.3111	Achat mobilier, matériel administration générale	908.05		3'000.00		2'574.15	
110.3112	Achat parc informatique	4'194.35		6'500.00		18'274.92	
110.3151	Entret.mainten.program.,informat.mobil.,mat.,mach.	50'854.45		32'600.00		36'724.82	
110.316	Loyer places de parcs et location d'objets mobiliers	2'160.00		2'200.00		2'280.00	
110.317	Réceptions et manifestations	34'755.97		40'100.00		38'399.40	
110.318	Honoraires et prestations de services	90'131.90		171'400.00		118'275.92	
110.3186	Assurances tiers, choses, RC	4'702.80		5'700.00		5'656.35	
110.319	Coalisations & divers	3'608.10		3'800.00		3'696.00	
110.352	Partic.à chrgs autr.commun.& ass.commn.	14'313.70		17'500.00		14'277.80	
110.365	Aides et dons	14'668.00		14'200.00		11'594.00	
110.380	Attribution au fonds Bobst	7'000.00		7'000.00		7'000.00	

- 110 ADMINISTRATION**
Entente paroisse réformée de Vuflens-la-Ville – Bournens – BousSENS – Mex – Sullens.
En lien avec le salaire de l'organiste et le comptes 9259.10.
- 111 DÉVELOPPEMENT DURABLE**
Centime climatique et participation mobilité-environnement
Cette rubrique, en lien avec le centime climatique et la participation mobilité-environnement, apparaît pour la première fois dans nos comptes.
Nous relevons que la mise en place du prélèvement du centime climatique, par l'intermédiaire de Romande Energie, a généré un produit de CHF 68'773.75.
Par ailleurs, la participation à la mobilité et à l'environnement versée aux habitants de notre commune, conformément au règlement PECC, s'élève à CHF 16'320.95.
Un nouveau fonds intitulé « Taxe spécifique PECC – centime climatique Romande Energie » (n° 9280.08) a également été créé. Vous le retrouverez au passif du bilan.
- 15 AFFAIRES CULTURELLES**
150.318 Le budget tient compte des charges de l'Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes (ASPIC) pour un montant de CHF 20'000.00.
En 2024, nous avons dû prendre en charge CHF 33'848.72 pour la couverture de déficit 2022-2023 ainsi que la charge de déficit pour 2024 de CHF 26'373.33, pour la piscine.
150.351 Contribution à la FEM de CHF 9.50/habitant.
150.380 Attribution 2024 au fonds pour affaires culturelles CHF 180'000.00. Voir rapport de la Municipalité sur les comptes 2024.
- 16 TOURISME**
160.352 Cotation de CHF 2.-/habitant.
160.4066 Revenu des taxes de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.
- 18 TRANSPORTS PUBLICS**
180.351 Participations à des charges cantonales
Selon décompte du Canton.
180.352 Participations à des charges d'autres communes (cartes CFF)
À partir de 2024, ce service n'est plus mis à disposition et ne fait donc plus l'objet de participation pour les cartes CFF.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
11	Administration	1'296'674.73	600'303.00	1'259'500.00	528'400.00	1'112'457.24	439'801.60
110.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.admin.	13'165.00		36'000.00		3'540.00	
110.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.admn.	1'510.00		3'500.00		1'600.00	
110.435	Ventes/prest.serv./émolum.		288.80		1'000.00		80.50
110.436	Remboursements de tiers, administr.générale		5'666.05		7'900.00		26'181.10
110.439	Finances de naturalisation		300.00		600.00		
110.4652	Participations de Bobst		7'000.00		7'000.00		7'000.00
110.4901	Imp.int.pers.commn.& charg.soc		466'288.00		493'900.00		382'761.00
110.4904	Imp.int.divers.admin.générale		18'000.00		18'000.00		18'000.00
110	Administration		15'212.45				
110.4522	Participation Entente Paroisse Vuufflens-la-Ville		15'212.45				
111	Développement durable	90'000.45	87'547.70			300.00	5'779.00
111.3185	Honoraires PECC	4'905.75				300.00	
111.3659	Participation Mobilité et Environnement PECC	16'320.95					
111.381	Atribution Fonds centime climatique PECC Romande Energie	68'773.75					
111.4112	Taxe spécifique centime climatique PECC Romande Energie		68'773.75		80'000.00		
111.4516	PECC - Subvention		2'453.00				5'779.00
111.481	Prélèvement Fonds centime climatique PEC Romande Energie		16'320.95		80'000.00-		
15	Affaires culturelles, loisirs	254'614.05	1'500.00	32'900.00		17'673.00	
150.318	Prestations/services pour affaires culturelles	60'222.05		20'000.00			
150.351	Part à des charges cantonales (loi sur écoles de musique)	12'692.00		12'700.00		12'673.00	
150.365	Contribution à diverses associations, privés	1'700.00		200.00			
150.380	Attribution au fonds affaires culturelles	180'000.00				5'000.00	
150.480	Prélèvement du fonds affaires culturelles		1'500.00				
16	Tourisme	2'672.00	78.00	2'700.00	1'200.00	2'668.00	130.00
160.352	Participation cotisation Office du tourisme	2'672.00		2'700.00		2'668.00	
160.4066	Taxes séjour, résidences secondaires		78.00		1'200.00		130.00
18	Transports publics	149'040.15		167'500.00		144'809.95	
180.351	Participations à des charges cantonales (transports publics)	149'040.15		167'500.00		144'064.50	
180.352	Participations à des charges d'autres communes (cartes CFF)					745.45	

2 FINANCES

21 IMPÔTS

210.318 Frais de perception des impôts CHF 36'291.80.

210.3192 Défalcatons et abandons des impôts pour PP PM IS CHF 24'706.63.

210.380 Attribution cette année de CHF 30'000.00, afin de couvrir les risques de non-paiements. Le montant de la provision sur le compte 9282.04 se monte à CHF 134'000.00.

210.381 Attribution FS Impôt Spécial affecté à des dépenses liées à la transition énergétique

Il s'agit d'un nouveau compte avec une attribution de CHF 78'451.53 correspondant à 2 % d'affectation du montant des impôts reçus sur les personnes physiques et les personnes morales selon décision du Conseil communal du 11 octobre 2023.

210.4002 Comme annoncé à notre commission des finances et au Conseil communal, nous avons subi une forte baisse de ce poste. Pour rappel, il s'agit de l'aboutissement d'un recours fiscal datant de plusieurs années entre contribuables et le canton dont nous n'avions pas connaissance.

Le recours a abouti en faveur des contribuables et une rectification en notre défaveur a été calculée par le Canton.

210.4011 Encassement de CHF 2'625'573.65 pour les entreprises de notre village, de la zone industrielle et du site en Faraz.

Rétrocession aux communes de Mex et Villars-Ste-Croix, selon la convention en vigueur, de CHF 1'258'817.05. Cette progression de CHF 1'269'466.89 comparée à 2023 reflète la bonne santé des entreprises domiciliées dans notre village.

210.4013 Toutes les personnes morales propriétaires d'un ou de plusieurs immeubles doivent payer un impôt complémentaire sur les immeubles basé sur l'estimation fiscale des immeubles. L'augmentation est principalement due aux nouveaux propriétaires dans la zone industrielle.

210.4411 Cet impôt sur le personnel frontalier travaillant sur notre commune se monte à CHF 362'996.79 soit en augmentation de CHF258'416.50 par rapport à 2023.

210.4414 Augmentation de CHF 126'321.70 comparé à 2023.

210.451 Compensation partielle du Canton de l'impact de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS), adaptée aux rendements des impôts des personnes morales (bénéfice + capital), après répartition entre les trois communes.



22 SERVICE FINANCIER

220.3223 En 2023, le total des intérêts sur nos emprunts s'éleve à CHF 75'990.69, pour un total d'emprunt de CHF 6'495'500.00.

Péréquation

La valeur d'un point d'impôt est définie par les impôts selon le taux communal (revenu & fortune PP; impôt source; bénéfice & capital PM; impôt complémentaire s/immeubles PM) et l'impôt foncier. L'évolution du point d'impôt de ces cinq dernières années est présentée ci-dessous :

	2024	2023	2022	2021	2020
Evolution du point d'impôt					
point d'impôt	68'822	77'420	75'223	79'030	66'678
point d'impôt par habitant	51.28	57.5	56.4	58.7	49.4
NB habitants	1'342	1'346	1'334	1'346	1'349
Année en cours					
220.352 Alimentation péréquation	1'096'541	1'494'736	1'293'480	1'759'722	1'450'789
220.452 Retour fonds péréquatif	- 6'384	- 254 559	- 245 164	- 229 438	- 229 069
	1'090'157	1 240 177	1'048'316	1'530'284	1'221'720
Année précédente					
220.33522 Différence avec provision année précédente	0	0	0	0	460'295
220.4522 Différence avec provision année précédente	0	6'451	- 12 452	- 31 463	- 460'000
	0	6'451	- 12 452	- 31 463	295

220.425 Divers dividendes (Romande Energie, Holdigaz, Cridec, CEDC)

CHF 29'530.00 (2023 : CHF 29'530.00)

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
2	FINANCES	1'786'547.98	5'932'504.88	2'128'100.00	6'205'100.00	2'315'035.96	6'505'654.08
21	Impôts	170'694.63	5'512'883.78	108'500.00	5'491'300.00	90'077.40	5'839'738.68
210.318	Frais de perception des impôts	36'291.80		46'000.00		38'589.70	
210.3192	Défalcons, remises, abandons solde	24'706.63		30'000.00		33'958.55	
210.329	Autres intérêts	1'134.72		2'500.00		719.65	
210.3301	Pertes sur débiteurs/Commune	109.95				809.50	
210.380	Attribution au fonds réserve débiteurs non solvables	30'000.00		30'000.00		16'000.00	
210.381	Attribution FS Impôt Spécial affecté à des dépenses liées à la transition énergétique	78'451.53					
210.4001	Impôt sur Revenu Pers.Phys.		1'983'953.68		3'250'000.00		3'228'297.94
210.4002	Impôt sur la Fortune Pers.Phys.		526'280.26		540'000.00		576'805.83
210.4003	Impôt à la source Pers.Phys.		44'038.65		50'000.00		45'661.66
210.4011	Impôt sur le Bénéfice net (PM)		1'366'756.60		500'000.00		727'289.71
210.4012	Impôt sur le Capital (PM)		1'520.87		39'000.00		12'925.87
210.4013	Impôt complémentaire sur les immeubles (PM)		65'974.85		29'000.00		65'974.85
210.4020	Impôt foncier (PP & PM)		611'892.20		590'000.00		558'854.25
210.4040	Droits de mutation		105'869.45		60'000.00		88'199.95
210.4050	Impôt sur successions & donations		41'111.00		20'000.00		3'112.50
210.4061	Impôt sur les chiens		6'240.00		7'800.00		7'400.00
210.4090	Impôt récupéré après défalcons		7'835.63		11'500.00		32'373.10
210.4101	Emoluments s/autoris. boissons		697.65		500.00		1'232.60
210.4221	Revenus capitaux P.F. impôts (& int.retard)		24'969.63		19'500.00		23'694.86
210.4411	Part à recettes cantonal. impôts frontaliers		362'996.79		186'000.00		294'580.29
210.4414	Impôt sur les gains immobiliers		229'882.95		78'000.00		103'561.25
210.451	Participation du Canton (compensation)		132'863.57		80'000.00		69'774.02
210.460	Impôt spécial 2% Transition énergétique durabilité-énergie-climat				116'700.00		
210.480	Prélèvement du fonds réserve débiteurs non solvables				30'000.00		
210.481	Prélèvement FS Impôt Spécial affecté à des dépenses liées à la transition énergétique				116'700.00-		
22	Service financier	1'196'973.65	134'587.10	1'585'000.00	332'200.00	1'596'991.81	338'767.65
220.3181	Honoraires et prestations de services	559.62		100.00		414.35	
220.3183	Frais bancaires	3'882.34		3'000.00		2'602.04	
220.3223	Intérêts dettes consolidées	75'990.69		75'700.00		79'239.42	
220.352	Particip. charges péréquation directe comptes année en cours	1'096'541.00		1'486'200.00		1'494'736.00	
220.380.2	Attribution au fonds réserve Romande Energie	20'000.00		20'000.00		20'000.00	
220.425	Reven.capit.Patrim.Admn.(Rom.Energ. autres)		29'530.00		29'300.00		29'530.00

22 SERVICE FINANCIER

220.4359 Produits des exercices antérieurs, CHF 52'000.15, il s'agit notamment d'une facture débiteur pour un permis final relancée et encaissée sur cet exercice.

23 AMORTISSEMENTS

230.331 Amortissements obligatoires du Patrimoine Administratif CHF 318'879.70
soit en diminution de CHF 18'087.05 comparé à l'exercice précédent.

230.3321 Aucun amortissement supplémentaire n'est à relever sur cet exercice.

230.380 Partie de l'excédent de résultat attribué aux fonds de réserve CHF 100'000.00
9282.13 Attribution fonds réserve rénovation immeuble

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
22	Service financier	1'196'973.65	134'587.10	1'585'000.00	332'200.00	1'596'991.81	338'767.65
220.4359	Produits des exercices antérieurs		52'000.15				
220.436	Serv.fin. remboursements de tiers						476.80
220.441	Redistribution du produit taxe s/CO2 aux entreprises		463.95		500.00		428.25
220.452	Part à redistrib.fonds péréquation (acomptes année en cours)		6'384.00		253'800.00		254'559.00
220.4522	Particip.à redistrib.fonds péréquation,décompte année précédente						6'450.60
220.4903	Imp.int.service financier intérêts		46'209.00		48'600.00		47'323.00
23	Amortissements, rés. non vent.	418'879.70	285'034.00	434'600.00	381'600.00	627'966.75	327'147.75
230.331	Amortissements obligatoires du P.A.	318'879.70		434'600.00		337'966.75	
230.380	Attribution à divers fonds de réserve	100'000.00				290'000.00	
230.4903	Imp.int.service financier amortissements		285'034.00		381'600.00		327'147.75

3 DOMAINES ET BATIMENTS

30 SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

300.352 Dans le périmètre de la zone industrielle (ZI), sur le terrain propriété de la commune, la parcelle n° 930 est louée en droit distinct et permanent (DDP) par la société Demaurex SA. Pour l'exercice 2024, la redevance SIVA et SEVA pour cette parcelle s'éleve à CHF 2'156.20. Ce montant est pris en charge par Demaurex SA dès cette année.

À titre de référence, le montant total des redevances SIVA et SEVA dues pour l'ensemble des terrains communaux concernés dans la ZI s'éleve à CHF 3'326.15.

31 TERRAINS COMMUNAUX

310.423 La location des terrains communaux a généré en 2024 un revenu total de CHF 75'395.00. Ce montant inclut notamment les revenus liés à l'entrée en vigueur du Droit distinct et permanent (DDP) accordé à la société Demaurex SA, qui marque une étape importante dans la valorisation de notre patrimoine foncier.

Les terrains agricoles continuent également à être exploités dans le cadre de baux ruraux, assurant à la fois un revenu régulier.

310.4249 CFF 500 m² à CHF 25.00. Achat du terrain reporté d'une année.

32 FORÊTS

Les charges du Groupement du Triage Forestier de la Venoge sont contrôlées par notre garde-forestier.

35 BATIMENTS COMMUNAUX

... .312

ENERGIE

Commenté dans le rapport de la Municipalité sur les comptes 2024.

350 GRANDE SALLE

350.314 Entretien courant – CHF 12'800.00 prévu au budget pour l'audiovisuel de la Grande salle reporté sur l'exercice 2025.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	DOMAINES ET BATIMENTS	845'848.99	643'444.58	877'450.00	583'200.00	857'447.69	477'648.90
30	Service administratif et technique	21'286.24	6'330.00	26'400.00	17'000.00	25'019.90	7'800.00
300.311	Achat de matériel p/ensemble bâtiments	3'463.24		3'000.00		2'029.70	
300.313	Prod.mat.mach.nett.ensemble bâtiments	787.10		5'000.00		3'341.20	
300.3186	Assurances diverses petits bâtiments et mobilière	2'076.95		2'200.00		2'417.55	
300.352	Part.à chgs intercomm.(SIVA & SEVA)	1'169.95		7'200.00		7'759.45	
300.3901	Imp.int.pers/chgs soc.dom.bâtim.	13'789.00		9'000.00		9'472.00	
300.4904	Imp.int.prod.matér.nett.ens.bâtim.		6'330.00		17'000.00		7'800.00
31	Terrains communaux		79'472.00	1'000.00	87'800.00		12'974.25
310.314	Entretien des terrains			1'000.00			
310.423	Locations de terrains		75'395.00		75'300.00		6'895.00
310.4249	Terrains communaux, gains comptables				12'500.00		
310.436	Terrains commn.rembours.tiers		4'077.00				6'079.25
32	Forêts	46'016.15	7'921.00	53'600.00	5'600.00	47'558.45	5'100.00
320.309	Autres charges,marjelage	150.00		200.00		50.00	
320.318	Honoraires, prestations services Forêts (bail à ferme)	34'373.00		34'500.00		34'373.00	
320.352	Part chgs intercommn. (Triage Venoge,garde-forest.)	11'493.15		18'900.00		13'135.45	
320.435	Vente de bois		7'921.00		5'600.00		5'100.00
35	Bâtiments communaux	778'546.60	549'721.58	796'450.00	472'800.00	784'869.34	451'774.65
350	Grande Salle	63'855.69	18'733.00	85'100.00	19'600.00	130'528.95	18'775.00
350.311	Achat mobilier, matériel Gr.Salle	3'783.90		3'000.00		564.80	
350.312	Achat énergie Gr.Salle	13'836.10		17'300.00		15'719.50	
350.3121	Consommation eau & taxes rapportées Gr.Salle	1'871.15		900.00		1'874.55	
350.313	Produits nettoyage et désinfect. Gr.Salle	337.30		1'000.00		287.35	
350.314	Entretien du bâtiment Gr.Salle	13'380.44		29'800.00		82'803.86	
350.315	Entretien instal. & matériel Gr.Salle	490.00		2'000.00		1'804.99	
350.318	Honoraires & prestations de services Gr.Salle	817.20		2'100.00		1'486.40	
350.3186	Assurances diverses Gr.Salle	5'449.60		6'100.00		6'250.50	
350.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Gr.Salle	20'500.00		18'600.00		15'987.00	
350.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Gr.Salle	2'520.00		1'800.00		2'650.00	
350.3904	Imp.int.divers Gr.Salle	870.00		2'500.00		1'100.00	
350.427	Locations diverses Gr.Salle		11'107.00		12'000.00		10'468.00
350.4271	Location salle, part AsiVenoge		7'600.00		7'600.00		7'600.00
350.436	Remplac.du matériel par tiers		26.00				707.00

351-0 COLLÈGES

Divers entretiens usuels et divers petits travaux.

351.314

Rapport CECB CHF 5'648.20.

Mise en place cylindres électroniques CHF 18'062.60.

Pose porte ancien collège CHF 11'840.50.

Peinture nouvelle porte CHF 1'626.70.

351.315 Remplacement lave-linge du collège CHF 3'894.35.

351.318 Grands nettoyages durant les vacances d'été effectués par une entreprise de nettoyage.

351.4271 Participation aux frais d'entretien du collège : CHF 112'572.20, participation à la rénovation de la place de jeux : CHF 15'790.--.

351-1 UAPE LES LIONCEAUX

Pour mémoire, l'AJERCO prend en charge la totalité des coûts engendrés par l'UAPE.

351.1.4271 La location comprend :

loyer, charges comprises

CHF 16'800.--

amortissement sur 10 ans des travaux, yc intérêts

CHF 13'800.--

352 MAISON DE COMMUNE

352.314 Installation d'un système sans fil pour partager facilement un écran en salle de réunion. Fonctionne avec tous les appareils (PC, Mac, smartphone).

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
351	Collèges	148'368.25	182'317.20	169'300.00	174'800.00	128'229.15	152'573.00
3510	Collège	148'368.25	151'717.20	168'200.00	144'200.00	128'170.35	121'973.00
351.311	Achat mobilier & matériel Collèges	67.50		500.00		9.50	
351.312	Achat énergie Collèges	24'556.70		31'900.00		23'974.50	
351.3121	Consommation d'eau & taxes rapportées Collèges	5'932.45		3'500.00		6'865.40	
351.313	Produits & matériel nettoyage & désinfection Collèges	424.00		3'600.00		1'847.70	
351.314	Entretien des bâtiments Collèges	42'449.70		40'000.00		26'699.15	
351.315	Entretien installat.techniques Collèges	4'629.45		5'300.00			
351.318	Honoraires & prestations services Collèges	4'800.00		4'500.00		4'500.00	
351.3186	Assurances diverses Collèges	2'866.45		3'200.00		3'231.10	
351.3901	Imp.int.pers.& chgs.soc.Collèges	50'999.00		45'700.00		48'690.00	
351.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Collèges	4'550.00		5'300.00		4'800.00	
351.3903	Imp.int.serv.financ.amortiss.Collèges	5'153.00		19'100.00		5'153.00	
351.3904	Imp.int.divers Collèges	1'940.00		5'600.00		2'400.00	
351.427	Locations diverses Collège				100.00		100.00
351.4271	Location Collèges, part AslVenoge		128'317.20		123'700.00		101'473.00
351.4273	Locations appartements Collège		20'400.00		20'400.00		20'400.00
351.4517	Subvention du Canton à des charges d'énergie		3'000.00				
3512	UAPE		30'600.00	1'100.00	30'600.00	58.80	30'600.00
351.1.314	Entretien bâtiment UAPE			1'000.00		58.80	
351.1.3901	Imp.int.pers.& chgs.soc.UAPE			100.00			
351.1.4271	Location UAPE, part Ajerco		30'600.00		30'600.00		30'600.00
352	Maison de Commune	34'286.05	1'500.00	53'100.00		34'757.70	450.00
352.312	Achat énergie Maison de Commune	5'879.65		8'500.00		6'696.85	
352.3121	Consommation d'eau & taxes rapportées Maison Commune	540.45		300.00		554.80	
352.314	Entretien du bâtiment Maison de Commune	5'808.95		23'000.00		7'637.20	
352.3186	Assurances diverses Maison de Commune	1'037.00		1'500.00		1'228.85	
352.3901	Imp.int.pers.& chgs.soc.Maison Comm.	20'380.00		14'000.00		17'840.00	
352.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Maison Comm.			3'800.00			
352.3904	Imp.int.divers Maison de Commune	640.00		2'000.00		800.00	
352.427	Locations congélateur						450.00
352.4517	Subvention du Canton à des charges d'énergie		1'500.00				
353	Seringue	2'946.25		6'600.00		7'214.45	
353.312	Achat énergie Seringue	1'427.00		2'100.00		1'960.90	
353.3121	Consommation d'eau & taxes rapportées Seringue	251.55		100.00		285.05	

356 SALLE DE PAROISSE

356.314 Achat et pose armoire murale CHF 3'377.05.

356.4522 Participation Entente Paroisse Vuflens-la-Ville-Mex-Boussens-Bournens-Sullens à la suite d'une convention signée entre les communes CHF 7'575.40.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
353	Seringue	2'946.25		6'600.00		7'214.45	
353.314	Entretien du bâtiment Seringue			1'500.00			
353.3186	Assurances diverses Seringue	482.70		400.00		506.50	
353.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Seringue	3'639.00		2'500.00		4'462.00	
354	Fontaines et couverts	6'384.35		8'200.00		3'384.95	
354.314	Entretien Fontaines .& couverts	832.35		2'000.00		376.95	
354.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Fontaines	5'052.00		4'400.00		2'508.00	
354.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Font.	500.00		1'800.00		500.00	
355	Eglise	17'406.55		22'000.00		38'544.87	
355.312	Achat énergie Eglise	7'106.10		7'000.00		3'054.20	
355.314	Entretien du bâtiment Eglise	1'050.00		6'800.00		26'495.27	
355.3186	Assurances diverses Eglise et salle de paroisse	1'699.45		2'000.00		2'029.40	
355.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Eglise	6'261.00		5'500.00		5'566.00	
355.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Eglise	960.00		700.00		1'000.00	
355.3904	Imputations internes, divers église	330.00				400.00	
356	Salle de paroisse	7'575.25	8'117.35	9'300.00	200.00	3'441.80	240.00
356.312	Achat énergie Salle Paroisse	1'927.20		1'600.00		1'569.80	
356.314	Entretien du local Salle de Paroisse	3'377.05		5'000.00			
356.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Salle de Paroisse	2'271.00		2'700.00		1'872.00	
356.427	Locations Salle de Paroisse		541.95		200.00		240.00
356.4522	Participation Entente Paroisse Vuufflens-la-Ville		7'575.40				
357	Refuge	6'931.75	9'785.85	10'500.00	7'800.00	9'740.30	8'995.85
357.311	Achat de mobilier, matériel Refuge	19.30					
357.314	Entretien du bâtiment Refuge	355.85		2'500.00		3'310.00	
357.3186	Assurances diverses Refuge	300.60		500.00		354.30	
357.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Refuge	5'056.00		6'200.00		4'726.00	
357.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Refuge	790.00		700.00		850.00	
357.3904	Imputations internes, divers	410.00		600.00		500.00	
357.427	Locations Refuge		9'785.85		7'800.00		8'845.85
357.436	Remboursements de tiers					150.00	
358	Garderie et locaux Grands-Champs/Cuvillard	82'418.95	48'394.35	81'950.00	57'800.00	77'743.05	51'014.30
3581	Etude construction garderie	44'896.05	42'334.35	47'900.00	51'600.00	46'373.90	44'774.30
35811	Garderie	44'896.05	42'334.35	47'900.00	51'600.00	46'373.90	44'774.30
358.1.311	Achat mobilier, matériel Garderie			2'000.00			

358-1 GARDERIE LES LUCIOLES

358.1.314	Entretien courant.		
358.1.4271	Participation à 100 % de l'AJERCO pour loyer (amortissement et intérêts)	CHF	26'935.00
	frais d'entretien	CHF	11'404.75
	location salle de gym	CHF	3'800.00

358-2 LOCAL DES GRANDS-CHAMPS – BIBLIOTHEQUE

Divers travaux d'entretien courant et achats de livres et matériel.

358.2.4271 Les écoles ne fréquentent plus la bibliothèque de Vufflens-la-Ville depuis le 1^{er} janvier 2023.

Plusieurs nouvelles animations pour promouvoir la bibliothèque en 2024 (brunch pour "BiblioWeekend", sortie lecture en forêt, sortie bibliothèque pour Pic et Croc) + les indemnités des aides bibliothèque étaient auparavant comptabilisées dans le compte 358.2.311 et sont désormais sous 358.2.3901.

359 SALLE DE SPORTS

359.314	Entretien courant supplémentaire.		
	Remplacement – entretien extraordinaire sur la ventilation et store d'ombrage	CHF	12'220.19.
	Mise en place d'un rideau-store à la buvette afin d'assurer la sécurité et de limiter l'accès à la cuisine	CHF	1'700.00 + serrure électronique CHF 1'200.00.
	Remplacement luminaire	CHF	16'700.00 (budget 2024).

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
35811	Gardié	44'396.05	42'334.35	47'900.00	51'600.00	46'373.90	44'774.30
358.1.312	Achat énergie Garderie	6'884.50		7'200.00		6'693.55	
358.1.3121	Consommation eau & taxes rapportées Garderie	2'403.50		1'200.00		2'832.95	
358.1.314	Entretien Garderie	1'273.35		2'000.00		2'943.20	
358.1.315	Entretien des installations techniques Garderie			1'000.00			
358.1.316	Location salle gym - Garderie	3'800.00		3'800.00		3'800.00	
358.1.3186	Assurances diverses Garderie	1'129.70		1'200.00		1'307.20	
358.1.3901	Imp.int.pers.& chrgs soc.Garderie	2'340.00		2'400.00		1'462.00	
358.1.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Garderie	290.00		400.00		300.00	
358.1.3903	Imp.int.serv.financ.amortiss.Garderie	26'675.00		26'700.00		26'935.00	
358.1.3904	Imp.int.divers.Garderie	100.00				100.00	
358.1.4271	Location Garderie, part Ajerco		42'139.75		51'600.00		44'774.30
358.1.436	Remboursements de tiers		194.60				
3582	Construction garderie Marteley	37'522.90	3'000.00	34'050.00	3'000.00	31'369.15	3'000.00
35822	Local des Grands-Champs (bibliothèque)	37'522.90	3'000.00	34'050.00	3'000.00	31'369.15	3'000.00
358.2.311	Achat mobilier, matériel (bibliothèque)	5'789.60		4'600.00		3'594.30	
358.2.312	Energie local Grands-Champs 23 (bibliothèque)	392.50		350.00		264.25	
358.2.314	Entretien local Grands-Champs (bibliothèque)	481.25		1'000.00		150.00	
358.2.316	Frais de copropriété local Grands-Champs (bibliothèque)	11'364.00		11'400.00		9'899.00	
358.2.318	Honoraires & prestations de services Bibliothèque	1'351.55		3'500.00		2'515.60	
358.2.3186	Assurances diverses Bibliothèque			300.00			
358.2.3901	Imp.int.pers.& chrgs soc. bibliothèque	18'144.00		12'900.00		14'946.00	
358.2.4271	Location bibliothèque, part Asicope/Asivenoge		3'000.00		3'000.00		3'000.00
3583	Mobilier Garderie		3'060.00		3'200.00		3'240.00
35833	3 places de parc intérieures Cuvillard 17		3'060.00		3'200.00		3'240.00
358.3.4273	Location 3 places parc intérieures Cuvillard 17		3'060.00		3'200.00		3'240.00
359	Salle de Sport	408'373.51	280'873.83	350'400.00	212'600.00	351'284.12	219'726.50
359.365	Utilisation participat Impôt Spécial affecté 2%	78'451.53					
359.481	Prélèvement participat Impôt Spécial affecté 2%		78'451.53				
3590	Salle de Sports	198'731.93	148'172.70	210'500.00	144'100.00	205'517.60	154'776.50
359.311	Achat de mobilier, matériel Salle de Sports	1'578.90		2'500.00		729.25	
359.312	Achat énergie Salle de Sports	15'318.70		41'900.00		41'726.90	
359.3121	Consommation d'eau & taxes rapportées Salle Sports	3'495.70		1'800.00		3'526.55	
359.314	Entretien bâtiment Salle Sports & terrains de sports	38'346.63		21'500.00		30'853.10	

SALLE DE SPORTS

359

359.318 Grands nettoyages durant les vacances d'été effectués par une société de nettoyage.

CHF 72'556.00

359.4271 Participation de l'ASIVenoge au loyer et rénovation piste en tartan (amortissement + intérêts)

CHF 54'556.00

Participation de l'ASIVenoge aux charges de fonctionnement

CHF 3'800.00

359.4272 Participation de l'AJERCO pour la location de 2 périodes par semaine et activité supplémentaire

CHF 2'000.00

Participation de l'équipe de badminton Bobst

CHF 3'800.00

Participation de la cantine Pic&Croc pour la location de 2 périodes par semaine

CHF 2'000.00

Bobst location salle de sport rattrapage saison à cheval

359.4273 Location appartement Salle de Sports : une rétrocession de CHF 550.00 a été accordée sur le loyer en compensation des nuisances subies lors des travaux de réfection de la toiture.

359-1 BÂTIMENT POLYVALENT

360.314

Remplacement de la table extérieure – acquisition d'une nouvelle table avec bancs pour la structure d'accueil Pic et Croc : CHF 2'876.00 (budget prévu : CHF 4'500.00), en complément de l'entretien courant.

CHF 4'000.00

360.380 Attribution au fonds de réserve « rénovation courts tennis » du loyer annuel, selon convention du 15.06.2017

CHF 107'200.00

360.3903 Amortissement de l'investissement et intérêts sur emprunts

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3590	Salle de Sports	198'731.93	148'172.70	210'500.00	144'100.00	205'517.60	154'776.50
359.315	Entretien des installations techniques Sal.Sports	2'288.90		6'500.00		429.75	
359.318	Honoraires & prestations de services Salle de Sports	3'200.00		5'000.00		3'100.00	
359.3186	Assurances divers Salle de Sports	5'386.10		4'500.00		4'673.05	
359.3901	Imp.int.pers.& chg.soc.Salle de Sports	48'866.00		45'400.00		39'551.00	
359.3902	Imp.int.véhic.mach.mat.Salle de Sports	5'900.00		6'000.00		6'200.00	
359.3903	Imp.int.serv.financ.amortiss.part enseignem.Sal.Sports	72'228.00		69'100.00		72'228.00	
359.3904	Imp.int.divers Salle de Sports	2'123.00		6'300.00		2'500.00	
359.427	Locat.appartement Salle Sports		1'100.00				
359.4271	Location Salle de Sports, part Asivenoge		126'822.70		121'300.00		131'976.50
359.4272	Locations diverses Salle de Sports		7'600.00		9'600.00		9'600.00
359.4273	Location appartement Salle de Sports		12'650.00		13'200.00		13'200.00
3591	Salle de Sports	131'190.05	54'249.60	139'900.00	68'500.00	145'766.52	64'950.00
35911	Bâtiment polyvalent	131'190.05	54'249.60	139'900.00	68'500.00	145'766.52	64'950.00
360.311	Achat mobilier, matériel bâtim.poly.			2'000.00			
360.312	Achat énergies bâtim.poly.	8'159.00		9'200.00		9'539.10	
360.3121	Consom.eau & taxes rapportées bâtim.poly.	2'574.55		4'500.00		2'770.00	
360.314	Entretien bâtim.poly.	6'662.95		7'500.00		17'404.62	
360.3186	Assurances diverses bâtim.poly	2'593.55		4'500.00		4'452.80	
360.380	Attribution fonds de réserve "renovation courts Tennis"	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
360.3901	Imput.int.pers.&charges soc.bâtim.poly.			700.00			
360.3903	Imp.int.serv.financ.et amort.bâtim.poly.	107'200.00		107'500.00		107'600.00	
360.4271	Location Tennis-Club, bâtim.poly.				4'000.00		4'000.00
360.4272	Location Restaurant, bâtim.poly.		36'000.00		36'000.00		34'250.00
360.4351	Décompte charges eau, chauffage		3'249.60		13'500.00		11'700.00
360.4904	Imp.int.loyer Pic&croc		15'000.00		15'000.00		15'000.00

4 TRAVAUX

41 SERVICE TECHNIQUE

410.3154	Carburants pour l'ensemble des véhicules	CHF 3'103.75					
	Entretien divers véhicules	CHF 7'969.75					
	Diverses taxes	CHF 1'086.30					

42 URBANISME

420.3102 Avis d'enquête & autres frais

Frais d'enquête - Actes notariés.

420.318		2024	2023	2022	2021	2020
	Honoraires habituels de notre conseiller technique	14'107.75	13'122.50	7'922.50	10'615.00	5'496.25
	Honoraires SécuChantier Sàrl + Alpha-Géo	18'228.40	21'001.50	18'675.20	22'634.75	25'234.10
	Honoraires avocats	6'961.90	20'897.05	18'675.20	0.00	4'807.00

420.431 Emoluments permis de construire, d'habiter ou d'utiliser

Facturation des émoluments des permis de construire, d'habiter ou d'utiliser, de permis de fouilles ou de diverses autorisations.
Finalisation de permis dans la zone industrielle CHF 22'000.00.

420.436 Remboursement de tiers

Refacturation des frais du bureau technique et de la sécurité des chantiers, des heures municipales et de forfaits administratifs.
2024 Transitoires prévus en 2023 non repris.

430 ROUTES

430.314

	Budget	2024	2023	2022	2021	2020
Déneigement	7'500.00	1'932.50	2'206.10	3'732.35	5'386.45	2'421.20
Balayage, entretien	8'000.00	13'377.25	2'176.35	1'994.20	3'029.65	2'190.15
Divers travaux, rénov. routes	30'000.00	29'540.00	42'244.23	0.00	43'546.60	43'449.15
Réfection chemins AF, étapes I et II	1'500'000.00	1'002'299.95	-	-	-	-
Rénovation chemin de la Musire	220'000.00	134'281.90	-	-	-	-
		1'181'431.60	46'626.68	5'726.55	51'962.70	48'060.50

430.3143	Contrat d'entretien	CHF	8'810.15
	Maintenance – traitement candélabres	CHF	4'239.65
430.318	Honoraires & prestations de services routes		
	Frais d'étude Grand-Rue et chemins AF	CHF	8'940.05
	Divers	CHF	152.20

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	TRAVAUX	1'965'136.63	1'844'502.32	2'451'600.00	1'989'700.00	703'463.07	498'890.18
41	Service technique	36'040.05	29'519.00	37'400.00	35'000.00	31'092.16	31'000.00
410	Travaux, serv. techn. véhicules	36'040.05	29'519.00	37'400.00	35'000.00	31'092.16	31'000.00
410.311	Achat mat.mach.serv.techn.& exploitat.	826.60		1'000.00		17'526.21	
410.3154	Taxes, carburants et entretien véhicules	12'159.80		7'600.00		4'978.55	
410.3186	Assurances véhicules	5'887.45		5'400.00		3'809.40	
410.3188	Leasing Toyota	11'470.20		11'400.00		4'778.00	
410.3901	Imp.int.pers.& chg.soc.vhc	4'496.00		12'000.00			
410.3902	Imp.int.vhc, mach, outils	1'200.00					
410.4902	Imp.int.frais véhicules		29'519.00		35'000.00		31'000.00
42	Service de l'urbanisme & police des constructions	46'044.10	53'217.20	46'500.00	40'000.00	44'730.35	35'525.05
420.300	Rétrib.Comm.Cons.Urban.(CCU)			2'000.00		2'831.80	
420.3102	Avis d'enquête & autres frais	6'746.05		4'500.00		41'898.55	
420.318	Honoraires & prestations de services Urbanisme	39'298.05		40'000.00			
420.431	Emoluments PC,PH,PU,autor.rbt. de tiers		73'217.20		25'000.00		15'525.05
420.436	Remboursements de tiers		20'000.00-		15'000.00		20'000.00
43	Routes et chemins	1'265'265.10	1'183'551.60	1'835'200.00	1'457'000.00	157'963.33	818.10
430	Routes	1'259'119.35	1'183'551.60	1'827'200.00	1'457'000.00	154'483.78	818.10
430.311	Achat matériel divers pour routes	800.05		1'000.00		21'814.75	
430.312	Achat énergie éclairage public	21'764.05		24'700.00		4'997.30	
430.313	Produits déneigement et fournitures diverses	2'810.60		3'000.00		46'626.68	
430.314	Entretien des routes (y.c.déneig.comm.n.& Vd)	1'181'741.60		1'765'500.00		12'695.70	
430.3143	Eclairage public, entretien, achat, remplacement	13'049.80		11'000.00		12'789.35	
430.318	Honoraires & prestations de services Routes	9'092.25		1'000.00		48'560.00	
430.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Routes	23'161.00		18'900.00		7'000.00	
430.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Routes	6'700.00		2'100.00			
430.427	Redevance utilisat.domaine public (sté affichage, macaron)		1'810.00		2'000.00		800.00
430.436	Remboursements de tiers						18.10
430.451	Subvention cantonale travaux sur routes		550'000.00		655'000.00		
430.4804	Prélèvement fonds entretien des routes		631'741.60		800'000.00		
431	Bordures & haies routes et chemins	6'145.75		8'000.00		3'479.55	
431.314	Entretien bords routes,chemins.haies	6'145.75		8'000.00		3'479.55	
44	Espaces publics (parcs, promenades, cimetière)	40'722.86	1'150.00	74'800.00		38'530.20	400.00
440.311	Achat machines,matériel,Espaces publics	3'478.05		2'000.00		52.00	

44 ESPACES PUBLICS (PARCS, PROMENADES, CIMETIERE)

440.314 CHF 15'000.00 - Pose de panneaux didactiques sur la zone du Marteley, reporté sur 2025.

45 GESTION DES DECHETS

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Frais administratifs (yc salaires, ch. soc, imprimés, imput.int.)	25'385.75	21'982.05	23'037.43	23'483.01	26'260.65	28'129.54
Frais achat, équipement	3'019.36	6'830.05	6'309.75	12'432.80	4'631.00	6'145.50
Frais transport, enlèvement	38'748.28	37'341.00	42'896.20	43'168.20	41'381.55	41'448.10
Déchets	98'650.68	78'584.14	70'117.35	74'172.05	77'979.50	73'582.25
CHARGES	165'804.07	144'737.24	142'360.73	153'256.06	150'252.70	149'305.39

Financé par:

Taxe déchets	98'616.25	85'033.20	87'535.55	96'904.25	88'955.05	84'840.00
Vente sacs taxés	1'145.79	1'780.00	2'949.55	2'839.05	2'685.80	4'112.20
Rétrocessions diverses	6'592.30	4'758.90	10'462.00	10'583.85	6'659.20	5'266.95
Rétrocession taxe au sac	51'536.65	58'754.65	57'684.25	57'103.00	57'919.50	55'322.75
REVENUS	157'890.99	150'326.75	158'631.35	167'430.15	156'219.55	149'541.90

450.381 Attribution au fonds de réserve affecté

236.51

450.481 Prélèvement du fonds de réserve affecté

7'913.08

Solde à charge de la commune

0 0 0 0 0 0

9280.03 Fonds de réserve affecté à la gestion des déchets

34'324.50 42'237.58 36'648.07 20'377.45 6'203.36 236.51

Décision de fixer la taxe forfaitaire déchets pour 2025 : CHF 95.--

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
44	Espaces publics (parcs, promenades, cimetières)	40'722.86	1'150.00	74'800.00		38'530.20	400.00
440.3121	Consommation d'eau & taxes rapportées Cimetière	2'008.50		100.00		906.10	
440.314	Entretien Espaces publics	5'264.31		30'000.00		12'806.10	
440.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Espaces publics	25'982.00		37'400.00		20'566.00	
440.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Espaces publics	3'990.00		5'300.00		4'200.00	
440.436	Remboursements de tiers		1'150.00				400.00
45	Gestion des déchets	165'804.07	165'804.07	169'700.00	169'700.00	150'326.75	150'326.75
450		165'804.07	165'804.07	169'700.00	169'700.00	150'326.75	150'326.75
450.310	Imprimés, documentation, frais annonces, déchets	6'208.75		6'000.00		4'302.05	
450.311	Achat équipement & matériel gestion déchets	3'019.36		7'000.00		6'830.05	
450.318	Enlèvement et transport des déchets	38'748.28		39'500.00		37'341.00	
450.3181	Déchets incinérables (ordures ménagères)	24'871.68		30'000.00		30'525.29	
450.31811	Frais de compactage	5'750.35					
450.3182	Déchets encombrants	25.90				11'346.33	
450.3183	Déchets communaux (voirie)	36.00		1'000.00		147.05	
450.3184	Déchets compostables (Déchetterie Valorsa)	64'474.38		60'000.00		26'155.40	
450.3185	Verre	276.00		1'000.00		599.63	
450.31851	Papier mélangé	79.23				1'649.00	
450.3186	Bois	172.50				157.12	
450.3187	Ferraille	687.90				4'207.05	
450.3188	Pneus	27.29				35.00	
450.3189	Matériaux pierreux et terreux	26.45				1'508.07	
450.31891	Déchets Spéciaux Ménagers (collecte+transp)	2'223.00				2'254.20	
450.381	Attribution au FS gestion des déchets					5'589.51	
450.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.gestion des déchets	10'167.00		15'600.00		8'580.00	
450.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.gestion déchets	1'510.00		2'100.00		1'600.00	
450.3904	Imp.int.divers.gestion des déchets,	7'500.00		7'500.00		7'500.00	
450.4341	Taxe élimination déchets		98'616.25		107'000.00		85'033.20
450.435	Ventes ferraille		106.95				26.85
450.4351	Rétrocession papier, carton		918.70				
450.4352	Rétrocession verre mélangé		3'483.65				3'732.05
450.436	Remboursements de tiers (vte sacs taxés)		1'145.79		3'000.00		1'780.00
450.4361	Rétrocession taxe s/sacs taxés		51'536.65		55'900.00		58'754.65
450.481	Prélèvement du FS gestion des déchets		7'913.08		1'700.00		1'000.00
450.4904	Imp.int.divers gestion déchets		2'083.00		2'200.00		
46	Réseaux canalisations E.C.,E.U., épuration	411'260.45	411'260.45	288'000.00	288'000.00	280'820.28	280'820.28

46 RESEAU DE CANALISATIONS D'EAUX CLAIRES ET EAUX USEES, EPURATION

460.314	Divers curages de collecteurs EC	CHF	10'986.80
	Curage sacs de route (imputation pour 2024 sous 430.314 Route)	CHF	0.00
460.319	Forfait TVA à 2.8 % sur les recettes de ce dicastère soumises à la TVA.		
460.4341	Facturation des émoluments des permis de construire, d'habiter ou d'utiliser pour les taxes d'introduction des canalisations EC-EU, épuration	CHF	159'160.50
	cette année nous avons finalisé la facturation des permis dans la zone industrielle	CHF	150'000.00
460.381	Le montant de l'attribution au fonds de réserve à la suite de l'excédent de recettes se monte à	CHF	196'863.13.
461.352	Acomptes 2024	CHF	140'513.80
	Solde 2023	CHF	6'0628.75
462.481	2024 excédent de recettes (v/460.381)		

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
46	Réseaux canalisations E.C., E.U., épuration	411'260.45	411'260.45	288'000.00	288'000.00	280'820.28	280'820.28
460	Réseau canalisations E.C., E.U.	264'677.90	216'307.75	137'500.00	89'000.00	125'604.28	108'331.10
460.314	Entretien canalisations & collecteurs E.C. & E.U.	10'986.80		21'000.00		17'834.00	
460.318	Honoraires & prest. de services Serv.canal.E.C. & E.U.	3'736.80		6'000.00		39'699.83	
460.319	TVA au forfait sur revenus EC, EU, épuration	25'451.17		11'000.00		1'444.30-	
460.381	Attribution à financ.spécial canalis.EC.EU.	196'863.13					
460.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.canalis.EC.& EU.épuration	690.00		1'900.00		52.00	
460.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.canal.EC.EU.& épuration			400.00			
460.3903	Imput.int.service financier,canalis.EC.& EU.& épurat.	23'950.00		94'200.00		66'462.75	
460.3904	Imp.int.divers.canal.EC.& EU.& épuration	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
460.434	Taxes introd.canalis.EC.& EU.& épuration + TVA				60'000.00		50'927.30
460.4341	Taxes réseau canalisat.EC.& EU.		159'160.50				
460.4343	Taxe annuelle d'utilisation EC + TVA		30'983.45		15'000.00		30'724.65
460.4344	Taxe annuelle d'utilisation EU + TVA		20'410.20		11'000.00		20'794.10
460.435	Vent. réseau canal.EC/EU bât. Admin.		5'738.55		3'000.00		5'870.00
460.436	Remboursements de tiers		15.05				15.05
461	Association Intercommun.Epuration Vufflens	146'582.55	194'952.70	150'500.00	160'000.00	155'216.00	157'474.05
461.300	Commission AIEV			500.00			
461.352	Participation à charges Ass.Intercommn.Epurat.Vufflens	146'582.55		150'000.00		155'216.00	
461.4345	Taxe annuelle de traitement EU + TVA		194'952.70		160'000.00		157'474.05
462	Serv.financ.réseaux canal.EC.EU.ép.commun.& AIEV				39'000.00		15'015.13
462.481	Prélèvement du FS évacuation et traitement des eaux				39'000.00		15'015.13

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51 et 52 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Primaire : ASIVenoge - 6 communes Secondaire : ASIcoPe – 17 communes

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
500.352 Charges administratives	-	-	-	-	5'646.30	3'852.00
510.318 Frais transport primaire	123'659.32	105'955.70	89'008.40	93'075.15	94'818.39	85'755.77
510.352 Frais enseignement primaire	466'159.09	421'923.35	420'175.75	357'398.95	352'112.21	303'822.62
520.318 Frais transport secondaire	37'777.85	40'692.66	35'994.65	43'546.20	45'675.73	42'651.71
520.352 Frais enseignement secondaire	195'004.56	157'911.69	151'518.1	151'876.10	163'172.55	164'000.91
	822'600.82	726'483.40	696'696.90	645'896.40	655'778.88	596'231.01
Nb élèves primaires	117	107	98	102	118	126
Nb élèves secondaires	43	45	43	50	54	54
Coût élève primaire	4'784.19	4'633.84	4'666.83	3'993.42	3'684.63	3'113.75
Coût élève secondaire	5'108.19	4'372.80	4'225.34	4'173.09	4'305.88	4'376.05

Enseignement primaire : légèrement au-dessus du budget notamment sur la ligne transports (plus d'enfants déplacés du fait de fermeture de classes (anciens pavillons) à Penthaz).

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Structure d'accueil parascolaire Pic et Croc						
510.3131 Achat déjeuner, repas, goûter	49'133.60	40'244.85	33'404.85	28'388.70	23'668.15	28'204.65
510.3132 Fournitures administratives, loyer	44'283.85	37'739.55	30'606.15	31'607.80	29'174.40	16'653.00
510.3901 Salaires + charges sociales du personnel	174'800.00	127'677.00	107'940.00	110'624.00	78'904.00	71'292.00
Charges	268'217.45	205'661.40	171'951.00	170'620.50	131'746.55	116'149.65
510.4331 Participation aux repas	180'583.95	157'746.00	99'621.00	74'287.00	55'266.84	82'682.01
510.4332 Participation aux frais administratifs	0.00	847	1'694.00	1'347.00	1'419.00	1'474.00
510.452 Subvention de l'ASICoPe	25'720.00	21'680.00	18'355.00	9'963.00	8'379.00	11'079.00
Revenus	206'303.95	180'273.00	119'670.00	85'597.00	65'064.84	95'235.01
Coût à charge de Vufflens-la-Ville	61'913.50	25'388.40	52'281.00	85'023.50	66'681.71	20'914.64

Les créneaux du midi et du goûter étant complets (40 le midi, 24 au goûter), pour le bien-être des enfants et du personnel les groupes sont dédoublés et se rendent à la salle de sport nécessitant plus de personnel.

La participation des parents est un peu en dessous du budget du fait d'un nombre d'enfants inscrits les mercredis midi et vendredis matin et après-midi en dessous des projections budgétaires.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	1'132'304.03	207'120.35	1'140'300.00	238'100.00	945'272.00	180'273.00
51	Enseignement primaire	858'035.86	207'120.35	880'400.00	238'100.00	730'540.45	180'273.00
510.451	Participation & rbt.du Canton		816.40				
510	Cantine scolaire Pic&Croc	268'217.45	206'303.95	301'100.00	238'100.00	205'661.40	180'273.00
510.312	Charges eau et chauffage cantine	332.75		2'500.00		2'508.35	
510.3131	Fourniture repas et goûter cantine Pic&Croc	49'133.60		60'500.00		40'244.85	
510.3132	Fourniture administrative cantine Pic&Croc	25'111.10		24'700.00		16'322.35	
510.3133	Fournitures et marchandises accueil petits-déjeuners					108.85	
510.316	Location salle gym cantine Pic&Croc	3'840.00		3'800.00		3'800.00	
510.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.cantine Pic&Croc	174'800.00		194'600.00		127'677.00	
510.3904	Imp.int.location cantine Pic&Croc	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
510.4331	Participation à frais parascolaires, primaire (cantine Pic&Croc)		180'583.95		209'200.00		157'746.00
510.4332	Participation à frais admin. parascolaires, primaire (cantine Pic&Croc)				1'500.00		847.00
510.452	ASIVenoge, contributions		25'720.00		27'400.00		21'680.00
511	Enseignement primaire	589'818.41		579'300.00		524'879.05	
510.318	ASIVenoge, part frais transport enseignement primaire	123'659.32		99'100.00		102'955.70	
510.352	ASIVenoge, part charges enseignement primaire	466'159.09		480'200.00		421'923.35	
52	Enseignement secondaire	232'782.41		242'700.00		198'604.35	
520.318	ASiCoPe, part frais transport enseignement secondaire	37'777.85		43'200.00		40'692.66	
520.352	ASiCoPe, part charges enseignement secondaire	195'004.56		199'500.00		157'911.69	
54	Office Régional Orientation Professionnelle	1'894.80		2'200.00		3'770.80	
540.352	Participation charges Office Orientat.Professionnelle	1'894.80		2'200.00		3'770.80	
58	Temples et cultes	39'590.96		15'000.00		12'356.40	
580.317	Réceptions et manifestations			200.00			
580.352	Part.à chrgs fonction.églises div.	20'112.96		6'300.00		5'784.40	
580.3901	Imp.int.pers.& chgs.soc.cultes	13'578.00		2'600.00		672.00	
580.3903	Imput.int.service financier Temples&Cultes	5'900.00		5'900.00		5'900.00	

6 POLICE

61 REFORME POLICIERE

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
610.351 Réforme policière	198'602.30	209'096.00	202'010.00	225'341.00	202'335.00	191'568.00
610.3511/0.4511 Provision année en cours	-	-	5'800.00	-12'700.00	-4'000.00	30'000.00
610.351 Charge année précédente	-	-	34	76	-3'577.00	-
	198'602.30	209'096.00	207'844.00	212'717.00	194'758.00	221'568.00

65 DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

650.314 Travaux d'entretien et révision des bornes hydrantes

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
650.352 SDIS part. intercommunale	41'839.50	42'814.25	37'681.35	40'954.40	36'246.45	36'488.45
Solde année précédente	-	-	-	59.8	-1 249.95	424.1
	41'839.50	42'814.25	37'681.35	41'014.20	34'996.50	36'912.55
Nb habitants	1'346	1'349	1'349	1'346	1'295	1'295
Prix à l'habitant	31.81	27.93	27.93	30.43	28	28.18

66 PROTECTION CIVILE

660.352 ORPC part. intercommunale

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Solde année précédente	29'946.75	31'909.30	31'304.00	30'460.00	30'687.00	30'878.00
	29'946.75	31'304.00	31'304.00	30'460.00	30'687.00	30'878.00
Nb habitants	1 336	1 346	1 349	1 346	1 295	1 295
Prix à l'habitant	22.41	23.26	23.23	22.58	23.7	23.84

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
6	POLICE	288'258.60	12'529.00	313'000.00	13'000.00	304'889.28	15'158.50
61	Corps de police	198'602.30	1'224.00	225'000.00	2'000.00	209'096.00	1'798.00
610.318	Honor.& prest.serv. Police	813.30		15'000.00			
610.351	Part à des charges cantonales (réforme policière)	197'789.00		210'000.00		209'096.00	
610.437	Amendes		1'224.00		2'000.00		1'798.00
62	Contrôle des habitants	5'530.35	11'305.00	6'000.00	11'000.00	7'257.90	13'345.50
620.318	Honor.& prest.serv.cartes identité					50.00	
620.351	Emoluments Contrôle Habitants versés à Canton	5'530.35		6'000.00		7'207.90	
620.431	Emoluments Ctrl.Habit.passep.cart.ident.		11'305.00		11'000.00		13'345.50
63	Police sanitaire	91.75		200.00		156.98	15.00
630.3522	Incineration déchets carnés	91.75		200.00		156.98	
630.435	Facturat.à tiers frais Valorsa						15.00
64	Service des inhumations	1'413.45		1'700.00		871.00	
640.318	Honoraires & prestations de services Serv.des Inhumations	322.45		500.00			
640.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Inhumations	901.00		1'200.00		671.00	
640.3902	Imp.int.véhic.mach.mat.p/inhumations	190.00				200.00	
65	Défense contre l'incendie	51'305.50		44'600.00		54'975.25	
650.314	Entretien born.hydr.& rés.eau déf.incendie	9'466.00		2'000.00		12'161.00	
650.352	Particip.à charges intercommunales SD/S	41'839.50		42'600.00		42'814.25	
66	Protection civile	31'315.25		35'500.00		32'532.15	
660.312	Achat d'énergie Abri PC Grands-Champs	663.50		600.00		435.85	
660.314	Entretien des locaux de PC			1'000.00			
660.352	Partic.à charges intercommunales PC	29'946.75		33'500.00		31'909.30	
660.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.PC	705.00		400.00		187.00	

7 SECURITE SOCIALE

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
71 Service social						
710.3521 Charges régionales ARASPE	7'000.45	6'670.00	4'862.70	38'118.85	36'083.60	37'895.10
FAJE contribution socie	6'680.00	6'670.00	6'730.00	6'745.00	6'475.00	6'490.00
Entraide familiale, ludothèque	1'148.10	2'036.45	913.45	0	0	0
710.366 Abonnement Génération Plus	6'385.40	6'124.20	5'412.40	5'764.45	5'764.00	7'084.00
Prise en charge frais décès	0.00	0	0	4'445.95	0	0
Participation communale *	0.00	91'355.60	100'000.00	0	0	0
710.3522 Participation AJERCO	167'515.47	209'843.54	159'322.90	140'132.72	125'474.99	122'545.50
- préscolaire	9'876.81	6'305.79	6'750.10	4'635.60	4'658.33	3'429.90
- parascolaire	73'845.84	53'591.05	51'087.25	53'342.70	79'591.21	59'455.95
- fréquentation UAPE	0.00	0	0	0	-26'272.15	0
- restitution Covid	800.00	1'000.00	1'036.00	2'030.00	2'366.00	816.4
710.3904 Divers (imputations internes)	273'252.07	383'596.63	336'114.80	255'215.27	234'140.98	237'716.85
Charges	0.00	0	0	0	0	2'510.45
710.4521 Rétrocession diverses	0.00	91'335.60	0	4'445.95	0	0
710.4655 Participation communale par fonds social *						
Coût à charge de Vufflens-la-Ville	273'252.07	292'261.03	336'114.80	250'769.32	234'140.98	235'206.40

*Utilisation Attribution fds social partie excédent recettes 2022 pour redistribution à la population de Vufflens-la-Ville selon budget 2023.

72 PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE

	2024	2023	2022	2021	2020
Année en cours					
720.351 Facture sociale	925'227.60	1'039'849	1'056'013	1'897'422	1'292'090
720.3513 Revenus conjoncturels (basés sur année précédente)	155'781.00	185'810	146'800	206'744	401'000
720.3511/0.4511 Provision facture sociales année en cours	0	0	-42'900	-740'600	-454'000
0.4511	1'081'008.60	1'225'659	1'159'913	1'363'566	1'239'090
Année précédente					
720.3512 Différence avec provision année précédente	0	0	1'311	0	710'539
720.4512 Différence avec provision année précédente	0	0	0	-168'704	-830'000
	0	0	1'311	-168'704	-119'461

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
7	SECURITE SOCIALE	1'354'260.67		1'616'900.00		1'609'377.38	91'355.60
71	Service social	273'252.07		368'200.00		383'717.18	91'355.60
710.3521	Particip.à charges régionales (CSR,AAS,FAJE)	14'828.55		13'900.00		15'376.45	
710.3522	Participation au réseau AJERCO	251'238.12		346'300.00		269'740.38	
710.366	Service social communal	6'385.40		5'800.00		97'600.35	
710.3904	Imp.int.divers service social	800.00		2'200.00		1'000.00	
710.4655	Participation communale, social						91'355.60
72	Prévoyance sociale cantonale	1'081'008.60		1'248'700.00		1'225'660.20	
720.351	Facture sociale cantonale, acomptes année en cours	925'227.60		1'107'100.00		1'039'849.60	
720.3513	Part des revenus conjoncturels à la facture sociale	155'781.00		141'600.00		185'810.60	

8 SERVICES INDUSTRIELS

81 SERVICE DES EAUX

810.314 Recherche et réparation de fuites d'eau (Calamottet).
Interventions et changements conduites, maintenance vannes

CHF 13'622.77

810.434 Encaissement des émoluments des permis de construire, d'habiter ou d'utiliser pour les taxes
d'introduction des canalisations eau potable
2023 estimation de facturation à rattraper non repris sur 2024

CHF 3'843.10

CHF -40'000.00

812.481 Prélèvement au fonds de réserve « financement spécial réseau eau communal & EIEVMV » de l'excédent de charges de CHF 62'297.58.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
8	SERVICES INDUSTRIELS	237'676.18	237'676.18	290'600.00	290'600.00	269'291.90	269'291.90
81	Service des eaux	237'676.18	237'676.18	290'600.00	290'600.00	269'291.90	269'291.90
810	Réseau communal eau potable	114'789.28	677.00-	148'900.00	96'100.00	153'301.25	76'007.75
810.311	Achat compteurs & matériel			1'000.00		832.00	
810.314	Entretien du réseau d'eau	13'652.77		24'000.00		50'197.95	
810.316	Concessions diverses	10.84		100.00			
810.318	Honoraires & prest. de services Serv.des eaux	2'033.67		5'800.00		4'083.30	
810.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.serv.eaux	1'346.00		1'700.00		396.00	
810.3902	Imp.int.véh.mat.out.Service eaux	109.00		1'100.00		100.00	
810.3903	Imp.int.serv.financier,serv.eaux	90'137.00		107'700.00		90'192.00	
810.3904	Imputations internes, divers ,serv.eaux	7'500.00		7'500.00		7'500.00	
810.434	Taxes rattachement réseau eau		36'156.90-		60'700.00		40'569.75
810.4342	Taxes annuelles serv.eaux (loc. compteurs)		6'808.00		6'800.00		6'814.65
810.4343	Taxes annuelles serv.eaux (unité locative)		23'360.00		23'600.00		23'253.35
810.435	Vente d'eau - bâtiment administratif		5'311.90		5'000.00		5'370.00
811	Réseau Entente Intercmm.Eaux Vuufflens Mex Villars	122'886.90	176'055.60	141'700.00	196'000.00	115'990.65	187'334.00
811.352	Participation à charges de l'Entente (EIEVMV)	122'886.90		141'700.00		115'990.65	
811.435	Vente d'eau		176'055.60		196'000.00		187'334.00
812	Serv.financ. réseau eau	62'297.58	62'297.58	1'500.00-	1'500.00-	5'950.15	5'950.15
812.481	Prélèvement du FS distribution de l'eau		62'297.58		1'500.00-		5'950.15
	<i>Total charges</i>	9'498'779.26	9'509'010.86	10'499'952.31	9'867'600.00	8'474'632.17	8'493'552.41
	<i>Total revenus</i>						
	<i>Excédent charges</i>			632'352.31			
	<i>Excédent revenus</i>		10'231.60				18'920.24

BILAN

Résultat de l'exercice 2024

Le résultat de l'exercice sous revue présente un bénéfice de CHF 10'231.60 contre également un bénéfice de CHF 18'920.24 en 2023.

La marge brute d'autofinancement est positive de CHF 206'611.00 ceci pour la 5^e année consécutive. Après mouvements aux financements spéciaux, la marge nette d'autofinancement est positive de CHF 27'505.00.

Bilan

Le total du bilan augmente de CHF 1'950'375.80 et cet écart s'explique ainsi :

à l'ACTIF par :	au PASSIF par :
Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2023
Augmentation des disponibilités	Augmentation des engagements courants
Augmentation des débiteurs	Diminution des emprunts
Augmentation du patrimoine administratif	Diminution engagements propres fonds
Augmentation des actifs transitoires	Augmentation des passifs transitoires
	Diminution des fonds de réserves
	Augmentation du capital (bénéfice 2023)
Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2024

Engagements hors bilan

Notre commune est en lien (participation) avec différentes associations qui ont leurs propres personnalités juridiques.

Ci-dessous vous trouverez, notre engagement à ces dernières par une garantie de déficit

Intercommunale au 31.12.2024

Engagement - Vufflens-la-Ville

	31.12.2024	31.12.2023
ASICOPE	194'755.00	216'032.79
ASIVENOGÉ	1'379'334.00	584'071.00
EIEVMV	660'888.76	674'730.00
AIEV	117'309.25	119'873.05
ASPIC	822'329.92	858'937.50
Total	3'174'616.93	2'453'644.34

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
91	ACTIF	14'640'125.14		12'689'749.34	
910	DISPONIBILITES	4'996'980.95		4'043'503.04	
9100	Caisse	11'115.10		6'868.95	
9100	Caisse	9931.95		6'668.95	
9100.01	Caisse greffe	1'223.15		200.00	
9101	Compte de chèques postaux	2'026'345.11		342'944.48	
9101	Comptes de chèques postaux	2'026'345.11		342'944.48	
9102	Banques	2'959'480.74		3'693'689.61	
9102.01	c/c CEDC, N° 205.106.109.0	1'885'461.08		2'483'620.21	
9102.02	BCV R 5335.82.14 CHF	83'875.73		204'448.03	
9102.03	BCV Z 5393.14.57 (réserves affectées)	990'143.93		1'005'621.37	
911	DEBITEURS	626'021.50		473'452.69	
9111	Comptes courants débiteurs	377'543.88		248'564.40	
9111.00	Débiteurs (facturation automatique)	187'723.20		100'827.95	
9111.05	Impôt Anticipé à récupérer	20'671.00		10'335.50	
9111.09	c/c Asicope/Asivenoge	8'140.92-		27'726.10	
9111.10	c/c Ajerco	177'290.60		109'674.85	
9112	Impôts à encaisser	229'816.14		192'077.66	
9112.03	ACI, c/c impôt anticipé des contribuables (IA)	229'816.14		192'077.66	
9119	Autres créances	18'661.48		32'810.63	
9119.01	Impôt préalable (iva) investissements déchets			44.90	
9119.02	Impôt préalable (iva) fonctionnement déchets	5'201.67		9'857.94	
9119.08	Impôt préalable (iva) investissements service des eaux	11'296.36		16'349.45	
9119.09	Impôt préalable (TVA) fonctionnement service des eaux	75.77		6'558.35	
9119.451	TVA, gestion des déchets, décompte	899.30		.01-	
9119.811	TVA, service des eaux, décompte	1'188.38			
912	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANCIER	785'747.00		785'747.00	
9123	Terrains & Bâtiments	785'747.00		785'747.00	
9123.01	Plac.du P.F.Terrains	485'247.00		485'247.00	
9123.02	Plac.du P.F.Bâtiments (local A.JE, 09.09.88 pour 300'000.-)	300'500.00		300'500.00	
913	ACTIFS TRANSITOIRES	1'341'056.60		762'688.13	

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
9139	Actifs transitoires	1'341'056.60		762'688.13	
9139.00	Revenus à encaisser	856'659.65		359'462.36	
9139.01	Impôts à encaisser	478'608.38		345'520.37	
9139.02	Dépenses payées d'avance	5'788.57		57'705.40	
914	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	6'890'310.09		6'624'349.48	
9141	Ouvrages de génie civil	1'989'608.38		2'162'436.53	
9141.0524	Abribus Préavis 05.24	27'779.55			
9141.13	Aménagements routiers, sécurité et entretien réseau routier	628'360.35		659'860.35	
9141.14	Epuration Marteley, Forge	71'762.30		75'762.30	
9141.16	Rempl.canalisations EC-EU Ch. Cigale	176'203.65		184'303.65	
9141.18	Rénovation piste 100m	50'153.00		60'184.00	
9141.19	Rempl.canal. EC entre Mainnesses et Grands-Champs	130'152.40		135'752.40	
9141.20	Rénovation skatepark et aménagement zone détente en Marteley	100'442.10		117'242.10	
9141.21	Rampe d'accès arrêt bus Bovon et réfection zone parking gde salle	232'134.55		241'134.55	
9141.22	Réfection chaussée Grand-Rue (entre R. Poste et Arzillier)	508'573.58		613'573.58	
9141.23	Réfection bitumineuse préau scolaire	64'046.90		73'196.90	
9141.25	Eclairage public Mainnesses			1'426.70	
9143	Bâtiments & Constructions	3'170'693.72		2'810'323.20	
9143.02	Abri PC	1.00		1.00	
9143.0424	Réfection couverture -Isolation salle de sport et pose panneaux solaires	443'390.62			
9143.07	Eglise	1.00		1.00	
9143.13	Construction garderie Marteley	340'111.55		362'791.55	
9143.18	Bâtiment polyvalent	2'126'197.55		2'216'097.55	
9143.20	Participation à rénovation église catholique Bussigny	140'880.25		146'780.25	
9143.21	Remplengins jeux et mise en conformité place jeux préau scolaire	27'791.00		32'423.00	
9143.23	Démolition des édifices à cheval sur parcelles 98/1150	3'953.30		3'953.30	
9143.24	Bâtiment polyvalent, aménagements compl.	35'178.25		39'178.25	
9143.25	Rénovation Maison de Commune	35'193.60		193.85	
9143.26	Crédit Rénovation Eglise	17'995.60		8'903.45	

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
9144	Installations Services Industriels	1'707'077.99		1'651'587.75	
9144.01	Réseau eau potable	1.00		1.00	
9144.0523	Rempl Conduite EP Bovon-Arzillier	152'461.24			
9144.06	Téléreseau	1.00		1.00	
9144.07	Eclairage public	1.00		1.00	
9144.09	Remplacement conduite eau Bovon,Gr.-Champs,Mainnesses	155'373.20		169'303.20	
9144.13	Eau potable Marteley, Forge	29'608.30		31'138.30	
9144.14	Rempl.conduite eau potable Ch. Rie, Montagnon et env.	211'866.00		222'466.00	
9144.15	Rempl.cond.eau pot. Cuvillard et Arzillier + bouclage Clos-Cuvillard	657'855.20		689'155.20	
9144.16	Rempl.cond.EP nord Rie et jonction Neuf s/Cigale + jeu vannes Fontaine	90'483.20		94'783.20	
9144.17	Rempl.350 compteurs nouvelle génération	29'429.25		39'429.25	
9144.18	Rempl.conduite EP rte Moulinet	73'473.20		76'373.20	
9144.19	Remplacement conduite EP Grand-Rue (entre R. Poste et Arzillier)	101'760.25		108'977.25	
9144.20	Remplacement conduite EP ch. Mésange 8/2022	204'865.15		219'959.15	
9145	Forêts	1.00		1.00	
9145	Forêts	1.00		1.00	
9146	Mobilier, machines	22'929.00		1.00	
9146.01	Mobilier, machines, véhicules	1.00		1.00	
9146.0224	Refonte site internet communal	22'928.00			
915	PRETS ET CAPITALS DE DOTATIONS	9.00		9.00	
9153	Titres & Papiers-valeur	9.00		9.00	
9153	Titres & Papiers-valeur	9.00		9.00	
92	PASSIF		14'629'893.54		12'689'749.34
920	ENGAGEMENTS COURANTS		1'957'557.59		891'430.13
9200	Créanciers		602'144.28		758'216.85
9200.01	Créanciers / Fonctionnement		600'881.28		754'858.95
9200.15	Transfert de mouvements		1'263.00		
9201	Créanciers salaires				3'357.90

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
9209	Autres engagements		1'355'413.31		133'213.28
9209.10	Compte bouclement général impôts		1'327'529.11		122'893.20
9209.45	TVA due sur taxe déchets		8'645.19		10'110.25
9209.461	TVA gestion de l'épuration, décompte		13'880.31		5'240.62-
9209.81	TVA s/bordereaux & taxes services des eaux		5'358.70		5'450.45
922	EMPRUNTS MOYEN & LONG TERME		6'495'500.00		7'037'500.00
9221	Emprunts par obligation simple		6'495'500.00		7'037'500.00
9221.021	BCV U5445.86.42 à 0.80% 2018-2028 (séparatif)		350'000.00		370'000.00
9221.031	BCV T5445.87.19 à 0.81% 2018-2028 (séparatif)		185'000.00		195'000.00
9221.0511	Emprunt CEDC 30.499.167.090.4 à 1.97% 2023-2029 (s.sports)		160'000.00		180'000.00
9221.052	BCV ATF K5336.93.87 à 0.56% 2022-2027 (Salle sports)		467'000.00		470'000.00
9221.12	CIP 300792.1 à 1.85% 2015-2024 (Salle sports)				860'000.00
9221.13	CIP 300804.1 à 1% 2016-2026 (Garderie)		380'000.00		406'000.00
9221.16	CIP 300.801.1bis à 1.25% 2017-2027 (Rénov.gd.salle)		282'000.00		294'000.00
9221.17	CIP 301033.1 à 0.16% 2022-2023 (MC+Ch.Font.+carrig.S.sp)		210'000.00		230'000.00
9221.181	CEDC 30.499.167.455.1 à 1.96% 2022-2024 (routes)				475'000.00
9221.191	BCV K 5441.19.44 à 0.77% 2018-2028 (Routes)		375'000.00		395'000.00
9221.221	CIP 301438.1 à 0.0% 2019-2025 (Rempl.EP)		257'500.00		272'500.00
9221.23	PostFinance PF.003409 à 1.55% 2014-2026 (Rempl.EP)		500'000.00		510'000.00
9221.241	Retraite Populaires 102564.1 à 0% 2021-2024 (Gd.salle)				300'000.00
9221.25	PostFinance PF.004672 à 0.40% 2016-2026 (Rempl.EP)		265'000.00		280'000.00
9221.26	BCV K5439.57.64 à 0.8% 2018-2026 (bâtiment poly.)		880'000.00		900'000.00
9221.27	BCV K5443.26.94 à 1.11% 2018-2029 (bâtiment poly.)		880'000.00		900'000.00
9221.28	BCV T5652.17.18 à 1.33% 2024-2034 (repr CEDC 455.1 Routes-CIP 92.1 SP)		1'304'000.00		
923	Engagements propres fonds		21'437.90		21'437.90
9233	Fonds et fondations		21'437.90		21'437.90
9233.01	Fonds social communal		21'437.90		21'437.90
925	PASSIFS TRANSITOIRES		1'641'135.11		102'507.84
9259	Passifs transitoires		1'641'135.11		102'507.84
9259.00	Revenus encaissés d'avance		157'021.59		23'251.50
9259.01	Charges à payer		1'486'758.61		79'256.34
9259.05	Cautions - Badgea		15'575.00		
9259.10	C/c Paroisse Vufflens-Mex-Bousseus-Bourmens		18'220.09-		

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
928	FONDS DE RESERVE		4'296'898.27		4'419'508.80
9280	Fonds de réserve recettes affectées		1'244'883.62		1'065'778.35
9280.03	FS gestion des déchets		34'324.50		42'237.58
9280.04	FS évacuation et traitement des eaux		1'035'108.01		838'244.88
9280.06	FS distribution de l'eau		122'998.31		185'295.89
9280.08	FS taxe spécifique PEC centime climatique Romande Energie		52'452.80		
9281	Fonds de renouvellement		449'190.25		266'690.25
9281.01	Fonds de renouvellement et de rénovation		50'000.00		50'000.00
9281.02	Fonds affaires culturelles		279'190.25		100'690.25
9281.03	Fonds rénovation courts Tennis		120'000.00		116'000.00
9282	Fonds de réserve		2'602'824.40		3'087'040.20
9282.04	Fonds réserve débiteurs non solvables		134'000.00		104'000.00
9282.07	Fonds réserve achat immeubles		100'000.00		100'000.00
9282.10	Fonds réserve rénovation routes		264'374.40		896'116.00
9282.11	Fonds d'égalisation du résultat		1'262'700.00		1'262'700.00
9282.13	Fonds réserve rénovation d'immeubles		596'543.20		496'543.20
9282.17	Fond réserve Romande Energie (amort.indirect)		184'000.00		164'000.00
9282.18	Fonds Bobst		61'206.80		63'681.00
929	CAPITAL		217'364.67		217'364.67
9290	CAPITAL		217'364.67		217'364.67
9290.00	Capital		217'364.67		217'364.67
	Total Actif	14'640'125.14		12'689'749.34	
	Total Passif		14'629'893.54		12'689'749.34
	Excédent Actif	10'231.60			
	Excédent Passif				

Rapport de révision

Commune de Vufflens-la-Ville

Rapport sur les comptes annuels

Arrêtés au 31 décembre 2024

Rapport de révision

À l'intention du Conseil Communal
Commune de Vufflens-la-Ville

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la commune de Vufflens-la-Ville, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la municipalité de la commune de Vufflens-la-Ville, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

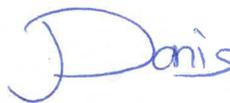
Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux présentant un bénéfice net de fonctionnement de CHF 10'231.60 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 30 avril 2025



Philippe Christen
Expert-réviseur agréé
Expert diplômé en finance et en controlling
Responsable du mandat



Jonathan Donis
Réviseur agréé
MSc en comptabilité, contrôle et finance

Liste des annexes :

Bilan	annexe 1
Compte de fonctionnement	annexe 2
Tableau des flux de trésorerie	annexe 3
Commentaires du bilan	annexe 4
Recommandations et suivi	annexe 5
Liste des placements du patrimoine financier	annexe 6
Liste des investissements du patrimoine administratif	annexe 7
Liste des emprunts à moyen et long terme	annexe 8
Liste des financements spéciaux et fonds de réserve	annexe 9
Liste des collaborations intercommunales	annexe 10
Résumé des comptes	

Suite au mandat qui nous a été confié par la municipalité de la commune de Vufflens-la-Ville, nous avons procédé à la vérification des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

Toutes les informations et documents nécessaires à la bonne exécution de notre mandat nous ont été remis par Madame Nicole Coronel, boursière communale et M. Olivier Duperrut, Syndic, que nous remercions.

Bilan

Actif	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Disponibilités	4'996'980.95	4'043'503.04
Débiteurs et comptes courants	626'021.50	473'452.69
Placements du patrimoine financier	785'747.00	785'747.00
Actifs transitoires	1'341'056.60	762'688.13
Investissements du patrimoine administratif	6'890'310.09	6'624'349.48
Prêts et capitaux de dotation	9.00	9.00
Totaux	<u>14'640'125.14</u>	<u>12'689'749.34</u>
Passif		
Engagements courants	1'957'557.59	891'430.13
Emprunts à moyen et long terme	6'495'500.00	7'037'500.00
Engagements envers fonds spéciaux	21'437.90	21'437.90
Passifs transitoires	1'641'135.11	102'507.84
Financements spéciaux et fonds de réserve	4'296'898.27	4'419'508.80
Capital	227'596.27	217'364.67
Totaux	<u>14'640'125.14</u>	<u>12'689'749.34</u>
<u>Engagements hors bilan</u>	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
EIEVMV	703'158.47	674'730.00
AIEV	117'309.25	119'873.05
ASICOPE	194'755.00	216'032.79
ASIVenoge	1'379'334.00	584'071.00
AJERCO	-29'862.00	
ORPC Gros de Vaud	-2'794.00	
ASPIC	822'330.00	858'937.50

Compte de fonctionnement

Directions	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Charges		
Administration générale	1'888'746.18	1'469'854.89
Finances	1'786'547.98	2'315'035.96
Domaines et bâtiments	845'848.99	857'447.69
Travaux	1'965'136.63	703'463.07
Instruction publique et cultes	1'132'304.03	945'272.00
Police	288'258.60	304'889.28
Sécurité sociale	1'354'260.67	1'609'377.38
Services industriels	237'676.18	269'291.90
Bénéfice net de fonctionnement	10'231.60	18'920.24
Totaux	9'509'010.86	8'493'552.41
Produits		
Administration générale	631'233.55	455'280.25
Finances	5'932'504.88	6'505'654.08
Domaines et Bâtiments	643'444.58	477'648.90
Travaux	1'844'502.32	498'890.18
Instruction publique et cultes	207'120.35	180'273.00
Police	12'529.00	15'158.50
Sécurité sociale		91'355.60
Service industriels	237'676.18	269'291.90
Totaux	9'509'010.86	8'493'552.41

Tableaux des flux de trésorerie

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
Domaine du fonctionnement				
Résultat net de fonctionnement	10'231.60		18'920.24	
Variation des financements spéciaux	179'105.27		-15'375.77	
Variation des fonds de réserve	-301'715.80		342'000.00	
Modification des fonds propres	-112'378.93		345'544.47	
Amort. des invest. du patrimoine financier				
Amort. des invest. du patrimoine admin.	318'879.70		337'966.75	
Amort. du patrimoine admin. (prélèvement aux réserves)				
Amort. des prêts et capitaux de dotation				
Amort. des autres dépenses à amortir				
Marge brute d'autofinancement (cash flow)	206'500.77	206'500.77	683'511.22	683'511.22
Gain comptable sur patrimoine financier				
Gain comptable sur patrimoine administratif			-11'700.00	
Variation des débiteurs et comptes courants	-152'568.81		744'479.88	
Variation des actifs transitoires	-578'368.47		-396'636.08	
Variation des engagements courants (créanciers)	1'066'127.46		2'697.48	
Variation des engagements envers fonds spéciaux			-91'355.60	
Variation des passifs transitoires	1'538'627.27	1'873'817.45	-86'544.82	160'940.86
Trésorerie nette générée par le fonctionnement		2'080'318.22		844'452.08
Domaine des investissements				
Invest. bruts du patrimoine financier				
Invest. bruts du patrimoine admin.	-769'102.84		-416'546.48	
Subventions sur invest. du patrimoine admin.	105'811.00			
Part. de tiers sur invest. du patrimoine admin.	78'451.53			
Invest. en prêts et capitaux de dotations				
Désinvestissements en prêts et capitaux de dotations			11'700.00	
Invest. bruts en subventions et part. à amortir				
Invest. bruts en dépenses à amortir				
Trésorerie nette générée par les investissements	-584'840.31	-584'840.31	-404'846.48	-404'846.48
Domaine du financement				
Augmentations/nouveaux emprunts à moyen/long terme	1'304'000.00		180'000.00	
Remboursements des emprunts à moyen/long terme	-1'846'000.00		-789'000.00	
Trésorerie nette générée par le financement	-542'000.00	-542'000.00	-609'000.00	-609'000.00
Variation de la trésorerie nette		953'477.91		-169'394.40
Décomposition				
Disponibilités en début d'exercice	-4'043'503.04		-4'212'897.44	
Disponibilités en fin d'exercice	4'996'980.95	953'477.91	4'043'503.04	-169'394.40
Placements du patrimoine financier en début d'exercice				
Placements du patrimoine financier en fin d'exercice				
Dettes à court terme en début d'exercice				
Dettes à court terme en fin d'exercice				
Variation de la trésorerie nette		953'477.91		-169'394.40

Commentaires du bilan

Disponibilités

Caisse	9'931.95	
Caisse Greffe	1'223.15	
PostFinance no 10-18365-9	2'026'345.11	
CEDC c/c no 20 5.106.109.00	1'885'461.08	
BCV R 5335.82.14	83'875.73	
BCV Z 5393.14.57	990'143.93	4'996'980.95

Les comptes bancaires sont exploités par signature collective à deux.

Le tableau des flux de trésorerie présenté en **annexe 3** du rapport détaille l'utilisation des liquidités durant l'exercice.

Débiteurs

Débiteurs compte collectif (selon liste nominative issue de la facturation)	187'723.20	
Impôt anticipé à récupérer	20'671.00	
Asicope c/c	-8'140.92	
Ajerco c/c	177'290.60	
ACI - impôt anticipé supputé au 31.12	229'816.14	
Compte boucllement général impôts (solde au passif du bilan)	0.00	
TVA impôt préalable (déchets et eau)	18'661.48	626'021.50

Les montants d'impôts à encaisser et l'impôt anticipé supputé/à récupérer figurant au bilan, ainsi que les montants d'impôt imputés, résultent des décomptes établis par l'administration cantonale des impôts (ACI). Les recettes fiscales sont régularisées selon les principes de l'échéance. À la fin de l'année, toutes les créances fiscales relatives à l'année sont comptabilisées, même si elles ne sont pas encore payées. La différence entre l'impôt facturé et l'impôt définitivement dû ne fait l'objet d'aucune estimation.

Nous précisons que nous n'avons pas effectué de contrôle de la justification de ces montants. Le rapport public du Contrôle cantonal des finances sur les comptes annuels de l'Etat s'y substituant.

Placement du patrimoine financier

Titres et placements	0.00	
Terrains et bâtiments	785'747.00	785'747.00

Figure en **annexe 6**, l'inventaire du patrimoine financier à la valeur comptable.

Actifs transitoires

Revenus à encaisser - L'inventaire se trouve sur l'extrait de compte	856'659.65	
Impôts à encaisser - L'inventaire se trouve sur l'extrait de compte	478'608.38	
Actifs transitoires - L'inventaire se trouve sur l'extrait de compte	5'788.57	1'341'056.60

Commentaires du bilan

Patrimoine administratif

Ouvrages de génie civil	1'989'608.38	
Bâtiments et constructions	3'170'693.72	
Installations des services industriels	1'707'077.99	
Forêts	1.00	
Mobiliers, machines et véhicules	22'929.00	6'890'310.09

Figure en **annexe 7**, l'inventaire du patrimoine administratif.

Prêts et capitaux de dotation

Titres et papiers-valeurs	9.00	9.00
---------------------------	------	-------------

Titres et papiers-valeurs

Solde au 1er janvier	9.00
Vente de l'exercice	0.00
Gain comptable sur patrimoine financier	0.00
Amortissement de l'exercice	0.00
Solde au 31 décembre	9.00

Inventaire:

30 parts sociales Boipac (nom. CHF 25.00)	1.00
4 actions Cridec SA (nom. CHF 1'000.00)	1.00
85 actions Holdigaz (nom. 10.00)	1.00
20'000 actions Romande énergie (nom. CHF 1.00)	1.00
52 actions Valorsa (nom. CHF 800.00 libérées à 100%)	1.00
8 parts sociales La Forestière (nom. CHF 250.00)	1.00
10 actions CGN B (nom. CHF 100.00)	1.00
1 part sociale CEDC (nom. CHF 500.00)	1.00
4 actions TL (nom. CHF 250.00) (sans émission de papier-valeur)	1.00
	9.00

En dépôt auprès de la CEDC sous dossier no 50.5.109.098.08, sauf les certificats pour 85 actions Holdigaz, les 10 actions CGN en main de la boursière et les actions TL non émises.

Valeur fiscale des titres en dépôt auprès de la CEDC au 31 décembre :
CHF 860'500.00

Commentaires du bilan

Engagement courants

Créanciers/fonctionnement	600'881.28	
Transfert de mouvements	1'263.00	
Créanciers salaires	0.00	
Compte bouclément général impôts (solde au passif du bilan)	1'327'529.11	
TVA Impôt dû déchets, épuration, eau	27'884.20	1'957'557.59

Emprunts à moyen et long terme

Emprunts CEDC	160'000.00	
Emprunts CIP	1'129'500.00	
Emprunts BCV	4'441'000.00	
Emprunts PostFinance	765'000.00	
Emprunts Retraites Populaires	0.00	6'495'500.00

Figure en **annexe 8**, l'inventaire des emprunts contractés par la commune.

Engagements envers fonds spéciaux

21'437.90

Fonds œuvres sociales

Solde au 1er janvier	21'437.90	
Mouvement de l'année	0.00	
Solde au 31 décembre	21'437.90	

Passifs transitoires

Revenus encaissés d'avance	157'021.59	
Charges à payer	1'486'758.61	
Cautions - Badgea	15'575.00	
C/c Paroisse Vufflens-Mex-Boussens-Bournens	-18'220.09	1'641'135.11

Financements spéciaux et fonds de réserve

Fonds alimentés par des recettes affectées	1'244'883.62	
Fonds renouvellement & rénovation	449'190.25	
Fonds de réserve	2'602'824.40	4'296'898.27

Figure en **annexe 9**, la liste nominative des fonds ouverts.

Capital

Solde au 1er janvier	217'364.67	
Résultat net de fonctionnement	10'231.60	227'596.27

Recommandations et suivi

Liste des recommandations découlant de l'exercice sous revue

2024 Aucune pour l'exercice sous revue.

Suivi des recommandations découlant de l'exercice précédent

2023 Aucune pour l'exercice précédent.

Liste placements patrimoine financier

Exercice	n° compte	Placement de l'exercice	Rbt/vte/prélev. de l'exercice	Solde début	Solde fin
Titres et placements					
Exercice	Parcelle	Estimation	Achat/vente	Solde	Solde
2024	RF	Fiscale	de l'exercice	début	fin
Terrains et bâtiments					
Vufflens		3'785'700.00		485'247.00	485'247.00
Penthaz		5'050.00			
Mex		1'000.00			
		<u>3'791'750.00</u>			
Dont forêts		-59'350.00			
Bâtiments					
Vufflens				300'500.00	300'500.00
Terrains et bâtiments		3'732'400.00		785'747.00	785'747.00
Totaux				785'747.00	785'747.00

Liste des investissements du patrimoine administratif

Exercice	No	Crédit	Solde	Investissement	Subvention	Amortissement	Solde
2024	Préavis	d'investissement	début	de l'exercice	remboursement	de l'exercice	fin
Séparatif			0.00				0.00
Aménagements routier ¹⁾		1'185'000.00	659'860.35			-31'500.00	628'360.35
Epuration Marteley, Forge ¹⁾			75'762.30			-4'000.00	71'762.30
Rempl. Canalisations EC-EU Ch. Cigal ²⁾		494'000.00	184'303.65			-8'100.00	176'203.65
Rénovation piste 100m		105'000.00	60'184.00			-10'031.00	50'153.00
Rempl. canal EC Mainnasses et Grands champs		180'000.00	135'752.40			-5'600.00	130'152.40
Rénovation skatepark et aménagement zone détente en Marteley		230'000.00	117'242.10			-16'800.00	100'442.10
Rampe d'accès arrêt bus Bovon ⁴⁾		368'600.00	241'134.55			-9'000.00	232'134.55
Réfection Chaussée Grand-Rue ³⁾	01/2021	850'600.00	613'573.58		-87'400.00	-17'600.00	508'573.58
Réfection bitumineuse préau scolaire	01/2022	130'000.00	73'196.90			-9'150.00	64'046.90
Eclairage public Mainnasses			1426.7			-1'426.70	0.00
Abrisbus	05/2024	50'000.00		27'779.55			27'779.55
Ouvrages de génie civil			2'162'436.53	27'779.55	-87'400.00	-113'207.70	1'989'608.38
Grande salle			0.00				0.00
Abri PC			1.00				1.00
Eglise			1.00				1.00
Construction garderie Marteley		900'000.00	362'791.55			-22'680.00	340'111.55
Bâtiment polyvalent		3'000'000.00	2'216'097.55			-89'900.00	2'126'197.55
Rénovation église catholique Bussigny		191'600.00	146'780.25			-5'900.00	140'880.25
Rempl. Engins jeux et mise en conformité place jeux		77'200.00	32'423.00			-4'632.00	27'791.00
Création WC public, grande salle ⁴⁾			0.00				0.00
Démolition des édicules à cheval sur parcelle 98/1150	04/2021	30'000.00	3'953.30				3'953.30
Bâtiment polyvalent, aménagements compl.	02/2022	70'000.00	39'178.25			-4'000.00	35'178.25
Rénovation Maison de commune	03/2023	68'000.00	193.85	34'999.75			35'193.60
Crédit étude Rénovation Eglise	04/2023	70'000.00	8'903.45	9'092.15			17'995.60
Réfection couverture - Isolation salle de sport et pose panneaux solaires	04/2024	654'000.00		521'842.15	-78'451.53		443'390.62
Bâtiments et constructions			2'810'323.20	565'934.05	-78'451.53	-127'112.00	3'170'693.72

Liste des investissements du patrimoine administratif

Exercice 2024		No Préavis	No d'investissement	Crédit	Solde début	Investissement de l'exercice	Subvention remboursement	Amortissement de l'exercice	Solde fin
	Réseau eau potable				1.00				1.00
	Téléreau				1.00				1.00
	Eclairage public				1.00				1.00
	Conduite eau Bovon, Gr.-Champs, Mainnasses				169'303.20			-13'930.00	155'373.20
	Eau potable Marteley, Forge ¹⁾				31'138.30			-1'630.00	29'508.30
	Rempl. conduite eau potable Ch. Rie, Montagnon			520'000.00	222'466.00			-10'600.00	211'866.00
	Rempl. conduite eau pot. Cuvaillard et Arzillier			1'177'000.00	689'155.20			-31'300.00	657'855.20
	Rempl. conduite eau pot. Jonction Neuf s/Gigale ²⁾				94'783.20			-4'300.00	90'483.20
	Rempl. 350 compteurs nouvelle génération			145'000.00	39'429.25			-10'000.00	29'429.25
	Rempl. Conduite eau pot. Rte Moulinet			113'100.00	76'373.20			-2'900.00	73'473.20
	Rempl. Conduite eau pot. Grand-Rue ³⁾			202'800.00	108'977.25		-3'317.00	-3'900.00	101'760.25
	Remplacement conduite EP ch. Mésanngé			350'000.00	219'959.15		-15'094.00		204'865.15
	Remplacement conduite EP Bozon-Arzillier			556'000.00		152'461.24			152'461.24
	Installations services industriels				1'651'587.75	152'461.24	-18'411.00	-78'560.00	1'707'077.99
	Forêts (EF 59'350.00)				1.00				1.00
	Mobilier, machines et véhicules				1.00				1.00
	Refonte site internet					22'928.00			22'928.00
	Mobilier, machines et véhicules				1.00	22'928.00	0.00	0.00	22'929.00
	Totaux				6'624'349.48	769'102.84	-184'262.53	-318'879.70	6'890'310.09

^{1) 2) 3) 4)} Ces investissements font partie d'un crédit d'investissement unique accordé par le Conseil.

Liste des emprunts à moyen/long terme

Exercice	Taux %	Compte No	Solde début	Nouvel emprunt Complément	Remboursement	Solde fin
2024						
CEDC	1.96	30.499.167.455.1	475'000.00		-475'000.00	
CEDC	1.97	30.499.167.090.4	180'000.00		-20'000.00	160'000.00
Emprunts CEDC			655'000.00		-495'000.00	160'000.00
CIP	1.10	300584.1				
CIP	1.85	300792.1	860'000.00		-860'000.00	
CIP	1.00	300804.1	406'000.00		-26'000.00	380'000.00
CIP	0.000	301438.1	272'500.00		-15'000.00	257'500.00
CIP	1.25	300801.1.3	294'000.00		-12'000.00	282'000.00
CIP	1.55	301033.1	230'000.00		-20'000.00	210'000.00
CIP	1.70	301139.1				
Emprunts CIP			2'062'500.00		-933'000.00	1'129'500.00
BCV	0.58	K5336.93.89				
BCV	1.70	K5336.93.87	470'000.00		-3'000.00	467'000.00
BCV	0.80	T5445.86.42	370'000.00		-20'000.00	350'000.00
BCV	0.81	T5445.87.19	195'000.00		-10'000.00	185'000.00
BCV	0.77	C5441.19.44	395'000.00		-20'000.00	375'000.00
BCV	0.80	A5439.57.64	900'000.00		-20'000.00	880'000.00
BCV	1.11	A5443.26.94	900'000.00		-20'000.00	880'000.00
BCV	1.33	T5652.17.18		1'304'000.00		1'304'000.00
Emprunts BCV			3'230'000.00	1'304'000.00	-93'000.00	4'441'000.00
PostFinance	0.40	PF004672	280'000.00		-15'000.00	265'000.00
PostFinance	1.55	PF003409	510'000.00		-10'000.00	500'000.00
Emprunts PostFinance			790'000.00		-25'000.00	765'000.00
Retraites populaires	0.000	102564.1	300'000.00		-300'000.00	
Retraites populaires			300'000.00		-300'000.00	
Totaux			7'037'500.00	1'304'000.00	-1'846'000.00	6'495'500.00

Liste des financements spéciaux et fonds de réserve

Exercice	Solde début	Attribution de l'exercice	Prélèvement de l'exercice	Solde fin
2024				
FS gestion des déchets	42'237.58		-7'913.08	34'324.50
FS évacuation et traitement des eaux	838'244.88	196'863.13		1'035'108.01
FS distribution d'eau	185'295.89		-62'297.58	122'998.31
FS PEC centime climatique	0.00	68'773.75	-16'320.95	52'452.80
FS impôt spécial affecté 2%	0.00	78'451.53	-78'451.53	0.00
Fonds alimentés par des recettes affectées	1'065'778.35	344'088.41	-164'983.14	1'244'883.62
Fonds de renouvellement & rénovation	50'000.00			50'000.00
Fonds affaires culturelles	100'690.25	180'000.00	-1'500.00	279'190.25
Fonds rénovation courts Tennis	116'000.00	4'000.00		120'000.00
Fonds de renouvellement & rénovation	266'690.25	184'000.00	-1'500.00	449'190.25
Fonds de réserve débiteurs non solvables	104'000.00	30'000.00		134'000.00
Fonds de réserve achat immeubles	100'000.00			100'000.00
Fonds de réserve rénovation routes	896'116.00		-631'741.60	264'374.40
Fonds d'égalisation du résultat	1'262'700.00			1'262'700.00
Fonds de réserve rénovation d'immeubles	496'543.20	100'000.00		596'543.20
Fonds réserve Romande Energie (amort.indirect)	164'000.00	20'000.00		184'000.00
Fonds Bobst	63'681.00	7'000.00	-9'474.20	61'206.80
Fonds de réserve	3'087'040.20	157'000.00	-641'215.80	2'602'824.40
Totaux	4'419'508.80	685'088.41	-807'698.94	4'296'898.27

Liste des collaborations intercommunales

Association de communes, ententes intercommunales et autres regroupements de droit public

EIEVMV - Entente intercommunale des Eaux Vufflens-la-Ville, Mex, Villars-Sainte-Croix
 ASICOPE - Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthelaz
 ASIVENoge - Association Scolaire Intercommunale de La Venoge
 ASPIC - Association Intercommunale de la Piscine de Chavannes
 Association de communes AJERCO
 AIEV - Association Intercommunale Eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs
 ARASPE - Association régionale pour l'action sociale Prilly-Echallens
 ARGDV - Association de Développement Région Gros-de-Vaud
 SDIS Région Venoge
 ORPC Gros-de-Vaud
 Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge

Forme Juridique

Entente intercommunale
 Association intercommunale (art. 112 à 127 LC)
 Association au sens des articles 60 et suivants CC et de la LVLFo

Organe de révision

FRI Fiduciaire Révision et Informatique SA
 Fiduciaire Favre Révision SA
 Fiduciaire Favre Révision SA
 Fiprom SA
 Ofico Fiduciaire SA
 Fidinter SA
 Fidinter SA
 néant
 BDO SA
 DGF Fiduciaire
 néant



**Département des institutions, du territoire et du sport
(DITS)**

**Direction générale des affaires institutionnelles et des
communes**

Direction des finances communales

Commune : VUFFLENS-LA-VILLE

Association :

Entente :

Résumé des comptes

Année 2024

Ce formulaire doit parvenir au Département, par l'intermédiaire du préfet du for,
pour le 15 juillet de chaque année au plus tard.
Un formulaire vierge peut être téléchargé sur le site de la Direction des finances communales.

Tableau des charges et des revenus selon la classification administrative

Directions	Sections	Charges	Produits
1 Administration générale		1'888'746.18	631'233.55
	10 Autorités	185'745.25	29'352.55
	11 Administration	1'296'674.73	600'303.00
	12 Service de l'économat	0.00	0.00
	13 Service du personnel et assurances	0.00	0.00
	14 Service des intérêts généraux	0.00	0.00
	15 Affaires culturelles et loisirs	254'614.05	1'500.00
	16 Tourisme	2'672.00	78.00
	17 Sports	0.00	0.00
	18 Transports publics	149'040.15	
	19 Service de l'informatique	0.00	0.00
2 Finances		1'786'547.98	5'932'504.88
	20 Comptabilité générale, caisse, contentieux	0.00	0.00
	21 Impôts	170'694.63	5'512'883.78
	22 Service financier	1'196'973.65	134'587.10
	23 Amortissements et réserves non ventilés	418'879.70	285'034.00
3 Domaines et bâtiments		845'848.99	643'444.58
	30 Service administratif et technique	21'286.24	6'330.00
	31 Terrains	0.00	79'472.00
	32 Forêts et pâturages	46'016.15	7'921.00
	33 Vignes	0.00	0.00
	34 Service des gérances	0.00	0.00
	35 Bâtiments	778'546.60	549'721.58
4 Travaux		1'965'136.63	1'844'502.32
	40 Service administratif	0.00	0.00
	41 Service technique	36'040.05	29'519.00
	42 Service de l'urbanisme	46'044.10	53'217.20
	43 Routes	1'265'265.10	1'183'551.60
	44 Parcs, promenades et cimetières	40'722.86	1'150.00
	45 Ordures ménagères et déchets	165'804.07	165'804.07
	46 Réseaux d'égouts et d'épuration	411'260.45	411'260.45
	47 Cours d'eau, rives et ports	0.00	0.00

Directions	Sections		
5 Instruction publique et cultes		1'132'304.03	207'120.35
	50 Administration des écoles	0.00	0.00
	51 Enseignement primaire	858'035.86	207'120.35
	52 Enseignement secondaire	232'782.41	0.00
	53 Enseignement spécialisé	0.00	0.00
	54 Office d'orientation professionnelle	1'894.80	0.00
	55 Formation professionnelle	0.00	0.00
	56 Service médical et dentaire	0.00	0.00
	57 Camps scolaires et colonies	0.00	0.00
	58 Temples et cultes	39'590.96	0.00
6 Police		288'258.60	12'529.00
	60 Administration	0.00	0.00
	61 Corps de police	198'602.30	1'224.00
	62 Contrôle des habitants	5'530.35	11'305.00
	63 Police sanitaire	91.75	0.00
	64 Service des inhumations	1'413.45	0.00
	65 Défense contre l'incendie	51'305.50	0.00
	66 Protection civile	31'315.25	0.00
	67 Abattoirs	0.00	0.00
	68 Militaires	0.00	0.00
7 Sécurité sociale		1'354'260.67	0.00
	70 Service administratif	0.00	0.00
	71 Service social	273'252.07	0.00
	72 Prévoyance sociale	1'081'008.60	0.00
	73 Santé publique	0.00	0.00
	74 Office du logement	0.00	0.00
	75 Office du travail	0.00	0.00
8 Services industriels		237'676.18	237'676.18
	80 Service administratif	0.00	0.00
	81 Service des eaux	237'676.18	237'676.18
	82 Service électrique	0.00	0.00
	83 Service du gaz	0.00	0.00
	84 Service de la chaleur-force	0.00	0.00
	85 Réseau de distribution son et image	0.00	0.00
		0.00	0.00
90 Clôture	900 Clôture du compte de fonctionnement	10'231.60	
	Totaux égaux	9'509'010.86	9'509'010.86

Tableau des charges par nature

3 Charges	9'498'779.26
30 Autorités et personnel	1'117'145.75
300 Autorités et commissions	153'931.00
301 Personnel administratif et d'exploitation	746'255.60
302 Traitement du personnel enseignant remplaçant	0.00
303 Assurances sociales	68'253.45
304 Caisses de pensions et de prévoyance	93'072.45
305 Assurances accidents et maladie	22'468.80
306 Indemnisation et remboursement de frais	23'018.40
307 Prestations complémentaires de prévoyance	0.00
308 Personnel intérimaire	0.00
309 Autres charges des autorités et du personnel	10'146.05
31 Biens, services, marchandises	2'451'605.73
310 Imprimés et fournitures de bureau	46'406.26
311 Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	27'928.90
312 Achats d'eau, d'énergie, de combustible	124'471.60
313 Autres fournitures et marchandises	78'603.70
314 Entretien des immeubles, routes et territoire	1'354'325.55
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	70'422.60
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	21'174.84
317 Réceptions et manifestations	34'755.97
318 Honoraires et prestations de services	639'750.41
319 Impôts, taxes, cotisations et frais divers	53'765.90
32 Intérêts passifs	77'125.41
321 Intérêts des dettes à court terme	0.00
322 Intérêts des dettes à moyen et long terme	75'990.69
329 Autres intérêts	1'134.72
33 Amortissements	318'989.65
330 Amortissements du patrimoine financier	109.95
331 Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	318'879.70
332 Autres amortissements du patrimoine administratif	
333 Amortissement du découvert	
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	3'862'835.43
351 Canton	1'446'060.10
352 Communes et associations de communes	2'416'775.33
36 Aides et subventions	117'525.88
365 Aides, subventions à des institutions privées	111'140.48
366 Aides individuelles	6'385.40
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	685'088.41
380 Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	341'000.00
381 Attributions aux financements spéciaux	344'088.41
39 Imputations internes	868'463.00
390 Imputations internes	868'463.00

Tableau des revenus par nature

4 Produits	9'509'010.86
40 Impôts	4'761'551.19
400 Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel	2'554'272.59
401 Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales	1'434'252.32
402 Impôt foncier	611'892.20
404 Droits de mutation	105'869.45
405 Impôts sur les successions et donations	41'111.00
406 Impôts et taxes sur la possession et la dépense	6'318.00
409 Impôts récupérés après défalcation	7'835.63
41 Patentes, concessions	69'471.40
410 Patentes	697.65
411 Concessions	68'773.75
42 Revenus du patrimoine	572'429.08
422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	24'969.63
423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	75'395.00
424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier	0.00
425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	29'530.00
427 Revenus des immeubles du patrimoine administratif	442'534.45
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	1'083'528.74
430 Taxes légales de remplacement	0.00
431 Emoluments	84'522.20
432 Recettes pour soins médicaux et dentaires	0.00
433 Ecolage	180'583.95
434 Taxes de raccordement et d'utilisation	498'134.20
435 Ventes et prestations de services	255'074.90
436 Remboursements de tiers	63'689.49
437 Amendes	1'224.00
439 Autres recettes	300.00
44 Parts à des recettes cantonales	593'343.69
441 Parts à des recettes cantonales	593'343.69
444 Autres contributions cantonales	0.00
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	745'524.82
451 Canton	690'632.97
452 Communes et associations de communes	54'891.85
46 Autres participations et subventions	7'000.00
465 Participations et subventions de tiers	7'000.00
469 Dons et legs	0.00
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	807'698.94
480 Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	642'715.80
481 Prélèvements sur les financements spéciaux	164'983.14
49 Imputations internes	868'463.00
490 Imputations internes	

BILAN AU 31 DECEMBRE		
91	ACTIF	
910	Disponibilités	4'996'980.95
9100	Caisse	11'155.10
9101	Comptes chèques postaux	2'026'345.11
9102	Banques	2'959'480.74
911	Débiteurs et comptes courants	626'021.50
9111	Comptes courants débiteurs	377'543.88
9112	Impôts à encaisser	229'816.14
9114	Participations et subventions à recevoir	0.00
9115	Autres débiteurs	0.00
9119	Autres créances	18'661.48
912	Placements du patrimoine financier	785'747.00
9120	Titres et placements	0.00
9122	Prêts	0.00
9123	Terrains et immeubles du patrimoine financier	785'747.00
	(estimation fiscale Fr. : 3'732'400.00)	0.00
9129	Autres biens du patrimoine financier	0.00
913	Actifs transitoires	1'341'056.80
9138	Compte de liaison en deux périodes comptables	0.00
9139	Actifs transitoires	1'341'056.80
914	Investissements du patrimoine administratif	6'890'310.09
9141	Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir	1'989'608.38
9143	Bâtiments et constructions à amortir	3'170'693.72
9144	Installations des services industriels	1'707'077.99
9145	Forêts (estimation fiscale Fr. : 59'350.00)	1.00
9146	Mobilier, machines et véhicules à amortir	22'929.00
9147	Marchandises et approvisionnements	0.00
9149	Autres biens	0.00
915	Prêts et capitaux de dotations	9.00
9152	Prêts et capitaux de dotations sans obligation légale d'amortir	0.00
9153	Titres et papiers-valeurs	9.00
916	Subventions et participations à amortir	0.00
9162	A des associations de communes	0.00
9165	Autres subventions et participations	
917	Autres dépenses à amortir	0.00
9170	Autres dépenses à amortir	0.00
918	Avances aux financements spéciaux	0.00
9180	Avances aux financements spéciaux	0.00
919	Découvert	0.00
9190	Découvert	
	Balance	14'640'125.34

BILAN AU 31 DECEMBRE		
92	PASSIF	
920 Engagements courants		1'957'557.59
9200 Créanciers		602'144.28
9204 Participations et subventions à verser		0.00
9206 Comptes courants créanciers		0.00
9209 Autres engagements courants		1'355'413.31
921 Dettes à court terme		0.00
9210 Banques		0.00
9219 Autres dettes à court terme		
922 Emprunts à moyen et long terme		6'495'500.00
9220 Emprunts hypothécaires		0.00
9221 Emprunts par obligation simple		6'495'500.00
9223 Emprunts publics		
923 Engagements envers des propres établissements et fonds		21'437.90
9231 Caisse de pensions		0.00
9233 Fonds et fondations		21'437.90
9234 Fonds pour les risques non assurés		
925 Passifs transitoires		1'641'135.11
9258 Compte de liaison entre deux périodes comptables		0.00
9259 Passifs transitoires		1'641'135.11
928 Financements spéciaux et fonds de réserve		4'296'898.27
9280 Fonds alimentés par des recettes affectées		1'244'883.62
9281 Fonds de renouvellement et de rénovation		449'190.25
9282 Fonds de réserve		2'602'824.40
929 Capital		227'596.47
9290 Capital		
Balance		14'640'125.34
Engagements hors bilan :		
1) Cautionnements :		
2) Garanties fournies :		
3) Cautionnements en faveur des associations de communes et des ententes intercommunales :		
ASICOPE		194'755.00
ASIVENOGE		1'379'334.00
ASPIC		822'330.00
AIEV		117'309.25
EIEVM		703'158.47
AJERCO		-29'862.00
ORPC		-2'794.00

J. Perrin

K. Ornel

TABLEAU DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
(Postes 914-915-916-917 du bilan)		
5	Dépenses	769'102.84
50	Investissements	769'102.84
501	Ouvrages de génie civil et d'assainissement	27'779.55
503	Bâtiments et constructions	565'934.05
504	Installations des services industriels	152'461.24
505	Forêts	0.00
506	Mobilier, machines et véhicules	22'928.00
507	Marchandises et approvisionnements	0.00
509	Autres biens	0.00
52	Prêts et participations permanentes	0.00
522	Communes et associations de communes	0.00
525	Autres participations	0.00
56	Subventions d'investissement	0.00
562	Communes et associations de communes	0.00
565	Autres subventions	0.00
58	Autres investissements	0.00
581	Indemnités d'expropriation	0.00
589	Autres dépenses d'investissement	0.00
6	Recettes	503'142.23
60	Transferts au patrimoine financier	0.00
609	Transferts au patrimoine financier	0.00
61	Participations de tiers	78'451.53
619	Participations de tiers	
62	Remboursements de prêts et de participations	0.00
622	Communes et associations de communes	
625	Autres remboursements	
66	Subventions	105'811.00
661	Canton	105'811.00
662	Communes et associations de communes	
669	Autres subventions	
68	Amortissements et réserves	318'879.70
681	Amortissements (idem 331+332)	318'879.70
689	Dissolution des réserves	
59	Diminution des investissements (chi. 6 moins chi. 5)	
69	Augmentation des investissements (chi. 5 moins chi. 6)	265'960.61

Plafond d'endettement au 31 décembre 2024

Montant fixé par le Conseil général/communal pour le plafond d'endettement:

	Brut	Net
CHF		16 000 000.00

La commune dispose-t-elle également d'un plafond pour les **cautionnements et autres formes de garanties** ?

	Oui	Non
Si oui	CHF 8 000 000.00	

Montant effectif de l'endettement de la commune au 31 décembre 2024.. :

Somme des rubriques 920 à 923 du bilan. Pour le communes avec un plafond au net, merci de vous référer à l'aide à la détermination du plafond d'endettement disponible ici: www.vd.ch/finances-communales.

CHF 8'474'495.49

Total des quotes-parts communales de l'endettement des associations intercommunales, au 31 décembre 2024.. :

Répartition selon les coefficients qui découlent des statuts, à obtenir auprès de chaque association. Les dettes des associations qui s'autofinancent sont exclues du périmètre. Pour le communes avec un plafond au net, merci de vous référer à l'aide à la détermination du plafond d'endettement disponible ici: www.vd.ch/finances-communales.

CHF 2'363'763.00

Autres cautionnements accordés (hors associations intercommunales) en tenant compte du degré du risque selon l'appréciation de la commune, au 31 décembre 2024.. :

Sont exclus les cautionnements garantis par une cédule hypothécaire.

CHF 0

Certifié conforme aux comptes adoptés par le Conseil général/communal dans sa séance du :

Au nom de la Municipalité :

L Syndic (que) :

L Secrétaire :

Rapport sur les dépenses thématiques

Commune de Vufflens-la-Ville

Sur la base du questionnaire de l'année 2024

Rapport sur les constatations résultant de l'examen du questionnaire pour l'établissement des dépenses thématiques admises à la commune de Vufflens-la-Ville

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué les procédures demandées par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) du canton de Vaud et convenues avec vous, énumérées ci-après, concernant le questionnaire pour l'établissement des dépenses thématiques admises de la commune de Vufflens-la-Ville pour l'année 2024 (selon document en annexe).

Notre mandat a été effectué selon la Norme d'audit suisse 920 « Examen d'informations financières sur la base de procédures convenues ». Nous avons obtenu tous les éléments probants appropriés sur la base de sondages. Nos opérations ont servi uniquement à vous permettre de vous faire une opinion sur l'état effectif du questionnaire pour l'établissement des dépenses thématiques admises et peuvent se résumer ainsi :

1. Nous avons réconcilié les montants déclarés dans le questionnaire aux comptes de la commune ou, s'agissant de montants résultant de l'application de clés de répartition, les montants d'origine aux comptes de la commune.
2. Nous avons vérifié que les montants de l'exercice précédent sont reportés correctement et exactement dans le questionnaire, sur la base du questionnaire de l'année précédente.
3. Nous avons contrôlé que les investissements nets comprennent uniquement des montants admis dans les périmètres des routes et des forêts figurant sur le questionnaire et sont indiqués nets des amortissements cumulés. Nous avons vérifié que toutes les subventions et autres recettes reçues et à recevoir comptabilisées dans les comptes annuels pour les objets d'investissement déclarés dans le questionnaire sont dûment déduites.
4. Nous nous sommes assurés qu'aucune charge non admise dont l'inventaire figure sur le questionnaire n'y est indiquée. Par ailleurs, aucune charge ne figure à double dans le questionnaire.
5. Dans le cas où la commune utilise des clés de répartition pour déterminer les charges déclarées dans le questionnaire pour l'établissement des dépenses thématiques, nous avons obtenu les principes d'allocation retenus par la commune ainsi que les taux d'allocation appliqués et avons vérifié que :
 - pour les éléments existants l'année précédente, les taux d'allocation sont conservés ou, s'ils ont été modifiés, les modifications sont dûment documentées ;
 - pour les éléments ayant pris naissance durant l'année, les taux appliqués sont dûment documentés.

Nos constatations sont les suivantes :

- Ad 1. Les montants déclarés, respectivement les montants d'origine, concordaient avec ceux issus des comptes de la commune.
- Ad 2. Les montants de l'exercice précédent étaient reportés correctement et exactement, sur la base du questionnaire de l'année précédente.
- Ad 3. Les investissements nets comprenaient uniquement des montants admis dans les périmètres des routes et des forêts figurant sur le questionnaire et étaient indiqués nets des amortissements

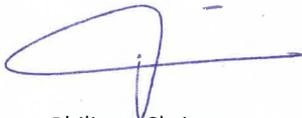
- cumulés. Les subventions et autres recettes reçues et à recevoir comptabilisées dans les comptes annuels pour les objets d'investissement déclarés dans le questionnaire étaient dûment déduites.
- Ad 4. Aucune charge non admise dont l'inventaire figure sur le questionnaire n'y est indiquée. Par ailleurs, aucune charge ne figure à double dans le questionnaire.
- Ad 5. Pour les éléments existants l'année précédente, les taux d'allocation appliqués étaient conservés ou, s'ils avaient été modifiés, étaient dûment documentés. Pour les éléments ayant pris naissance durant l'année, les taux d'allocation appliqués étaient dûment documentés.

Les opérations mentionnées ci-dessus ne constituant ni un audit ni une review en conformité avec les Normes d'audit suisses (NAS), nous ne donnons dans ce rapport pas d'assurance sur les comptes de la commune de Vufflens-la-Ville au 31 décembre 2024 pris dans leur ensemble.

Si nous avons procédé à des opérations supplémentaires, à un audit ou à une review des états financiers en conformité avec les Normes d'audit suisses (NAS), nous aurions éventuellement constaté d'autres éléments et vous en aurions fait rapport.

Notre rapport sert uniquement à répondre aux objectifs exposés ci-dessus et à vous informer. Il ne saurait être utilisé dans aucun autre but ni remis à aucune autre partie à l'exception de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) du canton de Vaud. Il se réfère uniquement au questionnaire pour l'établissement des dépenses thématiques admises désigné ci-dessus et non à de quelconques autres états financiers de la commune de Vufflens-la-Ville pris dans leur ensemble.

Lausanne, le 30 avril 2025



Philippe Christen
Expert-réviseur agréé
Expert diplômé en finance et en controlling
Responsable du mandat



Jonathan Donis
Réviseur agréé
MSc en comptabilité, contrôle et finance

Annexe : questionnaire pour l'établissement des dépenses thématiques admises de la commune de Vufflens-la-Ville pour l'année 2024

Questionnaire pour l'établissement des dépenses thématiques admises

Péréquations intercommunales 2024

Indications pour remplir le questionnaire

- Mentionner les montants figurant dans les comptes communaux (bilan et compte d'exploitation) définitifs.
- Dans le cas où des répartitions sont nécessaires, y procéder en tenant compte de la proportion des dépenses affectées aux rubriques concernées.
- Le cas échéant, procéder de même pour les subventions et autres recettes reçues et à recevoir.
- Procéder aux imputations internes nécessaires (par exemple frais de personnel) sur la base de décomptes précis ou, au besoin, en appliquant un pourcentage.
- Ne faire figurer qu'une fois les dépenses concernées.

Attention : le fait qu'une dépense soit recensée dans ce questionnaire ne signifie pas qu'elle sera automatiquement prise en considération dans le calcul définitif des charges admises.
La Direction des Affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) se réserve la possibilité d'effectuer des contrôles.

Ce document doit être attesté par un réviseur pour les communes devant être révisées (NAS920) ou COGEST/COFIN pour les autres.

En cas de questions, la Direction des finances communales se tient à votre disposition :

- Charles-Henri Clerc : 021 / 316.45.43 (charles-henri.clerc@vd.ch)
- Fabio Cappelletti : 021 / 316.40.73 (fabio.cappelletti@vd.ch)

Veillez nous retourner le questionnaire accompagné de son attestation ou signé, par courrier à la DGAIC, Direction des finances communales, Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne, au plus tard le

Mardi 13 mai 2025

Commune

No OFS

Vufflens-la-Ville

5503

District

GROS-DE-VAUD

1. Routes et infrastructures			
Périmètre concerné	- Sécurisation des routes - Trottoirs	- Murs de soutènement - Pistes cyclables	
- Routes ouvertes à la circulation - Ponts et tunnels	Investissements nets	Charges admises 2024	Charges admises 2023 (comparaison)
Investissements	Sous-total	94'535	92'658
Investissements routiers figurant au bilan au 1er janvier (Amortissements dégressifs sur 15 ans)	1'418'026	94'535	87'481
Nouveaux investissements effectués dans l'année (Amortissements linéaires sur 10 ou 30 ans)			
- Construction de routes (y.c. frais d'études) (Amort. 30 ans)	-	-	5'177
- Entretien lourd (y.c. frais d'études) (Amort. 30 ans)	-	-	
- Intérêts intercalaires sur travaux d'investissements (Amort. 30 ans)	-	-	
- Véhicules affectés exclusivement à entretien routes (Amort. 10 ans)	-	-	
- Travaux de réfection moyens (Amort. 30 ans)	-	-	
- Systèmes de gestion du trafic (Amort. 10 ans)	-	-	
Charges de fonctionnement	Sous-total	1'251'866	134'543
- Charges de personnel		53'654	48'560
- Travaux d'entretien courant		1'016'925	37'707
- Nettoyage, balayage, déneigement		17'197	10'653
- Intérêts bancaires (répartition en fonction des actifs)			
- Système de gestion du trafic et information : installations permanentes (gestion de la circulation, feux, etc.)			
- Ordonnance du trafic : installations temporaires (déviations, manifestations, chantiers, radars pédagogiques, etc.)		144'717	
- Bureau technique		6'903	12'789
- Gestion des déchets routiers (curages)			17'834
- Infrastructure technique liée aux transports (ateliers, magasins)			7'000
- Coûts d'exploitation des véhicules		12'470	
A déduire	Sous-total	550'000	-
- Recettes liées à l'exploitation des routes			-
- Subventions à recevoir sur des travaux routiers		550'000	
- Participation tiers pour prestations fournies par la commune			
TOTAL ROUTES ET INFRASTRUCTURES		796'401	227'201
Ecart avec l'année précédente	250.53%	569'200	

Routes et infrastructures - justification des écarts avec l'année précédente

Entretien lourds Chemin AF selon budget de fonctionnement 2024

Charges non admises

Charges et recettes liées à la politique du stationnement

Construction des parkings, marquage, exploitation, contrôle des parkings, macarons, parcomètres, amendes, corps de police, assistants de sécurité publique, etc.

Contre-allées et routes d'accès aux parkings

Pour les places à usage mixte (circulation et parkings, procéder à une ventilation entre dépenses admises et non admises).

Espaces publics

Décoration des carrefours et giratoires, fontaines, éclairage public, WC, escaliers roulants et ascenseurs, ports et rives des lacs, espaces verts, réclames, affichage, décoration de Noël, conteneurs.

Equipements techniques souterrains

Collecteurs, réseau d'eau, épuration, gaz, électricité, télé-réseau.

Sécurité et prévention

Radars et charges en relation avec les mesures de prévention.

2. Transports publics (facture de la participation communale au déficit des transports publics)

Nature des charges	Charges admises	2024	2023 (comparaison)
- Trafic régional	Voir note 1 ci-dessous		
- Trafic urbain (voir charges non admises ci-dessous)	Voir note 2 ci-dessous		
- Infrastructures ferroviaires	Factures selon répartition cantonale (à justifier ci-dessous)	149'040	144'810
- Compagnies de navigation	Participation au déficit des lignes régulières de navigation (à justifier ci-dessous)		
A déduire			
Recettes éventuelles liées à d'autres activités que celles de transports (subventionnement par des entreprises électriques, par exemple)			
TOTAL TRANSPORTS PUBLICS		149'040	144'810
Ecart avec l'année précédente		4'230	
		2.92%	

Transports publics - justification des écarts avec l'année précédente + autres justifications demandées (voir ci-dessus)

1) Seule la participation nette pour l'exercice concerné selon répartition définitive notifiée par la DGMR (art. 14 à 16, LMTP) doit figurer sous ce point. La répartition est disponible sur le site internet de la DGAIC (www.vd.ch/finances-communales)

2) Participation nette pour l'exercice concerné selon acomptes 2024 notifiés par les entreprises de transports + solde (décompte-acomptes) de l'exercice précédent (2023), ce dernier selon répartition définitive notifiée par la DGMR (art. 21 LMTP)

Charges non admises

- Charges de transports publics ne faisant pas l'objet d'une répartition notifiée par la DGMR
- Factures qui résulteraient de prestations de transports publics par la commune sans l'aval du canton
- Dépenses communales pour télécabines, téléphériques, remontées mécaniques, installations sportives

3. Transports scolaires

Nature des charges	Charges admises	2024	2023 (comparaison)
Part de la commune aux charges de transports scolaires (selon règlement communal, voir règlement sur les transports scolaires du 19 décembre 2011)	Part communale selon comptabilité communale ou part facturée par les établissements scolaires selon les normes de répartition intercommunales en vigueur dans l'établissement	142'136	143'648

Ecart avec l'année précédente	-1.05%	-1'512	
-------------------------------	--------	--------	--

Transports scolaires - justification de l'écart avec l'année précédente

4. Forêts

Périmètre concerné

- Forêts communales et pâturages boisés, selon le périmètre régi par la législation fédérale sur les forêts
- Dépenses forestières d'infrastructures sur le territoire communal

	Investissements nets	Charges admises 2024	Charges admises 2023 (comparaison)
Investissements	Sous-total	-	-
Investissements forestiers figurant au bilan au 1er janvier (Amortissements dégressifs sur 15 ans) - sans les forêts		-	
Nouveaux investissements effectués dans l'année (Amortissements linéaires sur 10 ou 30 ans)			
Biens utilisés exclusivement pour entretien forêts (amort. 30 ans)		-	
Biens utilisés exclusivement pour entretien forêts (amort. 10 ans)		-	
Charges de fonctionnement	Sous-total	46'016	47'558
- Travaux d'entretien courant (Etudes, biens, services et marchandises, salaires, imputation heures du personnel)			
- Coupes, plantation, autres coûts d'exploitation à charge de la commune		46'016	47'558
A déduire	Sous-total	7'921	5'100
- Subventions et autres participations reçues			
- Recettes commerciales liées à l'exploitation des forêts (vente bois)		7'921	5'100
- Participation de tiers pour prestations effectuées par la commune			
TOTAL FORETS		38'095	42'458
Ecart avec l'année précédente	-10.28%	-4'363	

Forêts - justification des écarts avec l'année précédente

Charges non admises

- Charges liées aux loisirs en forêt, refuges, places de jeux
- Charges non liées à l'exploitation forestière, charges liées à la transformation de bois
- Prés, pâturages, autres terrains agricoles et viticoles.

ATTESTATIONS

Conforme aux comptes et aux indications ressortant du questionnaire

Le(la) Syndic(que) ou le (la) Boursier(ière) :

S. Superaud

Date : *30.04.2025*



[Handwritten signature]

Pour les communes ne devant pas faire auditer leurs comptes (les communes qui doivent les faire auditer, ce formulaire doit faire l'objet d'un rapport distinct)

Sur la base de son contrôle, par sa signature, la COGEST / COFIN atteste que :

- 1) Les montants déclarés dans le questionnaire ressortent des comptes de la commune ou s'agissant de montants résultant de l'application de clés de répartition, que les montants d'origine ressortent des comptes de la commune.
- 2) Les montants de l'exercice précédent ont été reportés correctement et exactement dans le questionnaire.
- 3) Les investissements nets comprennent uniquement des montants admis dans les périmètres des routes et des forêts. Ils sont indiqués nets des amortissements cumulés. Toutes les subventions et autres recettes reçues et à recevoir pour les objets d'investissements déclarés dans le questionnaire ont été dûment déduites.
- 4) Les montants déclarés dans le questionnaire ont été passés en revue et aucune charge non admise ni figurant à double n'a été relevée.
- 5) Dans le cas où la commune utilise des clés de répartition pour déterminer les charges déclarées dans le questionnaire pour l'établissement des dépenses thématiques, nous avons obtenu les principes d'allocation retenus par la commune ainsi que les taux d'allocation appliqués et avons vérifié :
 - Pour les éléments existants l'année précédente, que les taux d'allocation ont été conservés ou, s'ils ont été modifiés, que les modifications ont été dûment documentées.
 - Pour les éléments ayant pris naissance durant l'année, que les taux appliqués ont été dûment documentés.

La COGEST / COFIN :

Date :